



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

11

Octobre 1971

Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation

OCTOBRE 1971

SOMMAIRE

L'inauguration du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise pendant la 2 ^e Guerre Mondiale	1
La Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg	4
La remise solennelle de la médaille en or Robert Schuman à Monsieur Pierre Werner, Président et Ministre des Finances du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le 16 octobre 1971 à Montigny-lès-Metz	5
Signature du Protocole de Révision de la Convention de l'U.E.B.L.	9
L'Ouverture de la Session Parlementaire 1971-1972	9
L'inauguration des installations de traitement et de pompage de l'eau du S.E.B.E.S. à Esch-sur-Sûre .	12
« Le temps est propice pour relancer l'Europe monétaire »	16
« Finanzplatz Luxemburg »	18
« Währungskrise, aktuelle Bilanz und Ausblick » .	23
Nouvelles diverses	26
Nouvelles de la Cour	34
Le Conseil de Gouvernement	34
Mémorial	35
Chambre des Députés	37
Le Mois en Luxembourg	39

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

L'inauguration du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise pendant la 2^e Guerre Mondiale

Le dimanche, 10 octobre 1971, dans le cadre de la traditionnelle Journée de Commémoration Nationale, il fut procédé à Luxembourg-Ville, au « Kanounenhiwel » à l'inauguration du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise pendant la 2^e Guerre Mondiale, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, des membres du Corps diplomatique résidant au Grand-Duché, des membres de la Chambre des Députés, des membres du Conseil d'Etat, des membres du Gouvernement, des bourgmestres des différentes communes du pays, des chefs des différentes Administrations de l'Etat, des membres des organisations groupées au sein du Conseil National de la Résistance et de la Fédération des Victimes du Nazisme enrôlées de Force.

A 15 heures, un important cortège partit à la Place d'Armes vers le « Kanounenhiwel » en empruntant l'avenue Monterey, la rue Philippe II et le boulevard Roosevelt. Le cortège, devancé par un détachement d'honneur de l'Armée, la musique militaire, les porteurs de gerbes et les porte-drapeau, rassembla les présidents et les membres des organisations groupées au sein du Conseil National de la Résistance et de la Fédération des Victimes du Nazisme enrôlées de Force et les organisations affiliées ainsi que les présidents et les membres des Anciens Combattants des deux guerres.

Les porte-drapeau s'alignèrent de part et d'autre de l'entrée du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise, tandis qu'une sentinelle d'officiers fut postée à l'entrée du Monument. Les gerbes de fleurs furent déposées sur la pelouse principale devant le Monument.

A 16 heures arrivèrent Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse qui furent accueillis par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, tandis qu'une jeune fille remit un bouquet de fleurs à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

Après l'accueil du Couple grand-ducal, la musique militaire interpréta « Trumpet Voluntary » de Henry Purcell, alors que les Souverains prirent place sur une estrade spécialement aménagée à leur intention au milieu de la tribune officielle.

Des allocutions, dont nous reproduisons le texte ci-après, furent ensuite prononcées par Monsieur Joseph Petit, Président de l'Association pour la

Construction du Monument National, qui parla au nom des résistants et des enrôlés de force et par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Discours prononcé par M. Joseph Petit, Président de l'Association pour la Construction du Monument National

Kinneklech Altessen,
Excellenzen,
Dir Dammen an dir Hären,

Elo stét et do ferdeg gebaut, onst Nationalt Monument! Et stét an dém schéinen öffentleche Gaard a Park vum Kanounenhiwel, op dém Plateau hei, voll vun aaler letzeburger Geschicht a letzeburger Tradition. Et stét am Härz vun der Håptståd vum Land, a môtten an onsem allδέgleche Liewen.

Et héscht « Monument vun der letzeburger Solidaritéit am 2. Weltkrieg ». Seng Architektur weist an déi Zeit, an de Krich. Et ass agegruewen an den Hiwel, a vun heibaussen gekuckt, erónneren seng Formen un d'Formen vun de Bunkeren aus déne béide Festungslinien, déi am Osten an am Westen onst Land démols ömgin hun. Bannen huet et en Haff. Dé gleicht engem Prisongshaff. Do liewt d'Welt vun de Konzentrationslageren, vun de Kasären an de Prisongen op, an dénen esou vill vun onsen dâperen Compatrioten gelidden hun a gestuerwe sin. — Mais an démselwechte Bereich ass, als Môtelpunkt an Erfüllung vum Monument, e klenge Hélegtum ericht zu Éieren vun onsen Doudegen, un dénen hir Präsenz e Grâwstén, en einfache Fielsstén aus dem letzeburger Hemechtsbuedem, erónnert.

Onst Nationalt Monument ass entstânen aus dem Wunsch vun de Resistenzler an den Enrôlés de Force, an denen hirem Numm ech di grouss Éier hun hei ze schwetzen. Si hun et verlängt a gefuerdert. Et ass entstânen an dém Moment wéi d'Resistenzler an d'Enrôlés de Force d'accord woren fir sech zesummenzefannen mat Verrieder vun den öffentlechen Autoritéiten, esou wi den Här Staatsminister Werner hinnen et proposéiert huet. Du gouw eng Baugesellschaft an d'Liewe geruff fir di materiell Realisation. An där Baugesellschaft woren d'Resistenzler vertrueden durch den Här Fernand Loesch, Prési-

dent vum Conseil National de la Résistance, an dénen Hären Goergen, Raths, Trauffler an Alphonse Osch, Président vum der Unio'n. D'Fédératioun vum den Enrôlés de Force wor vertrueden durch hire Président, den Här Joseph Weirich, an dénen Hären Jacob, Renard, Scholer a Welter. Delegéierten vum de Ministeren vum de Finanzen, vum den öffentleche Bauten an den Affaires Culturelles woren di Hären Francis Weber, Constant Gillardin an Norbert Weber.

D'Baugesellschaft gouw gegrönt op Initiative vum Staatsminister a mam vollen Averständnes vum alle Memberen vum der Regierung. De Schäfferöt vum der Stâd Letzeburg wor dra vertrueden durch hiren I. Scheffen, den Här Bollendorff.

Bei dem Concours d'idées, dén önnert de Letzeburger Artisten an Architekten organiséiert gouw, krut de Projet vum dénen Hären François Gillen a René Mailliet den I. Preis. Et as och hire Projet, den ausgefouert gouw. —

D'Bauen bringt ömmer en etlech Suerge mat sech. Wann et sech öm e Monument handelt, stellen sech niewent dénen techneschen an artistesche Froen och nach Problémer vu gedanklech oder symboleschem Charakter, dénen eng besonnesch Bedeitung zoukomme muss. D'Baugesellschaft huet hir Arbecht a voller Eestömmegkét gemâch. An all Patron'en, Handwierker an Arbechtsleit, déi um Chantier geschafft hun, wore sichtlech bestriewt hirt Beschzt ze léschten.

D'Souscription Nationale déi mer organiséiert hâten, huet den Accord vum den héichsten Autoritéiten a vum der Mass vun onse Compatriote fonnt. An e puer Wochen a bis elo si 5 Milliounen zesumme-kom, an onse Groussherzog selwer huet di éischt Löscht vum der Souscription mat dem Don vum der Dalle beéiert, wou de Souverain vum letzeburger Vollek elo gleich en historeschen Akt vollzéit andém Hien d'Gedenkflâm ufânt.

Haut wou d'Monument inauguréiert göt, könnt ons Aktivitéit op en Enn. Mir si frou, dat de grouse Wunsch vum de Resistenzler an den Enrôlés de Force an Erföllong gângen ass. Mir hoffen, dat di geléschten Arbecht vum onse Matbienger positiv opgeholl göt. Mir woren jiddefalls mat Leiw a Séil derbei, an hun all di Zeit wou um Monument geschafft gouw di schrecklech Atmosphère vum 2. Weltkrieg nés déiw erliewt. Mir hu gespirt dat d'Misère an d'Härzeléd vum onse Matbienger, di é Mönch vum hirer Familjen ze betraueren hun, an d'Verierung vum alle Letzeburger vir déi gréisst Générositéit, hei matgebaut hun. An onse Reien, wou Resistenzler an Enrôlés de Force a voller Unanimitéit geschafft hun, ass di Solidaritéit déi während dem Krich am Land wor nés opgeliewt. D'Monument dat déi national Solidaritéit vum Letzeburger Vollek am 2. Weltkrieg glorifizéiert, ass aus dém solidareschen Zesummegeen entstân.

Zum Ofschloss bieden ech, am Numm vu menge 14 Kollegen vum der Baugesellschaft, di héich Autoritéiten déi hei versammelt sin, d'Monument elo aus onsen Hänn ze iwerhuelen an et, esou wi d'Sta-

tuten dat virgesin, iwergeen ze lÛssen an de Besötzt vum onser nationaler Kommunautéit.

*

Discours prononcé par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Léif Letzeburger,

Alles dat wât d'Letzeburger an de Joeren 1940 bis 45 erliewt hun, huet d'Vollek a senger Séil déif getraff. Et gouf wuel keng Périod an der Geschicht vum neizeitlechen Grand-Duché, wou d'Letzeburger als Vollek an och den énzelen als Bierger, esou op sech selwer gestallt wören an domat och den Drock, d'Nout an d'Gewëssenszweiwel esou hautno empfont hun, wéi an der Besatzungszeit. Et ass och aussergeweinlech, wéi bâl gleichméisseg Al a Jonk, Männer a Fraen, all Stänn a Beruffer, Arem a Reich, viru firchterlech Entschédongen gestallt gouwen, hir moralesch Résistenz hu missen erprouwen, Léd an Affer hu missen dröen. An dém Sënn huet de Krich mat sengen Misèren alles gleich gemâch.

Gewëss, net jidderén huet op déi nämlecht Manéier réagéiert. Et gouf eng grouss Gamm vun Haltongen, déi der Mannegfaltegkét vum Liewen, vun de Charakteren, vun de Situatiounen entsprach hun. Et gouf esouguer énzél Féhltrett an Défaillancen.

D'Grondhaltong vun de Letzeburger wôr déi hei: Aktiv a passiv Oflénong vun der friemer Ennerdreckong ;

Festhalten un de nationale Wërter ;

Mënschlech Solidaritéit am Affer an an der Nout.

Dât schéngen ganz einfach, bâl banal Affirmatiounen, déi ower hir Originalitéit an hir dramatesch Bedeitung duerch d'historesch émoleg Situatioun kruten. Et ass schon esou, dat an den décisiven Momenter vun onsem Handeln, a besonnesch wann et ëm Dout oder Liewe gét, déi einfach mënschlech Qualitéiten an Dugenden hire Profil an hir Réalitéit erëmfannen.

Dëst Zesummestoen vum de Letzeburger, dës Manifestatioun vum nationalen Liewenswöllen, dat ass d'Bedeitong vun dësem Monument. Am Kader vun der Journée de la Commémoration Nationale könne mer dëst égewellegt Bauwierk senger Bestömmong iwergin. Ech nennen et égewelleg, well déi immens mënschlech a national Bedeitung vun dëser Commémoratioun hiren Ausdrock huet misse fannen an enger Architektur, an engem Décor, déi esouwuel der Dramatik vum Sujet, wéi och enger moderner Opfâssong vun esou enger Gedenkplätz gerecht gin. A senger Gestaltong rifft et an Erënnerung d'Oppressioun vun de Nazi-Prisongs- a Kasèrenhâff, d'Härt vum Liewen an de Lâgeren a Stoppen. Alles dat fönt seng Erléisong an dem wärmen Glënneren vun den färwechen Fensteren an der Grâwkapell. D'Flâm brennt virun der Entrée als en éiwegt Gedenken un déi, déi den Affer vun hirem Liewe bruecht hun.

Mä op dësem Hiwel stët net nëmmen en nationale Monument aux Morts. Et ass och e Monument fir déi Lieweg, déi a grousser Nout eng gruet Haltong hätten an hirem Gewössen trei bliewe sin. Et emfässt an engem énzege nationale Gedanken all Affer, déi d'Letzeburger an der Résistenz, bei hirer Zwangsrekrutéierong, net zulescht bei hirem Asätz an den alliéierten Arméien, an och nach ënner änneren Emstänn, bruecht hun. An duerfir soll et och e Monument vun der nationaler Enekgét durstellen.

Gewönscht a patronéiert duerch déi grouss national Organisatioun vun der Résistenz a vun den Zwangsrekrutéierten, entstānen dank de Contributionen vun dausende vu Letzeburger, setzt et de Schlusstrech ënner eng grouss Seit vun onser Geschicht, déi hiren Ufank mat dem historeschen Nën font huet, dén d'Groussherzogin Charlotte der Tyranei entgéint gesät huet.

Altesses Royales,

En allumant tout à l'heure la flamme qui doit perpétuer le souvenir des morts et des sacrifices de la dernière guerre mondiale, le Chef de l'Etat consacra un haut lieu de la conscience nationale et de l'unité des Luxembourgeois. L'hommage que Vos Altesses Royales rendent à la fidélité, à l'esprit de solidarité et de sacrifice des Luxembourgeois pendant l'occupation rappellera aux générations futures l'affirmation à la fois tragique et héroïque du refus de toute tyrannie extérieure. En S'associant à l'érection et à la consécration du Monument National, Vos Altesses Royales réaffirment l'intégration si profonde de la Dynastie dans le corps national.

Je voudrais remercier tout particulièrement de leur présence à cette cérémonie les représentants diplomatiques résidant à Luxembourg. L'hommage qu'ils rendent de cette façon à l'idée qui a inspiré ce monument national ne manque pas de toucher le cœur de notre peuple.

Je remercie également les autorités civiles et religieuses, les représentants de la Ville de Luxembourg et des autres Communes du pays ainsi que les nombreuses délégations de fédérations et d'associations nationales qui se sont joints à cette cérémonie.

Je voudrais souligner les mérites de l'Association pour la création du Monument National et remercier les membres de son comité de leur dévouement et de leur collaboration empressée. En leur nom M. le Conseiller Joseph Petit vient de présenter le Monument achevé aux autorités et au peuple luxembourgeois. Je tiens à relever les qualités de goût et de persévérance que M. Petit a apportées à la tâche délicate de Président de l'Association. Choisie par un jury ayant décerné le premier prix à MM. François Gillen et René Mailliet, la conception de ce mémorial s'écarte du triomphalisme des stèles monumentales pour accuser la signification symbolique et l'émotion existentielle dégagées par les nouvelles formes d'architecture. De la flamme sacrée au flamboiement libérateur de la chapelle des morts, le Monument proclame l'angoisse et la claustration des persécutions de l'occupation, mais aussi l'apaisement final. Je rends hommage à MM. Gillen et Mailliet ainsi qu'à tous ceux, membres du jury, entrepreneurs et

ouvriers, qui ont collaboré à la réalisation de l'œuvre. L'Association a trouvé un appui particulier de la part de M. Constant Gillardin, Directeur de l'Administration des Bâtiments Publics, et des différents services de la Ville de Luxembourg.

Désormais, couronnant la citadelle de l'ancienne forteresse de Luxembourg, le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise clamera au monde le droit à la vie et la volonté de paix du peuple luxembourgeois.

*

Après le discours de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, la Maîtrise de la Cathédrale et la Chorale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette réunies ont chanté « Veni Creator » de L. van Beethoven.

Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, le Pasteur Protestant M. Mertens et le Grand Rabbin M. le D^r Emmanuel Bulz prononcèrent alors une prière commune devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise, marquant ainsi la partie religieuse de cette inauguration.

Après la bénédiction, le bourdon de la Cathédrale commença à sonner et dans un profond recueillement, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse montèrent vers le Monument National, où Son Altesse Royale le Grand-Duc alluma à l'aide d'une torche la Flamme du Souvenir. A ce moment trois salves d'honneur furent tirées par une batterie d'artillerie de l'Armée luxembourgeoise. Leurs Altesses Royales déposèrent ensuite une couronne de fleurs devant la Flamme du Souvenir. Après le retentissement de la Sonnerie aux Morts exécutée par la musique militaire, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse entrèrent à l'intérieur du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise pour visiter la chapelle ardente et y signer le Livre d'Or.

Des couronnes de fleurs furent entretemps déposées devant le Monument par les autorités et les organisations de patronage dans l'ordre suivant, deux par deux, puis elles pénétrèrent à leur tour dans le Monument : le Président de la Chambre des Députés et le Président du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat et le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Président du Conseil National de la Résistance et le Président de la Fédération des Victimes du Nazisme enrôlées de Force, le Président de l'Association des Anciens Combattants luxembourgeois de la guerre 1939-1945 et des Nations Unies et le Président de l'Association pour la Construction du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise pendant la 2^e guerre mondiale.

Pendant la cérémonie du dépôt des fleurs, les chorales chantèrent ensemble, sous la direction de M. Pierre Nimax, « Justorum Animae » de A. Salieri, ensuite la musique militaire et les chorales exécutèrent « Patriae Fideles » de Louis Petit et « Fir d'Freihét » de Henri Pensis.

Quand l'hymne national eut retenti, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse passèrent la troupe en revue et prirent ensuite congé de

S. Exc. M. Pierre Werner, Président du Gouvernement.

Après le départ de Leurs Altesses Royales, les membres du Corps diplomatique, ainsi que les nom-

breuses personnalités visitèrent le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise. Jusque tard dans la soirée, une imposante foule défila à l'intérieur du Monument et y signa le Livre d'Or.

La Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg

Le 10 octobre 1971, la population luxembourgeoise a fêté avec une particulière ferveur la journée de commémoration nationale, marquée cette année par l'inauguration du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise pendant la 2^e guerre mondiale, cérémonie décrite en détails dans l'article qui précède. Relevons que plusieurs autres cérémonies eurent lieu dans la matinée du 10 octobre 1971.

Comme les années précédentes, le Gouvernement avait publié une déclaration la veille de la journée de commémoration nationale, dont nous reproduisons ci-après le texte en langue française :

Déclaration du Gouvernement pour la Journée de Commémoration Nationale

Le Gouvernement adresse un appel à la population pour l'inviter à participer activement et généreusement aux cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale.

Celle-ci prend un relief particulier au cours de cette année pour une double raison : le 10 octobre 1971 marque exactement le 30^e anniversaire de la victoire éclatante que par sa résistance morale le peuple luxembourgeois remporta sur les forces du nazisme. Celui-ci par un référendum camouflé avait tenté ce jour-là d'amener les Luxembourgeois à renier leur nationalité, leur personnalité ethnique, leur langue maternelle. Un triple NON y fut opposé par notre population résolue à défendre son identité.

La Journée est marquée d'autre part par la remise au peuple luxembourgeois du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise pendant la deuxième guerre mondiale. Ce mémorial évoque la somme des sacrifices, des actions d'éclat, de la résistance passive et de l'entraide par lesquels notre population a affirmé son identité nationale au cours de la grande épreuve.

Réalisé grâce à la collaboration des grandes fédérations nationales de la résistance et des enrôlés de force, il comprend dans une pensée nationale unique les hauts faits et les peines de tous ceux qui, avec armes ou sans armes, ont défendu la patrie.

Destiné à commémorer la mémoire de tous nos morts, il est pour les survivants le monument de la concorde et de l'unité.

Les Membres du Gouvernement,

Pierre WERNER

Eugène SCHAUS

Jean-Pierre BUCHLER

Jean DUPONG

Madeleine FRIEDEN-KINNEN

Gaston THORN

Marcel MART

Camille NEY

Emile KRIEPS

En l'église cathédrale de Luxembourg, au Monument du Souvenir, au Mausolée du Soldat Inconnu et à la Croix de Hinzert, de nombreuses personnalités participèrent aux cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale autour de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, notamment des membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, M. Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, M. Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture, M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, M^{me} Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre des Affaires Culturelles, M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, M. Emile Krieps, Secrétaire d'Etat, de nombreux parlementaires, de représentants de la Cour Supérieure de Justice, du Conseil d'Etat, de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, M^{lle} Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, entourée des échevins, M. Fernand Loesch, Président du Conseil National de la Résistance, de fortes délégations d'associations patriotiques, d'anciens combattants français et luxembourgeois, de maquisards, de la résistance, des enrôlés de force, de la Ligue des Invalides et Mutilés de guerre, de scouts, des mouvements de la jeunesse et des élèves de l'enseignement moyen, secondaire, pédagogique et technique.

Le service pontifical fut célébré par Son Excellence Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg. Le programme musical fut exécuté par la maîtrise de la cathédrale, sous la direction du professeur M. René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A l'issue du service religieux un important cortège se rendit au Monument du Souvenir. Le cortège fut composé de la musique militaire, d'un détachement de l'Armée, des membres du Conseil National de la Résistance, des Anciens Combattants, Maquisards, Prisonniers et Déportés politiques, Résistants, Enrôlés de Force, Mutilés de Guerre, des membres de la Fédération Nationale des Scouts du Luxembourg, de la Fédération Nationale des Eclaireurs du Luxembourg, de l'Association des Girl-Guides du Luxembourg, des élèves des divers établissements d'enseignement et de la population.

En présence d'une foule recueillie, des couronnes de fleurs furent déposées sur la dalle du Monument du Souvenir par Son Altesse Royale le Grand-Duc, par Son Excellence M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et par M^{lle} Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Tandis que le monument fut fleuri, la musique militaire exécutait la « Sonnerie aux Morts ». L'hymne national et le « Wilhelmus » clôturèrent cette émouvante cérémonie.

Les mêmes manifestations eurent lieu ensuite au Mausolée du Soldat Inconnu et à la Croix de Hinzert où des fleurs furent déposées par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement,

M. Georges Margue, échevin de la Ville de Luxembourg, M. Aloyse Raths et Madame Gustave Jacquemart au nom du Conseil National de la Résistance, par les représentants de la L.P.P.D., de l'« Union », de l'UPAFIL, de la LLMIG, de l'Amicale Natzweiler-Struthof et de l'Amicale néerlandaise Natzweiler.

La cérémonie fut clôturée par l'exécution de l'hymne national et par le défilé traditionnel de toute l'assistance devant le Monument de la Déportation.

La remise solennelle de la médaille en or Robert Schuman à Monsieur Pierre Werner, Président et Ministre des Finances du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le 16 octobre 1971 à Montigny-lès-Metz

Le 16 octobre 1971, Monsieur Alain Poher, Président du Sénat français, procéda dans la salle « Europa » à Montigny-lès-Metz à la remise solennelle de la médaille en or de Robert Schuman à Monsieur Pierre Werner, Président et Ministre des Finances du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

La cérémonie fut placée sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean de Luxembourg, représenté par le Maréchal de la Cour, Monsieur Guy de Muysen, et présidée par Monsieur Alain Poher, Président du Sénat français. De nombreuses personnalités françaises, luxembourgeoises et européennes y assistèrent, notamment Monsieur Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire et Président d'honneur de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg, qui, aux côtés du chancelier Konrad Adenauer, du ministre Paul-Henri Spaak, du président Alain Poher, du président Emilio Colombo et de Louis Armand de l'Académie Française, avait également déjà reçu la médaille en or de Robert Schuman.

Deux médailles d'argent furent remises au cours de la même cérémonie, à M^{lle} Hella Heynmöller, professeur et animatrice de rencontres de jeunes Européens, et à M. Pierre-Stephan Bauer, militant du Mouvement fédéraliste européen et auteur de nombreuses publications sur les institutions et problèmes européens.

Par cette cérémonie, l'Association des « Amis de Robert Schuman » a voulu, à l'occasion de ses asises annuelles à Scy-Chazelles, dans la vieille demeure où vécut et mourut le « Père de l'Europe », honorer publiquement et officiellement plusieurs de ceux qui, depuis des années, se dévouent à la cause européenne, et y consacrent leurs activités publiques, en leur remettant la « médaille d'honneur » à l'effigie de Robert Schuman.

Relevons qu'au cours de cette cérémonie de la remise solennelle de la médaille en or de Robert Schu-

man, des allocutions furent successivement prononcées par Monsieur Joseph Schaff, Président de l'Association des Amis de Robert Schuman, Monsieur Alain Poher, Président du Sénat, et Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. La cérémonie fut encadrée par un programme musical, exécuté par l'orchestre d'harmonie de la Musique Militaire Grand-Ducale, sous la direction de M. Pierre Nimax, chef de musique.

Mentionnons finalement que dans la matinée du 16 octobre, Monsieur Alfred Toepfer a dévoilé un buste de Robert Schuman, érigé dans l'enceinte de la propriété du Président, à Scy-Chazelles. Un service religieux fut célébré ensuite dans la chapelle où repose Robert Schuman. Les honneurs militaires furent rendus à Monsieur le Président Alain Poher par la musique et un détachement du 151^e R. I. Méca.

Nous reproduisons ci-après un résumé des parties essentielles du discours de Monsieur Alain Poher, Président du Sénat français et le texte intégral de l'allocution, prononcée par S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, lors de la remise solennelle de la médaille en or de Robert Schuman, lui décernée le 16 octobre 1971 à Montigny-lès-Metz.

Dans son discours, Monsieur Alain Poher, Président du Sénat français, s'adressa à son ami de longue date Monsieur Pierre Werner qu'il a connu jadis aux rencontres de Pax Romana. Gloire à ceux qui ont jeté les bases de l'Europe Unie ; mais il faut exalter aujourd'hui ceux qui luttent dans les rangs de la jeune génération. En effet, la lutte n'est pas facile ; en 1971 les périls extérieurs, il est vrai, sont moins évidents mais les problèmes intérieurs deviennent plus agaçants ; l'expansion économique s'avère de jour en jour plus menacée ; l'égoïsme national, le « chacun pour soi » jette de nouveau son ombre. Mais vous, cher Pierre Werner, vous avez l'âme eu-

ropéenne ; vous serez désormais celui qui, avant la crise du dollar, a entamé l'Union économique et monétaire ; vous avez joué un rôle décisif dans la construction européenne. Il est vrai que Robert Schuman constitue un modèle luxembourgeois pour vous ; ainsi vous êtes un peu la photographie de Robert Schuman qui a eu ce mot : « Je dois à Luxembourg plus que jamais je ne pourrai lui rendre. » Vous êtes, comme lui, l'homme des frontières destiné à exercer votre influence sur les relations entre la France et l'Allemagne.

Au lendemain de la Conférence de La Haye, le Plan Werner, grâce à vous, a eu ses fermes assises, ce plan dans lequel on a mis autant d'espoirs que dans le plan Schuman ! Ce qui vous caractérise, c'est votre méthode de cheminement par étapes. Ainsi quelques formules géniales sont nées de vous.

Allocution de S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Monsieur le Président,

Croyez bien que je suis impressionné par les marques de sympathie dont je suis l'objet aujourd'hui. C'est effectivement un insigne honneur que l'association des Amis du Président Robert Schuman me rend en me décernant cette année la médaille en or frappée à l'effigie de Robert Schuman. Je remercie vivement l'association et plus particulièrement son inlassable et dévoué Président, Monsieur Joseph Schaff, de cette grande bienveillance. Le fait de recevoir la médaille des mains de la haute personnalité française et européenne qu'est le Président du Sénat et Président honoraire du Parlement Européen, auquel j'ai voué une amitié de longue date, me rend cette journée particulièrement radieuse. Je remercie les hautes personnalités françaises et luxembourgeoises tant civiles que militaires qui se sont jointes à nous. Je suis particulièrement sensible au fait que S. A. R. le Grand-Duc ait daigné déléguer M. le Maréchal de la Cour pour le représenter plus spécialement à cette cérémonie.

Je suis d'autant plus confus de l'honneur qui m'échoit que les personnalités auxquelles vous avez octroyé cette distinction dans le passé, sont parmi celles dont j'ai admiré particulièrement la stature politique et les convictions européennes.

En ce sens, ce n'est pas sans émotion que je me vois succéder à Louis Armand que vous avez reçu il y a un an, ce grand serviteur de la cause européenne dont la vigueur intellectuelle n'eut d'égale que son exquise humanité. J'évoque sa mémoire en ressentant la frustration affligée que sa récente disparition nous a laissée. Je relève dans l'assistance d'autres prédécesseurs qui ont porté le fanal de l'idée européenne avec vaillance et ténacité. Plusieurs m'ont écrit ces jours-ci. Ceux que votre association a distingués ont, chacun, apporté à la cause commune un apport personnel, une ouverture ou une perspective, une note, une touche, qui toutes composent et modèlent le corps d'idées politiques, qui

Il y a eu des divergences d'opinion, que vous avez réussi cependant à effacer. Les affaires européennes causent bien souvent d'inutiles cauchemars aux gouvernements. On vous a reproché d'avoir prévu un minimum institutionnel indispensable. Mais vous aviez raison ; une solution européenne doit inclure un engagement politique irréversible. Car enfin, est-ce que la volonté de faire l'Europe est sincère ou non ?

Quant à la crise du dollar, elle est grave et comporte pour la Communauté des risques de désintégration ; il faut retourner aux principes établis dans votre plan, harmoniser les relations de change entre les pays de la Communauté. Il faut que les grandes puissances européennes se fassent au plan Werner qui est la clef de voûte de l'union. Sans volonté politique communautaire l'Europe n'est pas possible.

permettra à l'Europe de se construire dans la connaissance de toutes ses réalités et de toutes ses aspirations. A cet égard je voudrais à mon tour féliciter les deux lauréats qui font partie de ma promotion pour l'octroi de la médaille en argent Robert Schuman et qui ont, chacun dans son domaine, œuvré dans l'intérêt de notre idéal commun.

Les orateurs qui m'ont précédé se sont efforcés de justifier l'honneur qui m'échoit en se référant d'une part à mon attachement général à la cause de l'unité européenne et d'autre part à ma contribution plus spéciale au progrès des idées dans le domaine de l'intégration économique et monétaire.

Les dimensions ainsi que la situation géographique et culturelle du Grand-Duché, sans doute aussi son expérience de l'intégration dans des ensembles économiques plus vastes, lui assignent une place quelque peu spécifique dans la Communauté. Cette place, nous entendons la remplir avec modestie dans le cadre d'une Communauté dont les membres sont tous à part entière, mais nettement et largement différenciés quant à leur potentiel économique et politique. J'ai toujours pensé que cela impliquait pour nous une disponibilité particulière pour la compréhension des intérêts parfois considérables et opposés que nos plus grands partenaires ont à défendre. Si dans certains processus de conciliation nous avons pu, mes prédécesseurs et mes collègues, être de quelque utilité, nous le devons aussi et surtout à la volonté de nos partenaires de faire la part juste à leur plus petit partenaire dans le respect de sa personnalité. C'est en cela que se manifeste le véritable esprit de la Communauté. Je n'ai jamais senti cet engagement de confiance réciproque aussi clairement qu'à l'occasion de ma présidence du groupe d'experts pour l'établissement du plan monétaire.

En préconisant depuis 1960 déjà un resserrement des liens monétaires entre les pays de la Communauté, je me suis toujours considéré comme évoluant selon la ligne et suivant la méthode mises en avant

par le président Schuman. Son approche fonctionnelle avait engendré des solidarités successives et extensives entre les peuples européens de façon à provoquer et à légitimer finalement l'approfondissement politique. En matière strictement économique, la Communauté du Charbon et de l'Acier n'aurait pu évoluer et se perpétuer, si d'autres secteurs économiques n'avaient pas été appelés à un développement parallèle par le Traité de Rome, tout comme l'édification du marché agricole avec son système de prix unifiés reste précaire tant que les facteurs de formation des prix et des revenus restent discordants entre les partenaires.

Voilà pourquoi, on arrive finalement à un état d'évolution, où tout progrès ultérieur est condamné, si le véhicule central de la vie économique et des échanges reste géré en fonction des seuls intérêts nationaux. Cet état de choses serait d'autant plus illogique que toute notre civilisation moderne se fonde sur des échanges de biens et de services de plus en plus intenses et de plus en plus variés et que l'instrument monétaire est créé pour favoriser ce courant plutôt que pour le bloquer. Cette constatation vaut pour la communauté internationale dans sa plus large expression. A la conférence de Bretton-Woods de 1944/45 les pays de l'occident s'étaient déjà soumis à certaines disciplines et à des contraintes garantissant la liberté et la sécurité des transactions. C'est d'ailleurs ce système favorable à l'interdépendance des nations qui se trouve actuellement ébranlé. L'ordre relatif qui a régné pendant une vingtaine d'années sur le plan monétaire a pu cacher les insuffisances des progrès européens dans ce domaine. Les remous monétaires intervenus en 1969 ont précipité l'évolution des esprits.

Par la conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement tenue à La Haye en décembre 1969 une nouvelle étape, celle de l'union économique et monétaire, se trouve engagée.

Si j'ai eu le privilège d'être associé à l'élaboration du plan par étapes, c'était sans doute dans l'esprit de mes collègues pour me dédommager des hochements de tête sceptiques que mes interventions en faveur de l'Union Monétaire avaient provoqués dans le passé. D'une confrontation très large et parfois très franche des idées et des intérêts est sorti le rapport, fruit unanime de nos efforts intellectuels, qui a enthousiasmé les uns et rendu perplexes les autres. Ses conclusions économiques et techniques ont rencontré l'adhésion quasi générale et forment la base de la résolution historique prise par le Conseil des Ministres en mars 1971, tendant à la réalisation de l'Union Economique et Monétaire.

Le rapport a été plus discuté quant à certaines de ses conclusions institutionnelles et politiques bien que, comme je le crois, nous n'ayons fait que suivre la logique politique et ayons limité nos appréciations aux nécessités d'une gestion efficace et communautaire de la monnaie.

Peu de semaines après les décisions sur les initiatives à prendre au cours de la première étape, le plan subissait son premier échec par la suspension de la parité fixe de certaines des monnaies de la Communauté.

Faut-il dès lors déchanter? Faut-il croire que nous avons été trop optimistes et que les conceptions économiques des différents partenaires de la Communauté sont actuellement inconciliables?

Incontestablement la Communauté n'était pas encore préparée pour affronter les bourrasques monétaires aussi violentes que celles qui se sont abattues sur nous au cours de cette année. Peut-être avait-on poussé un peu trop loin le caractère empirique de certaines des initiatives de la première étape. L'empirisme n'est payant que pendant des périodes calmes. Quoi qu'il en soit, depuis des mois nous nous efforçons en vue de rétablir un ordre normal des choses c'est-à-dire la fixité des parités dans la Communauté. La situation s'est aggravée avec les décisions annoncées par le Président Nixon en date du 15 août.

Alors que tout au long de nos travaux et de nos débats la querelle entre les économistes et les monétaristes n'a cessé de sévir, je crois que l'alerte nous dicte à nous tous le devoir de dépasser les querelles d'école qui sont aussi souvent des querelles d'intérêt, pour faire face au défi qui est adressé à la Communauté dans les circonstances actuelles.

Sa propre réussite économique au cours des dernières années lui dicte à cet égard de nouveaux devoirs. Effectivement au cours de cette crise les regards, non seulement des pays membres et des pays candidats de la Communauté, mais également ceux des pays tiers se sont tournés vers la Communauté pour y chercher un appui dans le flottement des repères financiers et la divagation des balises économiques. En partie les Six ont répondu à cet appel. Il est incontestable que les orientations générales qui s'étaient dégagées quant à la réforme du système monétaire international des délibérations du Conseil des Ministres de la Communauté ont rationalisé et orienté les débats de l'assemblée annuelle récente du Fonds Monétaire International.

Cependant le danger est encore réel de voir la Communauté laisser s'échapper les chances de cohésion et de progrès internes qui lui sont offertes actuellement. Ce serait vraiment dommage! Je m'en voudrais d'entrer en cette occasion solennelle dans les aspects techniques et économiques de tout ce qu'on pourrait faire ou omettre dans la Communauté. Qu'il me suffise de constater cependant que paradoxalement la crise n'a pas affaibli l'idée d'union économique et monétaire comme telle. Tout objectif économique commun évoqué par les Etats partenaires ces jours-ci a donné lieu à une référence à l'option fondamentale prise au début de cette année concernant l'union économique et monétaire. L'angoisse qui accompagne les commentaires actuels prouve que ce n'est pas une clause de style. Mais comment s'y prendre? Qui tranchera le nœud gordien qui s'est formé?

Si jamais des événements et des accidents de l'histoire ont plaidé pour une gestion commune des souverainetés monétaires, ce furent bien ceux des derniers mois qui prouvent la relativité de la maîtrise des phénomènes monétaires même dans le chef des plus grandes puissances économiques.

En ce moment la volonté politique devrait être excitée par la pression des événements extérieurs.

Déjà nous ressentons les effets néfastes de l'insécurité monétaire intervenant dans une période d'inflexion de la conjoncture. Les flottaisons de monnaies pourraient devenir de plus en plus aberrantes. J'espère que dans l'esprit de mutuelle compréhension qui doit caractériser les débats entre la grande république d'Outre-Atlantique et les pays de la Communauté, les pourparlers engagés au cours de ce mois et en novembre vont nous acheminer vers une solution de la crise. Si ce n'était pas le cas, nous ne devrions pas hésiter à rétablir incessamment un ordre des parités entre les Six et même au-delà des Six et mettre sur pied l'organe conçu pour servir de cadre et d'instrument à la solidarité monétaire, le Fonds Européen de Coopération Monétaire.

On met en avant souvent les risques qu'une telle opération comporte eu égard au fait que les économies des Etats-membres ne sont pas véritablement unifiées. Mais réfléchissez-y ! Qu'on le veuille ou non, que ce soit dans la Communauté ou en dehors de celle-ci, les pays excédentaires se trouvent toujours en face de pays déficitaires. La Communauté, son programme économique régional et structural devrait donner des garanties plus sûres de retour à l'équilibre. Et par ailleurs, qui saurait dire par les temps qui courent, de quel côté il n'y a aucun risque ?

Bien sûr cette action doit être soutenue par un accompagnement politique et institutionnel. Je crois qu'il faut concevoir celui-ci dans les circonstances actuelles comme le Président Schuman l'aurait sûrement entrevu, c'est-à-dire dans ses nécessités fonctionnelles. Cela comporte sans doute la révision de certaines méthodes de travail et de procédure ainsi qu'un renforcement de l'autonomie de décision communautaire. Sans préjudicier d'ailleurs des problèmes institutionnels propres de l'union économique et monétaire, une nouvelle prise de conscience de la finalité politique de la Communauté paraît s'esquisser.

Le débat institutionnel serait sans doute simplifié si nous en arrivions, en suivant la ligne tracée par la résolution de mars dernier qui prévoit le transfert de certaines responsabilités du plan national au plan communautaire, à mieux définir et à préciser le partage des responsabilités communautaires d'une part et celles des autorités nationales d'autre part, par exemple dans la mise sur pied d'une politique économique globale.

Comme Robert Schuman l'a dit un jour à Luxembourg « l'Europe n'est pas une chose simple, parce

qu'elle n'est pas une vue de l'esprit que chacun peut construire à sa façon, elle est une entreprise réaliste qui exige en dehors de toute technicité éprouvée, la confiance que la nation a en elle-même et la confiance qu'elle place dans la bonne foi de ses partenaires ».

A l'heure où les empires bougent, où de nouveaux courants se dessinent dans la politique mondiale, où les grands dialoguent sur un autre ton, ce dont nous pouvons nous féliciter, nous aurions tort cependant de reléguer la construction de l'Europe élargie au second rang de nos préoccupations. Au contraire, dans un monde changeant, les nations européennes ne vaudront, comme l'a montré la crise monétaire, que pour ce que vaudra leur cohésion !

*

A l'occasion de la cérémonie de la remise de la médaille en or de Robert Schuman à Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement Luxembourgeois, Monsieur Franco Maria Malfatti, Président de la Commission des Communautés Européennes, a formulé le message suivant :

Je m'associe bien sincèrement à l'hommage rendu au Président Pierre Werner par l'attribution de la Médaille en or de l'Association des Amis du Président Robert Schuman.

La nécessité de faire avancer la construction européenne est plus actuelle et urgente que jamais ; les obstacles rencontrés sur cette voie sont un défi à la capacité des peuples européens de protéger et organiser leur avenir. L'Europe demande aujourd'hui de l'initiative ; l'inertie la condamnerait à manquer aux rendez-vous sans cesse plus rapprochés qu'impose l'histoire contemporaine. Cet engagement renouvelé peut et doit trouver son aliment dans la variété et la richesse des énergies qui animent nos sociétés, en liant la construction européenne au dessein d'une justice et d'une prospérité toujours croissantes.

Le courage, la lucidité et la clairvoyance avec lesquels Robert Schuman a lutté pour donner son assise à la construction européenne sont une partie essentielle du patrimoine politique enrichi par le Président Werner, dont l'engagement, sur le plan de la pensée comme sur celui de l'action, constitue un aiguillon et un exemple précieux pour tous ceux qui militent aujourd'hui pour la réalisation de l'idéal européen.

Signature du Protocole de Révision de la Convention de l'U.E.B.L.

Le 27 octobre 1971, Monsieur Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique et Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, ont signé à Bruxelles le Protocole de Révision de la Convention instituant l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. A cette même occasion fut également signé l'Accord entre le Grand-Duché et la Belgique relatif au régime de sécurité sociale d'outre-mer.

Nous publions ci-après le texte du communiqué publié par les deux Gouvernements à cette occasion :

La Convention instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise a été conclue pour une durée de cinquante ans à partir du 6 mars 1922. Elle pouvait être dénoncée au plus tard un an avant son échéance, soit avant le 6 mars 1971. Les deux Gouvernements, conscients de l'expérience fructueuse de cette longue collaboration, ont décidé de reconduire la Convention pour une nouvelle période de dix ans, tout en l'adaptant aux circonstances économiques actuelles.

C'est pourquoi, lors de la réunion ministérielle belgo-luxembourgeoise tenue à Bruxelles le 1^{er} mars 1971, les deux Gouvernements ont convenu d'adopter une clef de répartition des droits d'accise qui serre la réalité économique de plus près que la répartition actuelle basée sur le rapport des populations.

Le conseil des douanes de l'Union économique a été chargé de soumettre aux Gouvernements les don-

nées devant permettre d'établir cette nouvelle clef de répartition de la recette commune des droits d'accise. Au vu des travaux dudit conseil, les deux gouvernements ont décidé que la répartition de la recette commune en matière de droits d'accise aurait lieu sur la base de la consommation ou de l'utilisation des marchandises sujettes aux droits d'accise communs et non plus proportionnellement à la population respective des deux Etats.

La nouvelle méthode de répartition devra être appliquée dès la reconduction de l'Union économique, soit à partir du 6 mars 1972. Telle est la portée du protocole signé ce jour par Monsieur Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, et par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg. Le protocole sera soumis dans les meilleurs délais à l'approbation des parlements des deux pays.

A la même occasion les deux ministres ont signé un accord relatif au régime de la sécurité sociale d'outre mer. Cet accord place les ressortissants du Grand-Duché de Luxembourg, ayant œuvré dans le secteur privé au Congo avant son indépendance, sur un pied de complète égalité avec les affiliés belges de la sécurité sociale d'outre mer.

Pour sa part, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg accorde aux affiliés belges les prestations d'invalidité et de soins de santé reconnues à ses nationaux.

L'Ouverture de la Session Parlementaire 1971-1972

Le 12 octobre 1971 a eu lieu la traditionnelle séance de rentrée parlementaire, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Antoine Krier (PSD), assisté comme secrétaire des deux plus jeunes députés, M^{lle} Colette Flesch (PD) et M. Benny Berg (POSL).

En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, déclara close la session ordinaire 1970-1971 de la Chambre des Députés et ouverte la session parlementaire 1971-1972.

Dans son allocution de circonstance, M. Antoine Krier évoqua surtout les problèmes de l'enseignement, de l'augmentation des salaires de base, de la politique du logement et du 3^e âge en déclarant notamment :

Une rente de vieillesse à allouer à toute personne âgée, qu'elle soit assurée ou non, est réclamée sur tous les bancs.

La loi sur l'achat rétroactif de périodes d'assurance auprès des différents régimes de pension contributifs favorise les économiquement forts en leur permettant d'acheter une rente convenable. Par contre, les personnes âgées, sans revenus et sans fortune, donc sans moyens pour un rachat, ne touchent une rente du Fonds national de Solidarité que sur demande, recommandation ou hypothèque.

La Chambre est saisie d'une proposition de loi prévoyant l'achat rétroactif de périodes d'assurance par le Fonds national de Solidarité pour garantir à toute personne âgée une rente minimum et ceci non pas sur recommandation ou hypothèque ou par des raisons de bienfaisance, d'ailleurs souvent arbitraires, mais en vertu du droit à une rente minimum.

Bien que les régimes de l'assurance obligatoire pour les ouvriers, les employés privés, les artisans, les agriculteurs, les commerçants et les indépendants existent depuis respectivement 60, 40, 20 et 10 ans, il y a toujours des Luxembourgeois, âgés de plus de 65 ans qui n'ont pas droit à une pension et ne disposent pas non plus de moyens pour faire un rachat.

Dans un pays où les uns touchent des pensions dépassant parfois les traitements de hauts fonctionnaires, alors que d'autres n'ont droit qu'à des pensions contributives insuffisantes et que d'autres encore ne touchent même ni pension, ni rente, la politique de sécurité sociale est incomplète, voire injuste et provoque d'année en année de nouvelles discussions et critiques. Attachons-nous à faire disparaître cette situation déplorable en créant d'abord le droit à une pension minimum pour tous les Luxembourgeois — hommes et femmes — et harmonisons ensuite tous les régimes de pension en les englobant dans un régime général, garantissant à tous une pension minimum. Fixons également, dans un esprit de solidarité nationale, une pension maximum, en rapport avec le standing social acquis.

L'avenir d'un pays dépend de la santé de sa population, de sa capacité de travail, de son intelligence et de sa qualification. Formons cet avenir.

Si une autre manifestation me tient encore à cœur, c'était celle du grand âge qui s'est tenue récemment à la suite du congrès national de l'AMIPERAS. Nous connaissons la résolution de ce congrès et nous nous réjouissons de la sympathie exprimée à cette occasion par les délégués des partis politiques au mouvement du grand âge.

La collectivité ne peut se désintéresser des problèmes sociaux, économiques, physiques et psychiques qui préoccupent les personnes âgées.

Pour mieux connaître leurs besoins, une étude des problèmes de la vieillesse s'impose pour permettre aux autorités, appelées à les résoudre, de poursuivre une politique planifiée qui tient compte de l'augmentation continue de la population âgée. Une commission spéciale permanente composée de délégués du Gouvernement et des organisations intéressées serait à instituer avec la mission d'étudier les problèmes afférents et d'en informer les instances intéressées.

Après le discours du doyen d'âge, M. Antoine Krier, la Chambre procéda à l'élection de son nouveau Bureau, dont voici la composition : M. Pierre Grégoire (Parti Chrétien-Social), Président; M. Paul Wilwertz (Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois), M. Albert Berchem (Parti Démocratique) et M. Georges Wagner ((PCS), Vice-Présidents ; M. Aly Duhr (PCS), M. Jean Spautz (PCS), M. René Hengel (POSL), M. Roger Schleimer (Parti Social-Démocrate) et M. Camille Hellinckx (PD), Secrétaires; M. Camille Linden, Greffier et M. Guillaume Wagne-ner, Greffier-adjoint.

Dans son allocution, le Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Grégoire, remercia le doyen d'âge, M. Antoine Krier de son exposé introductif et traita ensuite la question du bon fonctionnement de

la Chambre des Députés pour clôturer son allocution en disant notamment :

Mes appréhensions de ce jour iront plutôt, sur un plan plus élevé, spirituel, si vous voulez, au grand principe même qui, bien qu'à la base de notre institution, n'est que très modérément respecté. Je ne veux pour preuve que le lent dépérissement d'une prérogative majeure, appelée initiative parlementaire dans l'élaboration, la présentation, la discussion et le vote de propositions de loi. N'est-il pas exact de dire, à ce sujet, que nous assistons sans réagir, à un processus de dessaisissement à deux voies, l'une volontaire, par laquelle se fait le transfert juridique des compétences de la délégation presque secrète des pouvoirs législatifs aux administrations, et l'autre involontaire, pour laquelle l'exécutif, sous toutes ses formes, le Conseil d'Etat par un refus de fait, annulant partiellement, sinon totalement, l'initiative parlementaire, et une sorte de démocratie parallèle, se créant dans les régions des organes conseillers, dépassant leurs propres prérogatives, et des groupements de pression qui, en usurpant un pouvoir apparent de décision, finissent par mettre l'assemblée élue dans une position aussi équivoque que dangereuse, parce qu'ayant l'air d'être sous l'influence active de forces irresponsables ? Nous ne pouvons plus nier le fait que, chez nous, l'initiative législative est passée sans trop de restriction au gouvernement, à l'administration et aux experts qui, par le poids de leurs arguments de techniciens ou de technocrates, exprimés en phrases hermétiquement fermées à l'entendement normal, parviennent à réduire, dans une mesure appréciable, notre liberté de décision, d'un côté, et nos possibilités de contrôle souverain, de l'autre. N'arrive-t-il pas, de temps à autre, que les délais décents que nous devrions prévoir pour l'étude approfondie, la discussion contradictoire exhaustive et la parfaite préparation des grands projets ne sont pas accordés — ou ne sont pas observés — par des autorités, des organes, des groupements professionnels ou des puissances moins tangibles, intervenant, toujours plus massivement, toujours plus fréquemment, toujours plus urgemment, de l'extérieur ?

Ma question, soulevée par l'inquiétude, est de savoir si, de nos jours, la démocratie qui se dit parlementaire est encore en état de se ressaisir ou, plutôt, d'en arriver, par des gestes consécutifs de ressaisissement, à faire garantir l'exercice fort des différents droits, clairement définis, nettement délimités et soustraits à l'immixtion de forces étrangères, ouvertes ou occultes, individuelles ou collectives ; si la volonté de restaurer les principes de la primauté de l' élu saura encore s'exprimer par des actes univoques de respect, de défense, de courage, de compétence, de travail et de méthode; et si le fonctionnement plus ou moins irréprochable du système politique, basé sur l'existence des partis et les activités d'oppositions, dépendra toujours, comme il devrait, des responsabilités réciproques, de l'intégrité et de la vérité honnêtement mises en jeu.

Je m'en voudrais, énormément, si je n'apportais pas à l'examen de ces problèmes une pleine confiance, un optimisme mitigé, une vigilance accrue et une conscience plus éveillée de Président, très attentif

aux imperfections du régime et soucieux du rétablissement des vertus et des qualités du système. Se rendre compte des défauts et des faiblesses de nos activités, les soumettre à notre propre critique et à celle du public bien averti, proposer des changements et prévoir des remèdes, finalement, est, je crois, une façon directe de travailler à la restauration et à l'amélioration de la démocratie vraiment parlementaire.

Nous nous efforçons, depuis quelques années, d'aller dans ce sens, sans précipitation. Si la sauvegarde impérieuse du principe de l'initiative parlementaire est avérée très difficile, nous sommes en train, en revanche, de nous rabattre, par un travail d'approfondissement et d'extension en commissions, sur un droit d'amendement de plus en plus affirmé. Sans briguer un pouvoir commissionnel quelconque, ces réunions à huis clos deviendront, par la force des choses, les organes essentiels du pouvoir législatif. Ce développement ne nous mettra pas à l'abri d'une révision générale de notre situation réelle par rapport aux autres organes de l'État ainsi qu'à cette démocratie parallèle, assez fuyante encore, mais bien sensible de temps à autre, à laquelle je viens de faire allusion.

Les libertés, que nous avons la mission de défendre, tirant leur origine de la souveraineté de l'intelligence, nous devons éprouver, à chaque instant, une volonté ferme, dirigée le moins possible, directrice de préférence, dans toutes ses bonnes et justes expressions. Les quelques cas que j'ai effleurés seulement nous font constater que l'état de la démocratie exige une constante surveillance et un effort permanent de relèvement ou d'ennoblissement. D'après Alexis de Tocqueville, cette forme de gouvernement n'est ni bonne ni mauvaise ; elle nécessite donc, puisque menacée sans cesse de dangers mortels, des corrections applicables en permanence.

Cela ne restera pas le moindre de nos mandats.

Après l'allocution d'ouverture prononcée par M. Pierre Grégoire, il fut procédé à l'élection des commissions permanentes de la Chambre des Députés dont voici la composition :

Commission de Travail

M. Pierre Grégoire, président ; MM. Tony Bieber (remplaçants : MM. Nicolas Mosar et Jean Wolter), Paul Wilwertz (remplaçants : MM. Raymond Vouel et Frankie Hansen), Paul Elvinger (remplaçant : M. Albert Berchem) et Dominique Urbany (remplaçant : M. Arthur Useldinger), membres.

Commission des Pétitions

MM. René Burger, Georges Margue, Pierre Rumé, Jean-Pierre Urwald, Victor Abens, René Hartmann, Roger Krier, Albert Berchem, Alex Wantz, Jacques Hoffmann, Georges Hurt.

Commission des Comptes

MM. Jean-Pierre Glesener, Fernand Kons, Jean Winkin, Jean Wolter, René Van den Bulcke, René Hartmann, Paul Beghin, Henri Diederich, Jean Hamilius, Arthur Useldinger, Romain Fandel.

Commission des Affaires Etrangères

MM. Tony Bieber, Joseph Lucius, Georges Margue, Jean Wolter, Jean Fohrmann, Raymond Vouel, Paul Elvinger, M^{lle} Colette Flesch, M. Romain Fandel.

Commission de la Force Publique

MM. Jean-Pierre Glesener, Nicolas Mosar, Pierre Rumé, Georges Wagner, Frankie Hansen, René Hengel, Camille Hellinckx, René Mart, Georges Hurt.

Commission des Affaires Sociales

MM. Tony Bieber, Joseph Lucius, Jean Spautz, Jean Wolter, Bernard Berg, René Hengel, Paul Elvinger, René Mart, Joseph Grandgenet, Roger Schleimer.

Commission des Finances et du Budget

MM. Léon Bollendorff, Emile Burggraff, Georges Margue, Nicolas Mosar, René Van den Bulcke, Raymond Vouel, Jean Hamilius, Camille Hellinckx, Dominique Urbany, Roger Schleimer.

Commission de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes

MM. Emile Burggraff, Nicolas Kollwelter, Jean-Pierre Urwald, Georges Wagner, Raymond Vouel, Antoine Wehenkel (remplaçant : M. Paul Wilwertz, classes moyennes), Paul Elvinger, Jean Hamilius (remplaçant : M. Robert Schaffner, classes moyennes), Arthur Useldinger, M^{lle} Astrid Lulling.

Commission Agricole

MM. Joseph Herr (remplaçant : M. Aly Duhr, questions viticoles), Nicolas Kollwelter, Fernand Kons, Jean Winkin, Victor Abens, Frankie Hansen, Albert Berchem, Henri Diederich (remplaçant : M. Robert Schaffner, questions viticoles), Arthur Useldinger, Henry Cravatte (remplaçant : M. Georges Hurt, questions viticoles).

Commission de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles

MM. Léon Bollendorff, Emile Burggraff, Emile Gerson, Joseph Herr, René Van den Bulcke, Roger Krier, Paul Beghin, M^{lle} Colette Flesch, M. Jacques Hoffmann, M^{lle} Astrid Lulling.

Commission Juridique

MM. Tony Bieber, Joseph Herr, Georges Margue, Nicolas Mosar, Jean Fohrmann, Paul Wilwertz, Paul Elvinger, Camille Hellinckx, Arthur Useldinger, Henry Cravatte.

Commission de la Fonction Publique

MM. Léon Bollendorff, Nicolas Kollwelter, Nicolas Mosar, Jean Winkin, Frankie Hansen, Joseph Wohlfart, Paul Beghin, M^{lle} Colette Flesch, MM. Joseph Grandgenet, Romain Fandel.

Commission des Transports et de l'Energie

MM. Aly Duhr, Emile Gerson, Jean-Pierre Glesener, Nicolas Kollwelter, Roger Krier, Antoine Wehenkel, Robert Schaffner, Charles Wagner, Jacques Hoffmann, Georges Hurt.

Commission des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire

MM. Emile Colling, Fernand Kons, Georges Margue, Nicolas Mosar (remplaçant : M. Pierre Rumé), Victor Abens, Antoine Wehenkel, Jean Hamilius, Robert Schaffner, Marcel Flammang, Roger Schleimer.

Commission des Affaires Communales

MM. Aly Duhr, Jean-Pierre Glesener, Georges Margue, Jean Winkin, Roger Krier, Joseph Wohlfart, Albert Berchem, Robert Schaffner, Arthur Useldinger, Henry Cravatte.

Commission de la Santé Publique, des Dommages de Guerre et de la Famille

MM. Léon Bollendorff, René Burger, Emile Colling, Joseph Herr, Frankie Hansen, Raymond Vouel, Charles Wagner, Alex Wantz, Dominique Meis, Antoine Krier.

Commission de l'Education physique, de la Jeunesse et des Loisirs

MM. René Burger, Emile Gerson, Fernand Kons, Joseph Lucius, René Van den Bulcke, Paul Wil-

wertz, Paul Beghin, René Mart, Marcel Flammang, Roger Schleimer.

Commission préparatoire pour la Révision constitutionnelle

MM. Tony Bieber, Joseph Lucius, Georges Margue, Nicolas Mosar, Raymond Vouel, Paul Wilwertz, Paul Elvinger, Camille Hellinckx, Dominique Urbany, Henry Cravatte.

Mentionnons également que le bureau des différents groupes parlementaires pour la session 1971/1972 de la Chambre des Députés se compose de la façon suivante :

Parti Chrétien Social : M. Tony Bieber, Président, M. Nicolas Mosar, Président adj., M. Jean Wolter, Vice-Président, M. Jean Winkin, Trésorier, M. Jacques Santer, Secrétaire.

Parti Ouvrier Socialiste : M. Paul Wilwertz, Président, M. Raymond Vouel, Vice-Président, M. Frankie Hansen, Secrétaire.

Parti Démocratique : M. Paul Elvinger, Président, M. Albert Berchem, Vice-Président, M. Camille Hellinckx, Trésorier, M^{me} Colette Flesch, Secrétaire.

Parti Social Démocrate : M. Romain Fandel, Président, M. Roger Schleimer, Vice-Président, M^{me} Astrid Lulling, Secrétaire.

Parti Communiste : M. Dominique Urbany, Président, M. Arthur Useldinger, Secrétaire.

L'inauguration des installations de traitement et de pompage de l'eau du S.E.B.E.S. à Esch-sur-Sûre

Le 29 octobre 1971 eut lieu à Esch-sur-Sûre l'inauguration des installations de traitement et de pompage de l'eau du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (S. E. B. E. S.) en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des membres du Corps Diplomatique, de M. Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, de M. Jean-Pierre Buchler, Ministre des Travaux Publics, de M. Emile Kriepps, Secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire, de Mgr. Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, des Bourgmestres du Grand-Duché, des nombreux responsables des organismes politiques et économiques et des membres du comité du S.E.B.E.S.

La cérémonie d'inauguration fut encadrée par un programme musical exécuté par l'orchestre de chambre de la musique militaire, sous la direction de M. Pierre Nimax.

Devant une assistance composée de plusieurs centaines de personnes, réunies dans la grande salle au 1^{er} étage du bâtiment central, M. Victor Feyder, Président du S.E.B.E.S., prononça l'allocution d'ouverture, au cours de laquelle, après avoir exprimé d'une part sa gratitude à Son Altesse Royale le Grand-Duc pour l'intérêt manifesté à cette grande réalisation technique notamment par la présence à la cérémonie d'inauguration et d'autre part ses remerciements au Gouvernement et à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette construction, il souligna l'importance de cette œuvre et son utilité en vue d'assurer l'approvisionnement en eau du pays grâce aux efforts communs de l'Etat et des communes.

Monsieur le Président Feyder donna également les précisions suivantes lors de son allocution :

« On ne saurait nier que le service du S.E.B.E.S. est d'une importance vitale pour le pays et que le rôle qu'il aura à jouer dans l'avenir prendra encore plus de valeur.

En conséquence, toutes les mesures et toutes les garanties ont été prises pour mettre les installations en état de répondre à ces critères.

Pour les tuyaux, les pièces spéciales, la robinetterie, l'équipement électromagnétique nous avons exigé des matériaux de première qualité et des contrôles très sévères ont été exercés par des instituts scientifiques. Aussi sommes-nous en droit d'espérer que nos installations seront à l'abri de toute défaillance et de tout aléa. Il est idéniable qu'ainsi nous aurons augmenté de façon appréciable la durée de vie de nos installations et réduit à un minimum les frais d'entretien.

Dans le monde des experts on est unanime à admettre que pour les pays en voie d'industrialisation et jouissant d'un niveau de vie élevé, il faudra s'attendre à un doublement des besoins actuels en eau dans vingt ans, et que le dimensionnement des conduites et des installations de traitement sont à fixer en conséquence. Il existe même des formules spéciales qui constituent la base de ces calculs et qui tiennent compte de ces hypothèses. Ces critères et la formule précitée ont servi de base pour la fixation de la capacité de nos installations.

L'accroissement de la consommation étant, d'après les statistiques, de l'ordre de 4 à 8% par an, celle-ci aura au moins doublé dans vingt ans et, faute d'autres ressources, le S.E.B.E.S. sera appelé à faire face à la totalité de cette augmentation par une production qui à ce moment sera de l'ordre de 100 000 m³ par jour. Donc, sans la capacité donnée aux installations actuelles, nous aurions été obligés de doubler nos conduites dans vingt ans.

J'ai à cœur d'aborder également un chapitre important intéressant tout le pays : celui du prix de vente de l'eau.

Les statuts du S.E.B.E.S. indiquent à ce propos que ce prix est à calculer conformément aux prévisions budgétaires et sur la base des facteurs suivants : frais généraux, frais d'exploitation, amortissements des installations, amortissements et intérêts des emprunts après déduction de la part de l'Etat.

Le comité du S.E.B.E.S. a adopté en principe cette façon de calculer, mais au lieu de faire cette fixation annuellement, il a fait établir par le calculateur de la Caisse d'Épargne un prix moyen sur la base d'un plan de calcul réparti sur 22 ans, moment de remboursement total de tous les emprunts actuellement contractés. Cette façon de procéder nous a semblé plus logique et plus judicieuse. En effet, pourquoi imposer pour les premières années des prix exorbitants allant jusqu'à 15 fr/m³ eau pour en venir par après à des taux extrêmement bas et imposer aux consommateurs actuels des charges trop lourdes au seul bénéfice de ceux qui les suivent ?

Quel sera donc le prix ainsi obtenu ? Selon les différentes hypothèses de consommation mises en compte, le prix variera entre 5 et 7 fr/m³. La décision à prendre par le comité répondra à la fois aux intérêts du S.E.B.E.S. et à ceux de ses clients. »

Après l'allocution de M. Victor Feyder, Président du S.E.B.E.S., Monsieur Eugène Schaus, Vice-Prési-

dent du Gouvernement et Ministre de l'Intérieur, prononça le discours suivant :

Discours de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre de l'Intérieur

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

L'eau, la reine des boissons, est à l'honneur aujourd'hui. Depuis toujours l'eau était considérée comme un don du ciel, une matière inépuisable créée pour le plus grand bien de l'humanité et des êtres vivants qui peuplent notre terre.

Chacun pouvait d'ailleurs, sous réserve de respecter quelques règles générales destinées à éviter des abus, user à son gré des ressources en eau, biens communs à la disposition de tous, sans risquer de causer des préjudices graves à la collectivité.

En effet, tant que la consommation de l'eau se limitait à des usages nobles, c'est-à-dire à des fins d'approvisionnement en eau potable des populations et à des fins domestiques et tant que seuls étaient véhiculés par nos cours d'eau des produits naturels, si divers fussent-ils, ils restaient dans le cycle de la vie et tout le mécanisme de l'autoépuration s'effectuait spontanément et totalement. Les choses ont bien changé depuis. De par son activité sur le plan technique et économique l'homme a complètement renversé la situation.

On constate dans les grandes nations industrielles du monde une énorme augmentation de la demande en eau, une nécessité de gros débits pour faire face à une amélioration incessante du niveau de vie et aux besoins énormes des industries. De ce fait dans tous les pays le problème de la pénurie d'eau et de la contamination de nos ressources sont à l'ordre du jour. Car malheureusement l'eau n'est pas, tant s'en faut, présente toujours là où on en a besoin, et quand on en a besoin. Il existe en effet à cet égard des variations importantes dans le temps et dans l'espace. La demande d'eau est continue alors que l'alimentation des nappes d'eau se fait par à coups. En plus l'eau n'est pas une matière première comme les autres. Elle ne s'entasse pas dans un gisement fixe, elle ne cesse au contraire d'être entraînée dans un cycle sans fin, si bien qu'une partie seulement de la quantité globale d'eau est disponible à un moment donné.

Ainsi dans les régions fortement développées industriellement et démographiquement, tout ce qui pouvait être aisément, économiquement capté est utilisé. Alors qu'il ne subsiste généralement que de faibles accroissements des ressources directes, une augmentation sensible de ces possibilités exige des travaux fort coûteux. Dans certains pays, il est envisagé même de faire le recyclage des eaux usées, alors que dans d'autres de sérieuses études sont en cours en vue du transport d'eau de surface, non polluée et saine, de contrées fort éloignées à des régions où du point de vue quantité et qualité on est à bout de ressources.

Vient s'ajouter au problème de la pénurie celui de la pollution de nos cours d'eau qui, considérée

comme une véritable consommation, contribue à réduire d'autant les disponibilités en eau de qualité tout en exigeant des épurations et des traitements compliqués et coûteux et hélas souvent aléatoires.

Qu'il me soit donc permis à la lumière de ces constatations générales et à l'occasion de l'inauguration officielle de la station de traitement du S.E.B.E.S., de faire le point, du moins sur le plan de la quantité de nos ressources en eau potable, des problèmes qui se posent et d'en dégager certaines conclusions.

Une première constatation qu'il y a lieu de faire est que les ressources en eau de notre pays sont globalement abondantes, mais irrégulièrement réparties dans le temps et dans l'espace. Ainsi les précipitations durant les mois de mai à août sont les moins abondantes alors que la demande urbaine s'accroît sensiblement à cette période de l'année. D'un autre côté, les couches géologiques de l'Oesling présentent des conditions peu favorables à la formation de nappes d'eau souterraine tandis que le Grès de Luxembourg avec son alternance de couches perméables et imperméables constitue une formation géologique idéale pour la constitution de réservoirs souterrains.

Avant l'entrée en fonction de la station de traitement d'Esch-sur-Sûre, nos besoins en eau potable étaient couverts à 99% par des conduites alimentées par des eaux souterraines.

Jusqu'à la mise en exploitation de cette usine, 90% de notre consommation en eau potable étaient prélevés à la nappe d'eau du Grès de Luxembourg qui affleure sur une superficie ne dépassant guère 30 km². En raison de la perméabilité de cette couche, permettant une infiltration dans le sol de 25 à 30%, des eaux de pluie qui s'accumulent dans la nappe aquifère, nous disposons d'une réserve d'environ 60 millions m³/année, à laquelle nous prélevons pour les besoins en eau potable 22 à 26 millions de m³ par année, donc environ 1/3 du capital de roulement.

Or l'équilibre entre le régime des sources, qui ne sont autre chose que les exutoires de la nappe souterraine, et le régime des ruisseaux et rivières, ainsi que les conditions animales et végétales qui s'y sont développées, s'est trouvé perturbé par ce détournement excessif, même si une partie de l'eau ainsi prélevée revient après usage dans les cours d'eau.

L'état de santé de ces derniers est en effet en fonction de leur teneur en oxygène, qui n'est maintenu que par l'apport d'eau fraîche des sources.

Ainsi dans notre pays aussi, les difficultés résultant du standard de vie accroissant et de la véritable mutation économique qu'il connaît depuis 20 ans risquent de perturber gravement l'équilibre physique, chimique et biologique du milieu naturel.

Pour concilier les intérêts en présence, pour rechercher les solutions les plus rationnelles et les plus économiques tant dans l'intérêt de la collectivité que de celui de la protection de la nature il est nécessaire de pratiquer à longue vue une politique de planification générale de nos ressources d'eau.

La pénurie d'eau se manifestant périodiquement dans certaines régions du pays risque de devenir

dans les années à venir un phénomène général. Nombreuses sont les administrations communales qui se font déjà de graves soucis au sujet de l'approvisionnement actuel et futur en eau de leur population et qui de ce fait ont pris des délibérations visant au raccordement de leurs réseaux à la conduite du S.E.B.E.S.

Pour l'immédiat du moins, un recours toujours plus prononcé à l'eau de surface par les membres du Syndicat d'Esch-sur-Sûre est à envisager.

*

À la suite de la construction du barrage d'Esch-sur-Sûre nous disposons de deux réservoirs d'eau, celui du Grès de Luxembourg à eau souterraine et celui du lac d'Esch-sur-Sûre à eau de surface. Les disponibilités maximales de ces deux réservoirs sont respectivement de 60 000 et 90 000 m³/jour environ, soit au total de 150 000 m³/jour ce qui correspondrait, en cas d'utilisation complète, à une consommation journalière, industries comprises, d'environ 450 litres par jour et par tête d'habitant. Etant donné qu'en ce moment cette consommation est de 240 litres, nous disposons actuellement encore d'une marge de sécurité de 250 litres par jour et par tête d'habitant.

Or les statistiques nous apprennent pour la dernière décennie une majoration annuelle de 4 à 8% des besoins en eau du pays.

Il y a lieu de prévoir un pourcentage plus élevé encore du fait des besoins industriels toujours croissants à la suite de l'implantation de nouvelles industries, surtout chimiques, et de l'extension d'usines déjà existantes.

Voilà pourquoi un inventaire sérieux de nos réserves en eau est essentiel. D'ailleurs le service de géologie s'occupe déjà de l'établissement du bilan hydrologique du pays.

Afin de redresser dans la mesure du possible le tort causé au milieu aquatique de la couche du Grès de Luxembourg, au régime des sources et des ruisseaux, par suite du prélèvement d'une partie trop importante de leurs eaux à des fins d'approvisionnement en eau, il faut instaurer une politique d'utilisation de nos ressources en accord avec les intérêts réels du pays tout entier.

Par exemple n'est-il pas devenu irrationnel de voir remonter, à beaucoup de frais, sur les hauteurs de l'Oesling l'eau captée dans le centre du pays, si nécessaire au milieu aquatique de cette région, alors que le nouveau réservoir est à portée de main ?

D'un autre côté, et de l'avis unanime des experts, de nombreux captages de sources servant à l'alimentation en eau potable du centre et du sud du pays devraient être abandonnées au profit de l'autoépuration des cours d'eau. Faudra-t-il persister dans les traditions du passé et continuer à ne pas saisir les nouvelles possibilités d'approvisionnement données par la création du S.E.B.E.S. au grand détriment du régime des eaux des régions qu'on habite ?

Il est donc recommandable de repenser la politique de l'eau et d'approvisionner le pays de préférence par les eaux de surface d'Esch-sur-Sûre.

Cette nouvelle conception aura pour conséquence un changement du caractère de fournisseur en eau du S.E.B.E.S. De complémentaire ayant pour objectif de pourvoir à l'insuffisance des ressources en eau souterraine, il deviendra le principal agent d'approvisionnement de ses membres. Comme il y a interférence entre les quantités d'eau fournies et le prix de l'eau, il va de soi que cette politique mènera à un abaissement du prix actuel au point que celui-ci s'approchera sensiblement de celui des eaux de source. Par conséquent, les consommateurs d'eau du S.E.B.E.S. en seront à peine lésés alors que le milieu aquatique de la couche du Grès de Luxembourg se trouvera sérieusement redressé.

D'ailleurs les prix pratiqués par beaucoup de communes qui puisent leur eau dans les sources du Grès de Luxembourg ne tiennent pas toujours compte des frais effectifs engagés pour acheminer cette eau vers les consommateurs.

Des sondages faits sur la base d'éléments de coût comparables entre eux ont prouvé que certains tarifs d'eau décidés par les communes sont insuffisants pour couvrir les dépenses engagées.

Il est important que toutes les communes prennent conscience du fait qu'elles doivent calculer le prix de revient réel des eaux qu'elles distribuent, même si elles doivent constater que ce prix est élevé. D'ailleurs cette connaissance du prix réel pourra amener certaines communes à améliorer leur distribution d'eau, à veiller davantage à un entretien permanent des conduites et autres installations afin d'éviter les fuites hélas encore trop fréquentes.

Je rappelle d'ailleurs que si le prix de l'eau réel calculé devient prohibitif le Gouvernement intervient, au niveau du consommateur, pour garantir un tarif d'eau maximum qui d'ailleurs sera relevé à partir du 1. 1. 72 de 8 à 10 fr.

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je viens de vous entretenir de quelques problèmes qui se posent en matière d'approvisionnement en eau et devant lesquels se trouvent placés non seulement nos administrations communales mais l'Etat lui aussi. La question de l'eau a une portée nationale. La construction de la station de traitement et de l'aqueduc à laquelle ont participé en dehors de l'Etat les administrations communales les plus importantes du pays, est tout à leur honneur.

Elle met le Gouvernement en mesure de réaliser la planification à long terme des ressources en eau

et de leur affectation aux différents usages. Cette réalisation est à l'échelle des besoins toujours croissants en eau du pays, elle est encore à l'échelle de la politique d'industrialisation du Gouvernement. Les responsables ont vraiment suffi à leur tâche consistant à aider par tous les moyens à répandre l'évangile de la vie agréable en santé et en richesse par l'eau propre et abondante.

Pour finir, de ma part également un mot de remerciement et de chaleureuses félicitations à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette importante entreprise nationale dont également le Comité du S.E.B.E.S., son Président, ses membres et son personnel, auxquels, avec l'appui généreux du Ministre des Finances, incombeait la lourde charge de la responsabilité du maître de l'œuvre.

*

Dernier orateur de cette cérémonie d'inauguration fut Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui rappela d'abord la transformation et l'évolution successives de cette région du barrage d'Esch-sur-Sûre où dans un premier stade l'on avait tout axé sur la politique énergétique en y érigeant une centrale hydro-électrique. Au fil des années se sont précisées et amplifiées d'autres vocations du barrage qui pourtant avaient déjà été entrevues lors des travaux préparatoires. Aujourd'hui cette partie de l'Oesling constitue déjà une réserve de la nature, demain sans doute sera-t-elle un parc national. Cela montre combien les choses sont interdépendantes les unes des autres et qu'après tout l'infrastructure d'un pays n'est jamais terminée et chaque nouvelle réalisation en appelle une autre. Il faut poursuivre cette politique d'infrastructure et ce même au prix de certains sacrifices ; pour la mener à bien, il faudra mobiliser au moins deux milliards de francs par an et même bien au-delà si l'on ajoute l'investissement des communes. Pour conclure et pour revenir à la cérémonie proprement dite Monsieur Pierre Werner a cité Paul Claudel qui a toujours comparé l'eau à la grâce. Elle s'insinue partout, elle est créatrice de vie, comme celle-ci. Et le Ministre d'Etat d'ajouter : « Que cette eau du barrage soit partout créatrice de joie et de prospérité ».

Après la bénédiction de la station de traitement et de pompage de l'eau par Mgr. Jean Hengen, Evêque de Luxembourg et l'inauguration de la station par Son Altesse Royale le Grand-Duc, les nombreuses personnalités visitèrent les installations du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre.

« Le temps est propice pour relancer l'Europe monétaire. »

Déclaration de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, au journal « La Croix »

Nous reproduisons ci-après les propos recueillis par Messieurs Francis Drong et Jean-Marc Prêneuf lors d'un entretien qu'ils ont eu à Luxembourg avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, et qui ont été reproduits dans l'édition du 27 octobre 1971 du journal « La Croix » de Paris.

Un petit bureau intime. Au cœur de la capitale du Grand-Duché. Un ministre des Finances qui est en même temps président du Conseil : M. Pierre Werner, affable, puissant, 57 ans. C'est une personnalité dont l'audience dépasse largement les frontières étroites du Luxembourg. Son autorité en matière économique et monétaire est incontestée. On lui doit l'élaboration du plan qui porte son nom devant conduire l'Europe à l'union économique et monétaire. Un plan qui connaît actuellement un regain d'actualité : les Six y trouvent maintenant plus qu'auparavant des vertus devant leur permettre de sortir d'une crise monétaire toujours ouverte, malgré les travaux de l'Assemblée monétaire internationale. Comment aujourd'hui en sortir ? M. Pierre Werner répond avec optimisme.

M. Werner fonde son optimisme sur une foi européenne raisonnée et profonde. Il ne croit pas que le pire soit probable. Représentant du plus petit pays d'entre les Six, il a peut-être plus de raison encore de ressentir la force des liens communautaires dont il ne comprend pas qu'on puisse penser à les détruire.

Pour lui le grand risque, c'est que chacun se confine dans l'attentisme et s'installe dans la crise.

« Oui, c'est là le très grand risque », déclare M. Werner, « que l'on s'installe dans une crise qui sera d'autant plus insoluble à mesure que le temps passera. On constate déjà une très grande insécurité sur les marchés internationaux. On voit l'hésitation des producteurs et des exportateurs et l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de faire des prévisions de prix de revient et de rendement. »

La spéculation se poursuivra

Et puis, pour M. Werner, il faut compter avec le phénomène psychologique, créé par la crise. La crise influe sur les comportements plus que les raisons économiques : « Je ne veux pas qualifier la spéculation, mais je pense qu'il s'agit de comportement dont les résultats ne correspondent pas toujours à la réalité économique. La spéculation se rend indépendante de la réalité économique. Elle finit par agir en dehors de tout critère économique. »

« Tant qu'une certaine stabilité ne sera pas revenue dans le système monétaire, la spéculation se poursuivra. »

C'est pourquoi M. Werner « souhaite, comme M. Giscard d'Estaing, que l'on parvienne à un résultat avant la fin de l'année ».

Les Etats-Unis ont des prétentions excessives

M. Werner n'ignore rien des difficultés énormes qui restent à franchir dans la négociation d'un nouvel ordre monétaire international. Pour lui, outre la discussion des nouvelles parités à donner aux monnaies, la querelle la plus difficile porte sur le rétablissement de la balance des paiements des Etats-Unis. M. Werner « considère qu'il serait plus raisonnable de s'efforcer de tendre vers un rééquilibre que vers un excédent de cette balance des paiements, et cela dans des délais plus appropriés » que ceux réclamés par les Etats-Unis. M. Werner exclut que les autres pays payent un rétablissement des comptes extérieurs américains tel qu'il comporte aussi le financement des investissements directs des Etats-Unis à l'étranger.

En fait, les difficultés de cette négociation sont telles que M. Werner a « des doutes quant à la réalisation d'un accord en novembre au groupe des Dix. Si alors on ne voyait pas une issue à bref délai, la Communauté devrait agir ». « Cela renforcerait même sa position dans les négociations. »

Un cheminement

En faveur de l'adoption d'une position commune par la Communauté, M. Werner propose un cheminement pour aboutir à un accord. « Décidons d'abord entre nous un système de taux pivots comme cela avait été proposé dès le 19 août. Des pays comme la Grande-Bretagne, la Suisse ou l'Autriche ne demandent pas mieux que de rallier un tel noyau. »

« Il faut encore patienter jusqu'en novembre, date de la réunion des Dix. Alors il sera essentiel d'en arriver à un système de taux pivots réglant les relations intracommunautaires entre les Six. Cela ne fera qu'engager les négociations, car les taux pivots ne sont pas encore des parités définitives, mais on aura établi une certaine hiérarchie de nouvelles parités entre les Six. »

Arrivés ici à un point politiquement très explosif, nous avons demandé à M. Werner de chiffrer les parités des monnaies des Six dans ce système de taux pivots dans le cas où ce système pratiqué par le Benelux depuis le 19 août serait étendu à tout le Marché commun. Il s'y est refusé en principe. Dans cet exercice « extrêmement délicat » de définition des nouvelles parités qui seraient fixées entre les Six, tandis que les monnaies des Six varieraient ensemble vis-à-vis de l'extérieur, M. Werner estime d'abord avec prudence que « le mark sera plutôt au sommet et le franc français plutôt au plancher ».

A la question de savoir si la parité du franc pouvait être maintenue telle qu'elle est actuellement si la France ralliait le système des taux pivots, M. Werner répond : « Je ne veux pas faire de prévision sur les parités. » Quand on lui demande s'il lui paraît acceptable politiquement et économiquement que la France accepte une légère réévaluation, M. Werner reste prudent mais semble assez bien exprimer le sentiment général des partenaires européens de la France en déclarant :

« Une légère réévaluation, oui : tout dépend de la relation effective entre les monnaies, qui s'établira au moment du règlement. Mais cette relation a plus d'un aspect. Il y a bien sûr un avantage pour le commerce extérieur de disposer d'une monnaie moins réévaluée. Mais d'un autre côté, dans la Communauté actuelle où les phénomènes économiques se transmettent beaucoup plus vite d'un pays à l'autre, il n'est pas bon non plus de laisser se développer un écart excessif entre les prix chez les uns et les autres.

Au Grand-Duché de Luxembourg nous connaissons cette situation avec l'Allemagne. Les produits allemands que nous importons sont devenus plus chers et notre niveau des prix s'en ressent, ajoutant aux tendances inflationnistes. D'autre part, la Belgique et le Luxembourg n'ont pas de grande marge pour réévaluer, mais une marge excessive entre le mark et le franc belge et luxembourgeois aurait des inconvénients sur d'autres plans. Tous ces éléments tiennent au fait que nous vivons maintenant dans une communauté. »

Plus loin que M. Pompidou

Mais l'unité monétaire européenne ne semble pas à Monsieur Werner se réduire au choix des parités fixes entre les Six par l'adoption du système des taux pivots. Pour lui, il est important que les institutions monétaires et bancaires des Six soient adaptées à une gestion commune des monnaies, à une action commune contre la spéculation. Sur ce terrain, il va plus loin, semble-t-il, dans ses propositions que M. Pompidou, et il le dit sans ambages :

« Pour faire fonctionner le système des taux pivots, il faut une collaboration très étroite entre les Banques centrales ; il faut la mise en place le plus tôt possible du Fonds européen de coopération monétaire dont la réalisation par étapes était préconisée dans le plan Werner. J'ai toujours regretté que dans nos décisions de février dernier nous ayons fixé comme terme d'une étude sur ce Fonds le 30 juin 1972. Nous avons été trop prudents.

Je crois qu'il faudrait maintenant hâter cette étude. Le président Pompidou a usé d'un terme plus abstrait ; il a parlé d'un organe central, d'un pouvoir exécutif donné aux gouverneurs des Banques centrales des Six. Je suis plus précis. Il faut mettre en place et entamer le processus attaché à ce Fonds qui devra pouvoir se développer au cours des années. »

Double danger

Rejetant les craintes des uns et des autres en Europe sur les risques économiques et politiques d'une

coopération monétaire trop rapide et trop poussée, M. Werner estime un peu dépassé la querelle entre « monétaristes » et « économistes ». Pour lui, l'économie de chacun des six pays du Marché commun est en danger si les Six ne s'accordent pas entre eux pour faire face au danger monétaire.

« A la lumière des derniers événements, j'ai l'impression que curieusement tout le monde est devenu un peu monétariste parce que nous sommes poussés par les événements extérieurs. Mais en fait le problème de la coordination et de l'harmonisation des politiques économiques subsiste. J'ai cependant le sentiment que le moment est propice pour progresser, car à des degrés divers nous souffrons tous des mêmes malheurs. Un double danger plane sur l'Europe occidentale : d'une part la récession et d'autre part la persistance des tendances inflationnistes. »

Aujourd'hui les déclarations des Six en faveur de l'adoption d'une position monétaire commune ne cache que très mal l'hésitation des pays du Marché commun de s'engager plus avant dans une œuvre commune. Face à la pression américaine, on est amené quelquefois à penser que la Communauté est à l'heure du choix entre l'éclatement et un renforcement décisif de sa cohésion.

« C'est vrai », reconnaît M. Werner ; « mais comme je crois à la Communauté, je n'ose envisager l'hypothèse de l'éclatement. Imaginez que se désagrège tout ce qui a été édifié dans la Communauté. Imaginez le marché agricole, le marché de la sidérurgie, toutes les fusions, toutes les collaborations économiques qui se sont établies par-dessus les frontières, leur dissolution serait terrible.

Et précisément la vertu du traité de Rome a été de toujours nous pousser en avant. C'est une marche par étape où tout nouveau développement en appelle un autre. C'est sur cela que je fonde mon optimisme sans nier le danger. C'est pourquoi il faut réaffirmer nos volontés politiques. »

L'utilité du prochain « Sommet »

— Cette volonté politique pourrait-elle apparaître lors d'un prochain Sommet des chefs d'Etat et des gouvernements ?

— Personnellement, je suis d'avis qu'il faudrait trouver au moins une solution provisoire au problème monétaire avant le « Sommet » européen. Mais ce Sommet serait utile pour confirmer cette volonté de poursuivre la construction de l'Europe et pour prendre aussi, à la lumière de notre nouvelle expérience, des décisions qui permettent d'accélérer certaines initiatives prévues dans le plan par étapes vers l'union économique et monétaire.

— Un tel Sommet pourrait-il prendre également des décisions d'un caractère plus politique ?

— J'ai toujours estimé qu'il fallait appuyer le développement économique et monétaire par des progrès institutionnels.

Je crois qu'actuellement tout le monde est préparé à envisager cette évolution d'une façon constructive et réaliste, c'est-à-dire à ne pas prendre ses désirs

pour les réalités. Il y a incontestablement nécessité de progrès dans ce domaine, et le président de la République française a mis en avant des idées qui valent la peine qu'on les discute.

Je crois qu'en fait ce débat institutionnel pourrait être fort simplifié si l'on parvenait à définir les attri-

butions propres de l'organe confédéral et celles des Etats nationaux. A partir du moment où l'on réussit à faire le partage des responsabilités, on doit pouvoir mettre en place de tels organes qui seraient capables de prendre des décisions rapidement aux différents échelons où cela s'avérerait nécessaire.

« Finanzplatz Luxemburg »

Nous publions ci-après le texte d'un tiré-à-part de la «Börsen-Zeitung» qui regroupe une série d'articles de M. Bernd Baehring, publiés le 5, 11, 18, 25 et 31 août 1971 sous le titre de « Finanzplatz Luxemburg ».

Am 15. August 1971 verkündete der Präsident der Vereinigten Staaten ein Programm zur Sanierung des Dollars, das die Welt von Bretton Woods aus den Angeln gehoben und die internationalen Finanzmärkte vor eine neue Situation gestellt hat. In den Duktus, in dem die in dieser Broschüre zusammengefaßten Artikel veröffentlicht worden sind, ist mit diesem 15. August für die Euromärkte, um die es sich handelt, ein Bilanztag gefallen. Das gibt auch dieser Monographie des Finanzplatzes Luxemburg den unerwarteten Charakter eines « Datums ».

Die « Schweiz der EWG »

Es wäre gewiß zu viel gesagt, wollte man behaupten, Luxemburg sei ein Land der Widersprüche. Aber einiges erscheint in der Kombination, die vorzufinden ist, ungewöhnlich. Man lebt mit hohen Preisen und wenig Inflation; die Mieten und das nationale Zinsniveau sind niedrig, der Lebensstandard ist so hoch wie in wenigen Staaten. Löhne, Gehälter und Pensionen sind dynamisiert, und das Verfahren springt schon an, wenn der Index der Lebenshaltungskosten um 2,5 Prozent gestiegen ist. Eine Monstruktur, wie sie kein entwickeltes Land der Welt kennt, hat Wohlstand gebracht und einen hohen Standard sozialer Leistungen gesetzt. Die Stahlindustrie beschäftigt noch heute fast die Hälfte aller industriellen Arbeitnehmer des Landes, von denen ein Fünftel teils voll integrierte Gastarbeiter aus vielen Ländern sind.

Kräftig ausgebaut sind inzwischen die Elektrizitätserzeugung und ein vielfältiges Bankwesen sowie die Beamtenwelt der Europabehörden. Die Europäische Investitionsbank und die Abteilung Kredit und Investitionen der Kommission der Europäischen Gemeinschaften verdienen wegen ihrer Bedeutung für den Finanzplatz hervorgehoben zu werden. In guter Expansion befindet sich die Chemiewirtschaft, die mit dem Bau eines großen Goodyear-Reifenwerks nach dem Kriege den ersten wesentlichen Beitrag zur Überwindung der industriellen Monokultur geliefert hat. Nicht zuletzt ist Luxemburg ein grünes Land mit weiten Wald- und Weideflächen, mit Wein-

bau und mit ungenutzten Möglichkeiten im Fremdenverkehr. Wichtigster Handelspartner, noch vor Belgien und weit vor Frankreich, ist die Bundesrepublik.

Die Geschichte war ein jahrhundertelanger Hergang von Enttäuschungen und Anpassungsvorgängen, deren bisher letzter die in den zwanziger Jahren begründete Wirtschaftsunion mit Belgien ist und deren endgültiger die volle Integration in die Europäische Gemeinschaft sein soll. Die innenpolitischen Verhältnisse dieser « Schweiz des Gemeinsamen Marktes » sind exemplarisch stabil. Seit 1919 regieren ununterbrochen die Christlich-Sozialen; seit 1958 regelt der Europäer Pierre Werner die Geschicke des Landes. Gelassenheit erscheint als eine der Grundlagen des Gemeinwesens.

Der belgisch-französisch beherrschte ARBED-Konzern, auf den 90 Prozent der nationalen Stahlproduktion entfallen, ist ein Staat im Staate, seine Residenz an einem der repräsentativsten Plätze der tausendjährigen Hauptstadt ein Belvedere der Macht. Die industrielle Diversifizierung findet seit 20 Jahren statt und steht seit 1960 weitgehend im Zeichen amerikanischer Konzerne. Das bedeutet gemäß Uncle Sams Banking-Philosophie das allmähliche Vordringen amerikanischer Bankschalter im Lande. Diesbezüglich tritt speziell die Bank of America in Erscheinung, was Unmut bei den beiden Universalbanken des Landes erregt. Das Wettbewerbsklima ist temperiert, auch zwischen den vielen Euro-Geldmarkt-Banken, deren Tätigkeit dem Platz zunehmend Akzente gibt. Die Zahl der Banken in Luxemburg hat sich allein im letzten Jahr um acht auf 40 Institute erhöht.

Luxemburg ist ein Finanzzentrum ohne eigene Währung und ohne Notenbank. Währung ist der belgische Franc, ergänzt durch 450 Millionen lfrs luxemburgische Staatskassenscheine und durch 50 Millionen lfrs Noten der Banque Internationale à Luxembourg — wohl die letzten Privatbanknoten in der entwickelten Welt. Belgiens Nationalbank, die als eine der strengsten angesehen wird, ist als Währungsinstanz zuständig, aber sie ist ohne Einfluß auf das Zinsniveau im Lande. Hier greifen die natio-

nalen Interessen und Überzeugungen des Großherzogtums, repräsentiert durch das einzige rein luxemburgische Geldinstitut, die große Staatssparkasse, ein. Die Sparkasse, auf die 30 Prozent des nationalen Kreditgeschäfts entfällt, sorgt vermöge ihrer Marktstellung für niedrige Zinsen. Im Jahre 1969, als die belgische Nationalbank ihren Zins fünfmal, um 3¼ Prozent, erhöhte, setzten die luxemburgischen Banken ihre Sollzinsen einmal um ein halbes Prozent hinauf. Der von der Sparkasse beherrschte Hypothekenmarkt funktioniert im Drei-Klassen-System: Der soziale Wohnungsbau wird zu 5½ Prozent, der kleine und mittlere Privatbauherr zu 6½ Prozent (Normalhypothek) und der Großbauherr zu 7 Prozent bedient, während in Belgien die 8-Prozent-Hypothek das Feld beherrscht. Zumal bei der Sparkasse Hypothekenschuldner und Einleger praktisch identisch sind, macht es letzteren nicht viel aus, maximal 6 Prozent Zins (für Zehnjahresspareinlagen) zu bekommen.

Wie die « Zinsautonomie » vermuten läßt, sind die internationalen Finanzkontakte des Luxemburger Bürgers minimal. Sein Geld kreist innerhalb des Großherzogtums, dessen Staatsanleihegläubiger er in weitem Maße und zu Konditionen ist, die das Schuldnersein erträglich machen. Die Sparkasse in ihrer Eigenschaft als Staatsbank besorgt diesen Kontakt. Wirtschaft und Banken sind traditionell liquide, sie kommen fast ohne Wechsel und praktisch ganz ohne Rediskont aus.

Das Land zwischen Mosel und Ardennen mit seinen 340 000 Einwohnern hat nicht nur, je Kopf der Bevölkerung, die größte Stahlindustrie, sondern auch die dichteste Bankenbesiedlung der Welt. Damit ergeben sich zwei nationale Fragestellungen: Was wird, wenn die konjunkturellen und strukturellen Probleme der internationalen Stahlindustrie zunehmen, und könnte es sein, daß mit der Verwirklichung des Gemeinsamen Marktes, zumal unter Ein-schluß Großbritanniens, Rauhreif auf das gerade erst voll erblühte Bankwesen Luxemburgs fällt?

Position und Probleme

Luxemburg ist nicht London. Mit dem breiten Strom amerikanischer Banken, der sich vor allem seit Mitte der sechziger Jahre nach London ergoß, war frisches Blut in die sozusagen wartende alte City geflossen. Diese City hat den mit den Banken eintreffenden Eurodollar umgehend und souverän in die Weltrolle dirigiert, die er heute hat. Die Sorge Luxemburgs ist es nicht und war es niemals, daß Dollars kämen; die Sorge ist eher ein zu schnelles, um nicht zu sagen ungezügelter Wachstum mit Eurodollars, die das Großherzogtum eines Tages ansprangen, wo und wann immer eine neue Telefon- oder Telexleitung ins Ausland gelegt wurde. Luxemburg ist Zentrum in einem nach London zentrierten Planetensystem geworden, zugleich wendet es seine Aufmerksamkeit auch dem Finanzzentrum Zürich zu. Dort ist das Geld, das in Luxemburg fehlt, weil es niemals da war, und das nicht in London ist, weil die City auf dem ständig schwankenden Boden von Devisendirektivismus, innenpolitischer Unruhe, schreck-

licher Inflation und periodischen Pfundschwächen, wenn auch brillant, existiert.

Luxemburg hat sich seinen Namen am Euromarkt als Emissionsplatz gemacht, und zwar nicht nur mit einem enormen Geschäftsvolumen, sondern auch mit einem großen Einfallreichtum. Bedeutsam waren die Einführung der Europäischen Rechnungseinheit als Anleihevaluta durch die Kreditbank und, Ende 1970, die Hervorbringung der Europäischen Währungseinheit, die die Anwendung des Werner-Plans am Bondsmarkt und damit die partielle Vorwegnahme einer Eurowährung ist.

Neben dem Emissionsmarkt nimmt sich das Sekundärgeschäft in Eurobonds noch bescheiden aus, und das ist eine bedeutungsvolle Sorge. London dominiert hier eindeutig. Daher wurde im Januar dieses Jahres mit der Gründung einer Lieferungs- und Depotstelle (« Cedel ») die Infrastruktur für einen solchen Markt geschaffen. Zur Zeit laufen Gespräche zwischen Cedel und Euro Clear, einer von Morgan Guaranty Trust in Brüssel mit gleicher Aufgabenstellung ins Leben gerufenen Einrichtung. Wegen unterschiedlicher Konstruktionen kommt das « bridging » offenbar nur langsam voran, doch es ist offensichtlich, daß das Umplacierungsgeschäft eine maximal breite Grundlage bekommen muß, denn sonst könnte Luxemburg eines Tages seinen Rang als Nummer eins im Eurobondgeschäft teilen müssen.

Zürich beispielsweise ist ein sehr funktionsfähiger Platz. Die Luxemburger Emissionen werden zu 35 bis 45 Prozent über Zürich placiert. Aber auch London, Frankfurt und Brüssel, das ambivalente Empfindungen weckt, weil es politische EWG-Zentrale, Europa-Hauptquartier zahlreicher amerikanischer Banken und Industriekonzerne sowie Sitz internationaler Großbankkreditkonsortien ist, bringen einen beträchtlichen Teil der Luxemburger Emissionen unter. Es gibt also gute Gründe, die Hochfinanz im Lande breiter zu lagern. Dazu müßte man für internationale Kapitalbewegungen mit der Zeit ein zweites Zürich werden. Das könnte zum Teil gelingen, wenn die großen amerikanischen Mütter inzwischen angesiedelter Eurogeldmarktbanken davon überzeugt werden, daß Luxemburg zum Dauersitz ihrer Töchter prädestiniert ist.

Zudem weiß noch niemand, was die EWG bringen wird. Vermutlich werden die Franzosen ihren Vorstoß aus dem Jahre 1967 wiederholen und versuchen, mit Hilfe der EWG-Steuervereinheitlichung die Privilegien zu beseitigen, die das Glück als Emissionsmarkt, « Holdingparadies » und Fondsheimat sind. Sie könnten es damit sogar eilig haben, denn selbstverständlich wünschen sie sich — so oder so — Paris zum Erben Luxemburgs, und sie werden diese Erbschaft etablieren wollen, bevor die Londoner City Teil des Gemeinsamen Marktes wird.

Aber Luxemburg hat nicht nur diese Zange Paris/London, es hat vielleicht mehr noch die Möglichkeit zu fürchten, daß das Geschäft in dem Augenblick Zürich zufällt, in dem es gallischem Eifer gelingt, die luxemburgische Steuerwelt zu verändern. Die « Gnomen von Zürich » nämlich werden jedenfalls erreichen wollen, daß die Eidgenossenschaft im Falle

ihrer Assoziierung an die EWG das Recht behält, Geldverkehrsgesetze für den eigenen Bedarf maß-zuschneiden.

Verständlich also, daß in Luxemburg die Vorstellung beunruhigt, es könne in Europa eines Tages nur zwei Finanzzentren geben: London innerhalb und Zürich außerhalb der EWG, und was nicht an diese beiden verloren werde, könnte an exotische Plätze zwischen Singapur und Nassau/Bahamas abwandern. Dem französischen Verlangen nach Steuerapplanierung wird die Überzeugung entgegengehalten, ohne die spezifisch luxemburgische Gesetzgebung würde der EWG ein wichtiges Potential fehlen und niemand in der EWG würde einen Vorteil davon haben. Im Vertrauen auf die Kraft dieses Arguments — vor allem aber weil man weiß, daß das politische Europa-Renommee die eigentliche Grundlage des Gemeinwesens ist — wird dem Umstand akklamiert, daß Luxemburgs Ministerpräsident und Finanzminister Pierre Werner seine Phantasie, seine Tatkraft und seinen Namen mit einem Plan verbunden hat, der die Frage nach der Zukunft der luxemburgischen Finanzsteuergesetze aufwirft.

Sehen, was wird

Im letzten Jahr ist das Bilanzvolumen der Luxemburger Banken von 136 auf 236 Milliarden Ifrs gesprungen. Umgerechnet machte die Bilanzsumme Ende 1970 etwa 17,2 Milliarden DM aus (ohne die Europäische Investitionsbank). In Anbetracht der Enge des Landes ist das eine respektable Größenordnung, mag sie auch hinter dem Bilanzvolumen der kleinsten deutschen Großbank ein Stück zurückbleiben; man bietet etwa so viel Bilanz wie die drei größten Londoner Merchant Banks.

Basis des luxemburgischen Bankwesens sind außer der Staatssparkasse (vgl. den Leitartikel vom 5. 8. 1971) die drei im wesentlichen belgisch beherrschten Aktienbanken. Größte und älteste Geschäftsbank ist die 1856 von deutschen Bankiers wie Oppenheim, Bleichröder und Gustav Mevissen mitgegründete Banque Internationale à Luxembourg (« Interbank ») mit der Banque de Bruxelles und der Banque de l'Union Parisienne als Großaktionäre; 65 bis 70 Prozent des Kapitals sind breit gestreut in Händen luxemburgischer Anleger. Gleich nach dem Ersten Weltkrieg wurde die Banque Générale du Luxembourg von der Société Générale de Belgique errichtet (ebenfalls mehr als die Hälfte in Streubesitz), und 1949 gründete die belgische Kreditbank die Kreditbank S. A. Luxembourgeoise mit einem Aktionärskreis, der dieses Institut von vornherein als Eurobank auswies. Auf diese drei Institute entfällt der wesentliche Teil des Emissionsgeschäfts in Eurobonds. Sie haben Luxemburg den Platz an der Sonne der Weltfinanz gegeben.

Sie und die Luxemburger Paribas-Tochter holten zum Beispiel zahlreiche Finanz-Holdinggesellschaften internationaler Industriekonzerne und damit Emissionsgeschäft allerster Adressen ins Land. Einige der 2600 luxemburgischen Holdinggesellschaften, die aufgrund eines aus dem Jahre 1929 stammenden und 1965 entscheidend ergänzten Gesetzes ansässig wur-

den, sind ausländisch kontrollierte Bankholdings. Sie werden als Vorstufe der Gründung von Tochterbanken — diesen Weg geht zur Zeit die Bayerische Vereinsbank — bzw. zwecks Beschaffung langfristiger Mittel für Bankkunden errichtet.

Das Geschäft deutscher Banktöchter hat Entscheidendes zur Entwicklung des Finanzplatzes beigetragen. In den Jahren 1967, 1969 und 1970 kamen — in dieser Reihenfolge — die Dresdner Bank, die Commerzbank und die Deutsche Bank. Der Euromarkt hätte die Banken auch nach London ziehen können, aber die Mieten in Luxemburg sind niedrig, und der Platz erscheint nicht nur zum Handeln geeignet, sondern auch zum Sehen, was wird. Den Großbanken folgte Anfang März dieses Jahres die Deutsche Girozentrale, und im Oktober oder November 1971 dürfte die Bayerische Vereinsbank die deutsche Nummer fünf am Luxemburger Euromarkt werden. Außerdem betreibt zur Zeit eine größere westdeutsche Privatbank das Genehmigungsverfahren am Platz. Mittelbar, als Aktionär der Kreditbank Luxembourgeoise, zählt auch die Westdeutsche Landesbank zu den Euro-Insidern, während die Bank für Gemeinwirtschaft über eine mit Luxemburger Gewerkschaften gemeinsam geführte Tochterbank allgemeines Bankgeschäft betreibt.

Die Banken, vor allem auch aus den USA, der Schweiz und Frankreich, kommen wegen verschiedener Annehmlichkeiten, unter denen Steuervorteile für einige Länder eine Rolle spielen. Devisenvorschriften waren wohl mindestens so häufig Grund der Ansiedlung, und schließlich ist ein Mutter-Tochter-Mutter-Geldverkehr im Zusammenhang mit Währungsaufwertungen sowie im Hinblick darauf reizvoll, daß Luxemburg keine Kreditpolitik treibt. Neben solchen Gründen, die die spezielle Platzwahl beeinflussen, steht der kommerzielle Wunsch nach dem Euromarkt. Als bei den deutschen Industriekonzerne der Wunsch nach Eurodollars größer und der Kontakt zu amerikanischen Banken in Luxemburg besser wurde, konnte das Erscheinen deutscher Großbanken im Lande nur noch eine Frage der Zeit sein. Heute wird mindestens im gleichen Umfang mit privaten und öffentlichen Geldnehmern in USA, Mexiko, Südafrika, Norwegen, Spanien, Portugal etc. gearbeitet. Die Geschäfte waren zunächst kurzfristig gedacht, es konnte aber nicht ausbleiben, daß sie längerfristig geworden sind. Damit stellte und stellt sich die ketzerische Frage, ob es nicht naheläge, via Mutterbank einen der internationalen Konsortialverbände einzuschalten, die die Großbanken für die mittelfristige Großkreditgewährung in London oder Brüssel errichtet haben.

Die Ambivalenz dieses Nebeneinanders gehört zu den untergründigen Akzenten des Euromarktes an einem Platz, wo man, ob nehmend oder gebend, nach « draußen » orientiert ist. Gegengeschäfte am Ort sind die Ausnahme. Luxemburg ist ein Knotenpunkt von Geld-Einbahnstraßen, die aus aller Welt kommen und in alle Welt gehen, und an deren anderen Endpunkten sich Industrieunternehmen, öffentliche Hände und Banken (nicht zuletzt die Mutterinstitute Luxemburger Töchter) befinden. Der internationale Rang als Bankplatz ist also von abgeleiteter

Natur. Diese Schwäche bleibt solange irrelevant, wie sich die Verhältnisse in und um Europa nicht ändern und solange sich der Euromarkt mehr oder weniger ungehindert entfalten kann — was festzustellen angesichts Nixons Zahlungsbilanzprogramm vom 15. August 1971 nicht unwichtig erscheint, zumal Aussicht auf ein Weltwährungssystem besteht, in dem Sonderziehungsrechte eine Hauptrolle spielen.

Wie Segelfliegen

Der Run der internationalen Bankwelt auf Zulassung von Töchtern in Luxemburg ebbt nicht ab. Die Faszination des Platzes wirkt fort. Der Wettbewerb ist hart — nicht etwa um Geld und Debitoren, sondern um Bankangestellte. Aus dem benachbarten Ausland zuwandernde Institute bringen ihr Personal am besten mit. Es darf angenommen werden, daß Ende 1971 an die 50 Banken im Großherzogtum arbeiten werden.

Das Gründen ist nicht von harten Auflagen beschwert, und auch die laufende Aufsicht ist von liberalem Geist. Wer eine Bank errichten will, muß mindestens 50 Millionen lfrs (ungefähr 3,5 Millionen DM) eingezahltes Kapital vorweisen; vielleicht braucht man demnächst mehr. Im Geschäft wird die Einhaltung bestimmter Bilanzrelationen verlangt, doch nicht erzwungen. Monatliche Meldungen nach einem vorgegebenen Bilanzschema sichern die Aktualität der Kontrolle. Gegen eine Bestrafung durch den Bankenkommissar kann der Betroffene beim Finanzminister Rekurs einlegen; dann wird die Sache freilich publik.

Germanias Töchter machen im Lande kräftige Figur. Die Affiliationen unserer drei Großbanken sind mit einigem Abstand die größten Euro-Geldmarkthändler und -Kreditgeber am Platze. Ende 1970 erreichte ihr addiertes Bilanzvolumen 18 Prozent der Bilanzsumme aller luxemburgischen Banken ohne die Europäische Investitionsbank. Ein Drittel der nationalen Bankbilanzsumme entfällt auf die Staatssparkasse und die drei großen Aktienbanken.

Die Töchter der Deutschen und der Dresdner Bank scheinen sich mit inzwischen umgerechnet je reichlich über anderthalb Milliarden DM Bilanzsumme eine Art Kopf-an-Kopf Größenkonkurrenz zu liefern, gefolgt von der Commerzbank, die die Milliarden-Marke längst hinter sich gelassen hat. Wie schnell alles wuchs, läßt sich auch am Beispiel der von der Deutschen Girozentrale errichteten Euromarkt-Tochter ablesen; erst im März dieses Jahres eingerichtet, hat sie bereits 450 Millionen DM Bilanzvolumen.

Bei der spezifischen Lebhaftigkeit der Geschäfte sind Bilanzsummen freilich Bezugsgrößen eigener Art. Es gibt, natürlich, die typische Eurogeldmarkt-Bilanz, aber in der Zusammensetzung sind Unterschiede sichtbar. Eine Skizze mag zeigen, was gemeint ist: 70 oder auch 95 Prozent des Mittelzuflusses kommen von anderen Banken (Depositenkauf), bei denen es sich weitgehend um die Mutterinstitute handeln dürfte. Die Eigenkapitalausstattung

wird von den Müttern recht unterschiedlich gehalten, hier mit acht und dort mit drei Prozent des Bilanzvolumens. Ähnlich groß sind die Abweichungen im Aktivgeschäft. Flüssige Mittel werden zwischen nahezu null und sieben Prozent sichtbar, bei Forderungen an Banken mit hier 45 und dort 63 Prozent. Forderungen aus dem Kreditgeschäft, also Eurogeschäfte im engeren Sinn, wohl meist auf roll-over Basis, haben mit 30 bzw. 25 Prozent eine bemerkenswerte begrenzte, im übrigen aber ziemlich gleichgroße Bedeutung. Dagegen erscheint Wertpapiervermögen im einen Fall so gut wie nicht und im anderen mit einem Sechstel der Bilanzsumme. Es wäre sehr gewagt, die Gewinn- und Verlustrechnungen für einigermaßen aussagekräftig zu halten; Gewinne hinterlassen keinerlei Eindruck. Die Aufwendungen bestehen zu 80 oder 96 Prozent aus Zins- und Provisionszahlungen; bei den Erträgen spielen neben Zinsen und Provisionen nur Einnahmen aus Wertpapierbesitz eine Rolle.

Man macht weltweite Eurogeld-(Bank-zu-Bank) Geschäfte und ebenso weiträumige Eurokreditgeschäfte, die die für den Platz typische Kombination sind: Der Geldmarkt gibt Valuten für Kredite an internationale Unternehmungen und staatliche Stellen. Etwa ein reichliches Viertel bis ein gutes Drittel des Ausleihvolumens sind gesicherte Kredite, d. h. die Geldnehmer haben eine Staatsgarantie oder die Garantie ihrer Hausbanken. Die Dimensionierung ist gutenteils City-like: Es gibt Banken, die unter 4 Millionen DM kein Geschäft anfassen, und andere, die auch eine 500 000-DM-Transaktion mitnehmen (für die Betreuung von Privatvermögen liegt die Untergrenze bei hunderttausend DM).

Man überläßt sich Reizen, die nicht viele deutsche Kreditbanker nachzuempfinden vermögen. Geld- und Kreditgeschäft in und aus Luxemburg ist wie Segelfliegen im Vergleich zu einer Taunuswanderung. Der Flug geht in immer größere Weiten. Man roll-overt inzwischen zunehmend auf sieben Jahre. Das bedeutet bis zu dreizehnmal prolongieren. Der Geldnehmer hat das Zinsrisiko, die Geberbank das Liquiditäts- oder Valuta-Risiko. Così fan tutte, so machen's alle. Daran änderte, jedenfalls bisher, selbst das amerikanische Krisenprogramm nichts, das am 15. August auch die internationalen Geldmärkte überraschte. Über Nacht verknappte sich der Dollar, Zinsen schossen in die Höhe, und die Eurobanken gingen in Wartestellung. Einen Grund, ihrem Leitsatz « business as usual » abzusagen, sehen sie schon deshalb nicht, weil « usual » am Euromarkt heißt, von und in ungewöhnlichen Situationen zu leben.

Immerhin, Klauselwerk rückt verstärkt ins Blickfeld. Für den Extremfall, daß überhaupt keine Refinanzierung im Markt mehr möglich ist, gibt es eine Escape- oder Availability-Klausel; nach ihr wird der Kredit zum nächsten Termin endgültig fälliggestellt. Trocknet nur die kontrahierte Währung aus, so tritt ein « Emergency currency »-Fall ein; vor der Prolongation darf in eine andere Valuta gewechselt werden.

Die Börse

Luxemburg ist durch eine zweckvolle Steuergesetzgebung in das Bewußtsein der Weltfinanz gerückt worden, aber bevor das geschah, war das Ansehen des Großherzogtums als Zentrum europäischer Politik bereits fest gefügt. Die Emissionsbanken und die Börse am Platz wissen, daß das zu Geschäften verpflichtet, die in dieses Image passen.

Umfang und Zusammensetzung des Kurszettels präsentieren die Börse als eine der internationalsten der Welt, aber der Umfang der « am Ring » abgewickelten Geschäfte steht bisher wohl nirgendwo in einem solchen Mißverhältnis zum Kurszettel wie hier. Damit drückt die lokale Börse die Position Luxemburgs in der Weltfinanz sinnfällig aus. Sie illustriert, was ein Emissions-Bankmann trocken so formulierte: « Das Geld ist nicht hier ». Das Wachstum Luxemburgs als Bankplatz ging so schnell vonstatten, daß der Börse nicht viel mehr übrig geblieben ist als der Versuch, das finanzielle Leben jedenfalls angemessen zu dekorieren. Der bescheidene Gründungsgedanke der Börse ist damit weit zurückgetreten.

Sie hatte ihr Dasein im Oktober 1929, wenige Tage vor dem großen Wallstreet-Krach, als Marktplatz für inländische Emissionen, insbesondere Staatsanleihen, begonnen und in den nachfolgenden Jahrzehnten begreiflicherweise keinerlei Möglichkeit zu wesentlicher Entfaltung gehabt. Noch in den fünfziger Jahren dominierte ihr ursprünglicher Gründungszweck, aber die Verhältnisse begannen sich mit dem Einzug der europäischen Behörden zu verbreitern. Der Kurszettel wuchs auf über 70 Positionen, unter denen bereits 30 Aktien ausländischer Gesellschaften waren. Der große Aufschwung kam, als Washington 1963 mit der Zinsausgleichsteuer das in Dollar valutierte internationale Emissionsgeschäft aus dem Lande trieb und Luxemburg 1965 geschickt genug war, es mit der Gewährung des Emissionsrechts an Holdinggesellschaften internationaler Konzerne und Banken aufzufangen. Deutsche Konzerne, die kamen, konnten so außerdem die gerade eingeführte « Fremdenkuponsteuer » umgehen.

Das brachte nicht nur eine imposante Fülle von Anleihenotierungen, sondern auch ein breites Aktiensortiment auf den Kurszettel; denn über 100 Holdings sind Investmentfonds in der Rechtsform der Aktiengesellschaft mit Notiz in Luxemburg. Im Jahre 1967 standen bereits 214 Euroanleihen und 72 Aktien auf dem Kurszettel. Inzwischen hat sich sein Umfang auf 560 Positionen, davon 410 Anleihen

und Wandelobligationen, nochmals verdoppelt; nicht zuletzt sind japanische Aktien hinzugekommen. Das zugelassene Kapital beläuft sich auf rund 6 Milliarden Dollar.

Die Bezugspunkte des Finanzplatzes sind New York, London, Zürich, Brüssel, Paris und Frankfurt. In diesem Koordinatensystem ist die Börse des Großherzogtums der bei weitem schwächste Punkt, und man weiß, daß von ihrer Aufwertung die Zukunft Luxemburgs im internationalen Finanzkonzern gutenteils abhängt. Noch finden die — nicht sehr umfangreichen — Effektenumsätze vornehmlich außerhalb der Börse statt. Eine gewisse Geschäftsbelebung « am Ring » verspricht man sich davon, daß die Börsengebühren vor kurzem herabgesetzt worden sind und daß die Euro-Anleihen seit April 1969 in ihren jeweiligen Währungen notiert werden. Vor allem ist — durch die Initiative des Direktors der Interbank, Edmond Israel — die Cedel SA mit 71 Banken aus zahlreichen Ländern einschl. dem Deutschen Auslandskassenverein als Aktionäre gegründet worden (vgl. den Leitartikel in BZ vom 11. 8. 1971). Bis es Cedel gab, hatten alle Bemühungen um den Aufbau eines Zweitmarktes für Eurobonds ein Handicap: Wenn die Stücke erst Tage nach dem Kauf lieferbar sind, entsteht ein Zinsverlust, der das Geschäft oft uninteressant macht.

Im übrigen wäre es reizvoll, sich Luxemburg in der Rolle einer europäischen Heimatbörse für die Aktien internationaler Konzerne vorzustellen. Aber Geschäft, das Ausstrahlung bringt, kommt erst, wenn Ausstrahlung da ist. Wo also könnte die Initialzündung herkommen? Sie könnte von « Europa » ausgehen, für dessen finanzielles Wohl sich Luxemburg mit zäher Energie auch dann noch (und gerade dann) zu empfehlen wußte, als es die Montan-Union verlor. Und sie hätte wohl von den ausländischen Großbanken zu kommen, die den Fuß zum Teil soeben erst vorsichtig auf das Luxemburger Glacis gesetzt haben.

Beim Blick auf den Börsentisch im ersten Stock des Hauses Nr. 11, Avenue de la Porte-Neuve, erscheint das sicher als eine weitgehende Vorstellung. Aber es hat den Anschein, daß die Börse auch als Handelsplatz Attraktion gewinnt. Luxemburgs Uhren gehen anders. Am Anfang standen nicht Kapitalien und Nachfrager auf der Suche nach einem Markt, sondern Facilitäten entstanden auf der grünen Wiese in der Erwartung, daß sich Kapitalien und Nachfrager von anderen Märkten einfänden werden. Die Börse zu Luxemburg ist ein kapitalistisches Experiment, ein gezügeltes. Ist das nichts in dieser Zeit?

« Währungskrise, aktuelle Bilanz und Ausblick »

Une interview de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat et des Finances

Le quotidien luxembourgeois « Luxemburger Wort » a publié dans son édition du 26 octobre 1971 une interview en langue allemande de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, au sujet de la crise monétaire internationale. Nous publions ci-après le texte de cette interview, intitulée « Währungskrise, aktuelle Bilanz und Ausblick ».

L. W. : Sie haben persönlich an der jährlichen Sitzung des Internationalen Währungsfonds teilgenommen. Welche Eindrücke haben Sie von dort mitgebracht ?

Hr. Werner : Die diesjährige Sitzung des Währungsfonds war natürlich sehr interessant. Sie brachte auch lebhaftere Wortwechsel mit sich, als dies sonst der Fall war ; denn im allgemeinen werden dort nur mehr oder weniger genau abgewägte öffentliche Stellungnahmen vorgetragen. In diesem Sinne war das Interesse selbstverständlich dieses Jahr viel größer. Eine Konferenz, mit einer Beteiligung von fast dreitausend Menschen, konnte keine fertigen Lösungen für die jetzige Währungskrise mit sich bringen. Aber, man kann diese Diskussionen in sich schon als positiv bewerten, denn sie haben dazu geführt, daß in den Debatten, in den öffentlichen Stellungnahmen und in einer Reihe von getrennten Sitzungen, z. B. jener des Zehnerclubs, eine ganze Reihe von Sachen sich geklärt haben.

Ich möchte vor allem hervorheben, daß die im voraus festgelegte Haltung der sechs Regierungen der europäischen Gemeinschaft ohne Zweifel einen Einfluß auf die Entwicklung der Gespräche hatte, besonders dadurch, daß diese gemeinsame Stellungnahme durch den Beitritt von Großbritannien noch gestärkt wurde. Zudem weiß man, daß Länder wie z. B. die Schweiz und Österreich diesen Ideen ganz freundlich gegenüber stehen. Diese Länder erwarten, daß die Gemeinschaft einen Kern bilden soll, um den sich eine gewisse Gruppe von Ländern sammeln kann.

Für die Verhandlungen, die jetzt in diesem und im nächsten Monat stattfinden, verfügt man jedenfalls über eine ganze Reihe von Elementen, über bestimmte Vereinbarungen, über Prinzipien, die es erlauben, diese Verhandlungen schneller voranzutreiben. Jedermann nimmt heute an, in der Zukunft müsse die Rolle der nationalen Währungen, speziell des Dollars, als Reservewährung abgebaut werden und durch etwas anderes ersetzt werden. In anderen Worten, die Amerikaner sind auch damit einverstanden, daß der Dollar auf die Dauer keine Reservewährung bleiben kann, jedenfalls auf längere Sicht diese Rolle nicht mehr ausüben soll. Der Dollar bleibt selbstverständlich eines der Hauptvehikel des internationalen Handels. Diese Rolle

bleibt erhalten, aber seine Funktion als Reservewährung und all dem, was damit verbunden ist, wird abgebaut.

Die zweite, prinzipielle Vereinbarung liegt in der Rückkehr zu festen Paritäten. Es wird dabei nichts Fundamentales an dem System von Bretton Woods geändert. Die einzige Änderung die das System erfahren soll — damit ist auch jedermann heute einverstanden — ist die Ausdehnung der Bandbreiten über die jetzige Maximalgrenze von 1% hinaus. Der Präsident des Fonds, Schweitzer, hat gesagt, nur zeitweise. Ob diese Neuerung eine Dauereinrichtung werden oder nur für einige Zeit gelten soll, darüber gehen die Meinungen noch auseinander. Die Erweiterung an sich scheint, jedenfalls gemäß den jetzigen Umständen, bestätigt zu sein. Keiner hat sich mehr dagegen aufgelehnt, während sich letztes Jahr noch eine starke Opposition gegen diese Idee zeigte.

Das dritte Element, über das Einigkeit besteht ist, daß der Währungsfonds eine aktivere Rolle übernehmen soll, damit die Länder früher, falls notwendig, wenn es noch Zeit ist, ihre Paritäten ändern. Im allgemeinen besteht die Tendenz, sowohl bei einer Abwertung als auch bei einer Aufwertung so lange zu warten wie nur möglich. Manchmal ist es dann zu spät, und die getroffenen Maßnahmen haben nicht mehr die gleiche Wirkung. Deshalb ist der Wunsch ausgesprochen worden, daß mittels Konsultationsprozeduren, die intensiver wären, als das jetzt der Fall war, und natürlich mit der nötigen Diskretion, der Fonds hier in stärkerem Maße den nötigen Anstoß und die Sachen in Bewegung setzen soll, oder wenigstens an die Regierungen in diesem Sinne herantreten soll.

Ein anderer Diskussionspunkt ist die Reform des internationalen Währungssystems mittels einer Entwicklung, eines Ausbaus, ich will sogar sagen einer gewissen Mutation der Sonderziehungsrechte. Das Problem ist natürlich nicht einfach. Der einzige, der ziemlich genaue Fragen darüber gestellt und in die Debatte geworfen hat, war der englische Schatzkanzler Barber. In seiner ausgezeichneten Rede hat er auch schon auf die verschiedenen Probleme aufmerksam gemacht, die sich hierbei natürlicherweise stellen. Zum Beispiel ist zu erwägen auf welche Weise diese internationale Währung die Geltung bekommt, wie z. B. das Gold sie hat. Sie tritt ja auch in Konkurrenz mit dem Gold und mit anderen Währungen. Hier treten eine ganze Reihe von Fragen auf, die natürlich mit der Zeit geklärt werden müssen. Der Fonds monétaire wird aufgefordert über all diese Aspekte einen Bericht auszuarbeiten und diesen im nächsten Jahr der Versammlung vorzulegen.

Dann bleiben natürlich die mehr kurzfristigen Probleme, die im Augenblick am meisten brennen, nämlich die Rückkehr zu einer normalen Situation.

Hierzu kann man sagen, daß jedermann heute damit einverstanden ist, daß eine gewisse Anpassung der Paritäten kommen muß und zwar nach realistischen Prinzipien, wie die europäische Gemeinschaft sich ausgedrückt hat, also nach Prinzipien, die den Realitäten der wirtschaftlichen Gegebenheiten entsprechen. Sie erinnern sich, daß die Länder der Gemeinschaft ein gewisses «burden sharing» verlangt hatten in dem Sinne, daß die Amerikaner als Gegenpartie einer Aufwertung von gewissen europäischen Währungen eine Abwertung des Dollars in Kauf nehmen müßten. Hierzu kann man sagen, daß die amerikanische Regierung nicht erklärt hat, sie wäre mit diesem Standpunkt einverstanden. Sie hält auch im Prinzip noch daran fest, daß der Dollar nicht gegenüber dem Gold abgewertet werden muß, respektiv, daß der Preis des Goldes nicht erhöht werden soll, weil sie, wie sie sagt, der Frage des Goldes nicht mehr als die notwendige Bedeutung beimessen will. Hier zeigt sich also eine gewisse Tendenz zur Entmonetarisierung des Goldes. Der amerikanische Finanzminister hat, besonders in seiner letzten Rede, ganz feste Positionen bezogen. Trotzdem kann man annehmen, daß hinsichtlich dieser Frage der Standpunkt der USA nicht mit der letzten Sturheit verfolgt werden wird. Das Ganze wird vor allem Sache der Verhandlungen sein.

In diesem Stadium sind wir jetzt angelangt. Nachdem nun eine ganze Reihe von Prinzipienfragen geklärt sind, folgt jetzt das eigentliche Verhandeln. In diesem Zusammenhang wurde vom amerikanischen Schatzamtssekretär die Forderung erhoben, die anderen Ländern sollten ihre Währungen einem «reinen» floating unterwerfen, d. h. ohne Intervention der Regierungen und der Zentralbanken. Das ist uns natürlich ein bißchen viel zugemutet, denn ein reines floating gibt es praktisch nicht auf der Welt; irgendeine öffentliche Instanz hat immer einen gewissen Einfluß auf die Währungsverhältnisse. Auf der anderen Seite stellt es sich immer mehr heraus, daß, besonders durch den kummulierenden Effekt der Spekulation, bei einem freien Floating, wie es jetzt praktiziert wird, keine wirtschaftlich fundierten Kurse herauskommen. Die Idee eines «clean-floating» kann man also nur bis zu einem gewissen Grad annehmen. Gewiß, man sollte jetzt zuerst die Auswirkungen abwarten, aber nur innerhalb bestimmter Grenzen. Denn das floating wirkt sich jetzt so aus, daß die Effekte sich immer mehr anhäufen und wir später zu Prozentsätzen kommen, die übertrieben sind. Neben der Aufwertung von bestimmten europäischen Währungen wirkt sich die amerikanische Importtaxe aus. Beide sind zu gleicher Zeit vom Export zu überwinden. Gewiß, die Amerikaner haben in Aussicht gestellt, daß sie die Importsteuer abschaffen, wenn ihre Zahlungsbilanz sich in diesem Sinne verbessert. Aber das bleibt noch abzuwarten. Die Europäer haben jedenfalls so stark wie möglich darauf gedrängt, daß sie unverzüglich abgeschafft werden soll.

Neben den Prozentsätzen, die jetzt im Zusammenhang der Anpassung der Währungsparitäten genannt werden, stellt sich eine zweite Frage, nämlich das Endziel für die Verbesserung der amerikanischen

Zahlungsbilanz. Hier gehen die Meinungen weit auseinander. Der amerikanische Schatzamtssekretär sagte, die aktuelle Bilanz müßte um 13 Milliarden Dollar verbessert werden. Das ist sehr viel. Ich habe gelesen, daß eine Gruppe der OCDE 8 Milliarden vorschlägt. Das scheint mir weitaus realistischer zu sein. Dazu müßte diese Anpassung auf eine gewisse Zeit verteilt werden. Aber, wir dürfen nicht zu viel mit dem Faktor Zeit hier spielen, denn sonst wird auf der anderen Seite die Importtaxe auch nicht abgeschafft.

L. W. : Verschiedene Prozentsätze wurden schon in bezug auf die Erweiterung der Bandbreiten in die Debatte geworfen. Welchen Satz halten Sie persönlich für vernünftig und realistisch ?

Hr. Werner : Ich war immer ziemlich retizent in der Frage der Ausweitung der Bandbreiten. Im internationalen Handel und bei scharfer Konkurrenz können Schwankungen von ein paar Prozent schon stark in die Waagschale fallen. Man muß weiter in Betracht ziehen, daß die Schwankungen praktisch immer das Doppelte vom maximalen Prozentsatz darstellen, der festgesetzt wird. In einer ersten Phase wäre ich mit 2 Prozent einverstanden gewesen, in der Zwischenzeit könnte ich mir auch noch vorstellen, daß man einen Prozentsatz zwischen 2 und 3 Prozent findet. Ich glaube aber, daß man unter gar keinen Umständen über 3 Prozent hinausgehen darf. Die geplante Erweiterung ist vor allem gedacht, um die Unterschiede in der Zinsentwicklung zu kompensieren. Deswegen allein darf sie schon nicht über bestimmte Ausmaße hinausgehen. Darüber hinaus ergibt sich eine neue Verzerrung in der Konkurrenz zwischen den verschiedenen Ländern, besonders in Ländern, die durch eine Wirtschaftsunion miteinander verbunden sind. Persönlich würde ich mich eher für 2 bis 2,5 Prozent aussprechen.

L. W. : Sie haben schon die Sonderziehungsrechte erwähnt. Haben Sie bestimmte Vorstellungen, unter welchen Voraussetzungen diesen eine neue Rolle zugewiesen werden könnte ?

Hr. Werner : Das Problem der Sonderziehungsrechte besteht darin, daß man klarstellen muß, unter welchen Voraussetzungen eventuell solche Guthaben an Sonderziehungsrechten in die anderen Reserveelemente konvertiert werden können, die man eventuell braucht. In anderen Worten, wenn man durch eine günstige Position der Zahlungsbilanz Sonderziehungsrechte anhäuft und man will diese in Gold oder in andere starke Währungen konvertieren, ist man dann immer sicher diese zu bekommen und in welchem Ausmaße ? Auch für die Sonderziehungsrechte stellt sich, wie für jede Nationalwährung, das Problem der Konvertibilität. Denn wenn die neuen Währungselemente überhaupt nicht konvertibel sind, dann riskieren sie als minderwertiges Element betrachtet zu werden. Dann wirkt sich das Gesetz vom Gresham aus : « La mauvaise monnaie chasse la bonne ». Die anderen Gelder und das Gold kämen dann ganz aus dem Verkehr und einer würde dem anderen immer nur Sonderziehungsrechte an-

bieten. Hier stellt sich also ein echtes Problem von Konvertibilität.

Sie können aber auch nicht unendlich konvertibel sein, denn so viel andere Reserveelemente gibt es nicht. Notwendigerweise kommt man also dazu, mindestens Richtlinien aufzustellen, in welchen Reservewerten man die monetären Reserven erhält, so viel Prozent Gold, so viel Prozent Devisen, so viel Prozent Sonderziehungsrechte. Der Internationale Währungsfonds soll sich vor allem mit diesen Fragen beschäftigen. Im Augenblick verfügt man über ein gewisses Guthaben an Sonderziehungsrechten, aber der Fonds bestimmt welche Währungen man dagegen erhält. Ob man hier in der Weiterentwicklung eine größere Automatik, eine größere Konvertibilität erreichen kann, bleibt abzuwarten. Aber es ist möglich. Ich glaube es gibt gar keinen Zweifel, daß die Entwicklung in Richtung eines kollektiven Geldes liegt. Aber die Schwierigkeiten eines gemeinsamen Geldes sind die gleichen wie beim nationalen Geld: unter welchen Kriterien wird es geschaffen, in die Welt gesetzt und eventuell auch einmal wieder zurückgezogen. In anderen Worten, wie findet man die richtigen Kriterien für die für die Wirtschaft unter den besten Bedingungen notwendige Liquidität? Man darf nicht zu viel Liquiditäten schaffen, sonst folgt die Inflation. Man darf aber auch keine Deflation hervorrufen. Weil ein solches System sich auf eine Vielzahl von wirtschaftlichen Systemen und Wirtschaftspolitiken bezieht, impliziert seine Schaffung eine Anzahl politischer Entscheidungen, die auf höchstem Niveau zentral getroffen werden müssen. Neue Vorkehrungen und Abstimmungsverfahren sind dann unerlässlich.

L. W.: Sie haben bestimmte Möglichkeiten für eine Reform des Währungssystems erwähnt. Sehen Sie vielleicht noch andere konkrete Möglichkeiten, wir denken da besonders an eine Verstärkung der Attributionen des Währungsfonds?

Hr. Werner: Ich sehe die Verstärkung der Attributionen hauptsächlich in den zwei Richtungen, die ich schon angedeutet habe. Im Augenblick sind die Statuten des Fonds so abgefaßt und auch so formuliert, daß, wenn man auf- oder auch abwerten, also die Parität ändern will, dies tun kann, unter der Bedingung, daß man den Fonds konsultiert. Aber man muß es nicht tun. Dadurch kann natürlich, wenn aus politischen Gründen notwendige Währungsänderungen nicht durchgeführt werden, die Situation sich verschlimmern. Meine Idee ist folgende: der Fonds soll nicht nur erlauben, daß die betreffenden Mitgliedstaaten die Initiative ergreifen, aber er soll auch selbst feststellen können: Hier ist ein Währungsverhältnis das nicht mehr adäquat ist, das den ökonomischen Verhältnissen nicht mehr entspricht. Er muß mindestens die Initiative ergreifen können, um mit dieser Regierung zu sprechen. Es darf natürlich nicht soweit gehen, daß der Fonds den Regierungen Vorschriften machen kann, das wäre mit dem Zustand des jetzigen internationalen Rechts in der Sache nicht zu vereinbaren. Aber der Fonds würde ein größeres Initiativrecht erhalten, um die

se Konsultation herbeizuführen, wo hingegen heute die Konsultation von der Entscheidung der Regierung abhängt.

Zweitens müssen seine Attributionen notwendigerweise vergrößert werden, wenn das System der Sonderziehungsrechte weiter ausgebaut werden sollte. Er würde dann praktisch die Rolle einer Weltbank, einer « banque des banques », einer Zentralbank der Zentralbanken spielen. Das bedingt natürlich dann eine Erweiterung der Funktionen und wahrscheinlich sogar auch eine institutionelle Revision der Prozedur, wie die Entscheidungen getroffen werden. Wenn zusätzlich Richtlinien über die Zusammensetzung der Reserven der einzelnen Zentralbanken herausgegeben werden müßten, dann würde er auch hier eine größere Rolle spielen. Er spielt diese Rolle jetzt schon zum Teil, weil er ja Sonderziehungsrechte zuspricht und auch bestimmt, wie man darüber verfügen kann. Ein Anfang dieser Funktionen besteht also schon tatsächlich.

L. W.: Die Währungskrise kann nur auf Grund von gegenseitigen Konzessionen gelöst werden. Auf welchen Gebieten könnten diese Konzessionen für Europa und Japan liegen?

Hr. Werner: In bezug auf Europa haben die Amerikaner ganz klar ihre Wünsche ausgedrückt. Sie verlangen, daß wir zu einem gewissen Grad gegenüber dem Dollar aufwerten. Die Aufwertung der europäischen Währungen ist natürlich nicht linear. Sie ist auch nicht die gleiche in den verschiedenen Ländern. Sie muß abgestuft werden, denn die wirtschaftlichen Verhältnisse im Innern der EWG sind noch nicht so, daß alle auf derselben Ebene stehen und die gleiche Paritätsänderung beschließen können. Sie muß abgestuft werden und dies verlangt auch eine vorherige Verhandlung im Innern der Gemeinschaft. Für Länder wie Belgien und Luxemburg ist die Aufwertungsmarge eher gering. Ich stehe dafür ein, daß wir diese innere Verhandlung abgeschlossen haben, bevor wir die anderen anfangen. Unsere Verhandlungsposition wäre dann auf jeden Fall stärker. Das war der Sinn des Vorschlags, den die Benelux-Staaten im August gemacht hatten: vorläufige Paritäten zwischen den Währungen der EWG festzulegen und diese dann zusammen gegenüber dem Dollar floatieren zu lassen. Auf der einen Seite hätten, nach einer abgestuften Aufwertung, die europäischen Währungen gestanden, auf der anderen Seite der Dollar. Leider wurde dieser Vorschlag nicht von den Sechs angenommen.

L. W.: Gibt es vielleicht noch andere Konzessionsmöglichkeiten, wir denken an die Agrarpolitik und an die EWG-Präferenzpolitik?

Hr. Werner: Ja, die Amerikaner werfen hier eine Reihe von Fragen auf, deren Berechtigung man natürlich untersuchen muß. Die Gefahr besteht natürlich, daß falls Forderungen in dieser Hinsicht gestellt werden, dann auch Gegenforderungen kommen, da seit dem Kennedyround verschiedene Probleme von amerikanischer Seite noch nicht ganz ge-

klärt sind. Man muß das Problem in seiner Gesamtheit sehen. Man kann natürlich die Agrarpolitik der EWG nicht in Frage stellen und auf diese Weise indirekt erschüttern. Ich glaube, das darf nicht in Frage kommen. Es gibt aber bestimmte Probleme, die man in einem freundschaftlichen Sinne mit den Amerikanern diskutieren kann.

L. W. : Verschiedene Konferenzen sind geplant, sowohl auf europäischem Plan als auch auf dem Bereich des Zehner-Clubs. Wie sehen Sie die Chancen dieser Konferenzen ? Sehen Sie schon die Möglichkeit, daß auf dieser oder jener Konferenz die eine oder die andere Frage gelöst werden könnte ?

Hr. Werner : Wir kommen jetzt zu der Phase, wo Ziffern genannt werden müssen, wo jeder sich ein Bild darüber machen muß, was seine Währung aushalten kann und was sie nicht aushalten kann. Mein Wunsch ist natürlich, daß diese Phase so schnell wie möglich vorübergehen soll. Jede Woche, die vorübergeht und während der die Unsicherheit anhält, ist unserer Wirtschaft nicht zuträglich, im Gegenteil. Je größer die Unsicherheit auf den Auslandsmärkten wird, umso größer sind die internen wirtschaftlichen Schwierigkeiten. Die Rückwirkung der ungeordneten Evolution der Kurse auf unsere Preisentwicklung ist schon ein Kapitel, das für sich spricht. Ich glaube, daß, wenn man wirklich eine größere Rezession in Europa verhindern will, dann beiderseits schnell gehandelt werden muß. Die Verhandlung ist natürlich ganz schwierig. Niemand kann jetzt sagen, ob in den Versammlungen von Oktober und November des Zehnerclubs eine Einigung zustande kommt. Ich hoffe, daß für Weihnachten wenigstens die kurzfristigen Probleme gelöst sind. Wenn es länger dauern sollte, dann wäre die Lage mehr als bedenklich. Es wäre dann mehr denn je erforderlich, daß die Europäer sich zusammentun, um eine eigene provisorische Lösung zu suchen.

L. W. : Sie sind also der Überzeugung, daß man nicht bis zur vorgeschlagenen europäischen Gipfelkonferenz warten darf, um die europäischen Probleme zu lösen ?

Hr. Werner : Nein, die Lösung des Problems der Anpassung der Paritäten, die engere Zusammenarbeit zwischen den Sechs und auch eine Wiederauf-

nahme der im Stufenplan zur Währungsunion vorgesehenen Initiativen müssen schon eher anlaufen. Was ich hauptsächlich von der Gipfelkonferenz erwarte, ist, daß der Stufenplan durch eine Reihe von neuen politischen Entscheidungen abgesichert und mit mehr Energie weitergeführt werden kann. Ich habe das Gefühl, daß, wenn der Plan auch momentan in Bedrängnis geraten ist, das Bewußtsein seiner Wichtigkeit aber vorherrscht. Niemand stellt ihn heute mehr in Frage, auch wenn er noch nicht in seiner vorgesehenen Form befolgt wird. Niemand mehr ist bereit zurückzukehren und eine eigene nationale Währungspolitik zu betreiben. Dieses Stadium haben wir psychologisch tatsächlich überwunden. Eine Gipfelkonferenz müßte eigentlich aus dieser Feststellung Kapital schlagen und durch festere Bindungen, wie diejenigen, die wir bis jetzt übernommen haben, den Stufenplan energischer vorantreiben.

L. W. : Die Außenminister der Gemeinschaft haben beschlossen, daß ein erweiterter Ministerrat ein globales Verhandlungspaket ausarbeiten soll. Was halten Sie von dieser Initiative ? Glauben Sie, daß die Gemeinschaft schon bald zu einer Entscheidung kommen wird ? Wie soll dieses Verhandlungspaket in Form und Inhalt aussehen ?

Hr. Werner : Ich glaube, daß es angebracht ist, daß der Ministerrat sich über das globale Verhandlungspaket aussprechen soll. Für die Verhandlung mit den USA stellt sich tatsächlich eine Verfahrensfrage, da verschiedene Sprachgebiete angesprochen sind. Es bleibt dies eine delikate politische Frage. Jedenfalls wäre die Gemeinschaft besser in der Lage, das Globaldossier zu verhandeln, wenn sie die derzeitigen Meinungsunterschiede in der Gemeinschaft überwunden hätte und eine gewisse Währungsordnung wenigstens in Europa hergestellt wäre.

L. W. : Sie bleiben also optimistisch in Bezug auf die Verwirklichung der Wirtschafts- und Währungsunion, besonders da sie sich aus der Notwendigkeit von heute ergibt ?

Hr. Werner : Mein Optimismus begründet sich auf die Notwendigkeiten, da ich annehme, daß jeder-
mann will, daß der Gemeinsame Markt weitergeführt werden soll. Es gibt nämlich keine andere Lösung, wenn er sich in dieser Richtung entwickeln soll.

Nouvelles diverses

Télégrammes de félicitations à l'occasion de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté Européenne

A l'occasion du vote par la Chambre des Communes concernant l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté Européenne, des télégrammes

de félicitations ont été adressés d'une part par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, au Right Honourable Edward Heath, Premier Ministre britannique, et d'autre part par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Étrangères, au Right Honourable Sir Alec Douglas Home, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, et au Right Honourable

Geoffrey Rippon, Chancelier du Duché de Lancaster. Nous reproduisons ci-après le texte des ces télégrammes de félicitations.

*Déclaration de Monsieur Pierre Werner,
Président du Gouvernement luxembourgeois*

The United Kingdom has shared with the Western European Countries so much in hardship and happiness in the last decades that the vote of the House of Commons is a logical consecration of a solidarity, which gives to the European Community a new dimension as well as new chances of development. I have faith in the preparedness of the British nation to give its best in cooperating with the members of the Community in a constructive mind and in the spirit of mutual respect towards the aims of all partners, big or small.

Pierre Werner,
Prime Minister of the
Grand-Duchy of Luxembourg

*Déclaration de Monsieur Gaston Thorn,
Ministre des Affaires Etrangères*

Le Gouvernement luxembourgeois accueille avec la plus grande satisfaction le résultat du vote historique par lequel la Chambre des Communes vient de donner son accord de principe à l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes. Il était inévitable que dans un débat qui engage si résolument un grand pays dans des voies nouvelles, les avis soient partagés. Mais c'est précisément vers cet avenir nouveau que, ensemble avec le peuple britannique, nous voulons regarder et non nous appesantir sur les querelles et les doutes du passé. Or le Royaume-Uni en entier s'est par le vote de ce jour engagé de façon décisive sur la voie européenne et non seulement une majorité. Nous l'avons toujours souhaité. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Certains ont pu dire que l'adhésion de nouveaux membres, l'élargissement de la Communauté des Six en une Communauté des Dix, en modifierait radicalement la nature et le comportement. Et en effet des changements interviendront dans les structures et dans le fonctionnement des communautés, des réaménagements seront nécessaires pour tenir compte des intérêts légitimes des nouveaux membres tout comme il en a été pour les membres fondateurs. Mais tous ces changements, à nos yeux, devraient aboutir à renforcer la communauté, à lui donner les moyens d'exercer l'influence et de jouer le rôle politique et économique que justifient les forces communes de ses membres. Il serait dangereux et illusoire de considérer l'Europe qui va s'élargir et se renforcer comme une troisième force ou comme un autre grand sur la scène internationale, mais il ne faut pas non plus sous-estimer le rôle de conciliation et de modération dans le domaine politique, de progrès, d'aide et d'assistance dans le domaine économique que pourra exercer une communauté de dix états européens unis dans une même foi et fort de leur volonté commune. Encore faudra-t-il veiller à ce que cette volonté commune soit la manifestation de la solidarité loyale de tous les états, grands et petits, agissant ensemble.

C'est parce que nous en attendons une confirmation solennelle et dans un cadre élargi de cette foi, une redéfinition de cette volonté, que nous sommes favorables à la proposition du président Pompidou de réunir les chefs d'état et de gouvernement des dix états. Nous espérons qu'une telle réunion au sommet, soigneusement préparée, pourra donner les directives d'un renforcement intérieur des communautés élargies et définir en même temps les orientations de l'action future de celles-ci, notamment dans ses relations avec le reste du monde et en y comprenant les problèmes difficiles et inéluctables de la défense et de la coopération politique.

*

En réponse aux télégrammes de félicitations adressés par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, à Monsieur Edward Heath, Premier Ministre britannique, et à Sir Alec Douglas Home, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, à l'occasion du vote par la Chambre des Communes concernant l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté Européenne, les messages de remerciement suivants furent reçus par le Président du Gouvernement luxembourgeois et par le Ministre des Affaires Etrangères :

*Text of letter from Mr. Edward Heath
to Monsieur Pierre Werner*

Thank you so much for your kind message of congratulations on the result of the European vote in Parliament. The support which your Government has given throughout the negotiations has contributed much to this successful outcome. We are very grateful, and look forward to the day when we will work with you as colleagues within the Community. With sincere personal regards.

*Text of letter from Sir Alec Douglas Home
to Monsieur le Ministre Gaston Thorn*

Thank you for your kind message of congratulations on our good result in Parliament last week. Your support and that of your Government has encouraged us greatly. Now we look forward to working with you in close partnership inside the Community towards a more prosperous and peaceful Europe.

*

**Télégrammes de félicitations
au porteur du Prix Nobel de la Paix**

A l'occasion de l'attribution du Prix Nobel de la Paix à Son Excellence Monsieur Willy Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, des télégrammes de félicitations ont été envoyés au Chancelier fédéral par Son Altesse Royale le Grand-Duc, par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

*

La visite privée à Luxembourg de Sa Majesté le Roi du Népal

Venant de Londres, le Roi du Népal, Sa Majesté Mahendra Bir Bikram Shah Deva, accompagné de la Reine et d'une suite de cinq personnes, a effectué du 29 octobre au 3 novembre 1971 une visite privée au Grand-Duché de Luxembourg. Au cours de leur séjour à Luxembourg, les Souverains népalais ont notamment visité le Nord du pays et plus particulièrement la station de pompage de la S.E.O. à Vianden et la ville abbatiale d'Échternach. Après ces visites, Leurs Majestés le Roi et la Reine du Népal furent respectivement reçus par Monsieur Victor Abens, Bourgmestre de la Ville de Vianden et Monsieur Robert Schaffner, Bourgmestre de la Ville d'Échternach. Mentionnons encore que dans la soirée du 31 octobre Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse donnèrent un dîner en l'honneur des hôtes népalais.

*

Visite officielle à Luxembourg du Ministre des Affaires Etrangères de Colombie

Le 18 octobre 1971, Son Excellence Monsieur Alfredo Vazquez Carrizosa, Ministre des Affaires Etrangères de Colombie, a fait une visite officielle à Luxembourg. Après avoir eu des conversations politiques avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre des Affaires Etrangères de Colombie fut reçu en audience au Palais grand-ducal par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. En fin de matinée, Son Excellence Monsieur Alfredo Vazquez Carrizosa eut une entrevue avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Le Ministre des Affaires Etrangères de Colombie a visité la ville de Luxembourg au cours de l'après-midi avant de s'en voler dans la soirée en direction de Bruxelles.

*

Visite officielle à Luxembourg du Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

Le 6 octobre 1971, Monsieur Addeke H. Boerma, Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), venant de Belgique, a fait une visite officielle à Luxembourg, au cours de laquelle il a eu un entretien avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et avec Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture.

Monsieur le Dr A. H. Boerma était accompagné à cette occasion par Monsieur Gerardo E. Bildesheim, Représentant régional à la FAO pour l'Europe, et de Monsieur van der Osten, Chef de Cabinet adjoint.

Au cours de l'après-midi, le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture a visité une installation agricole avant de quitter le Grand-Duché de Luxembourg

dans la matinée du 7 octobre, en direction de la République Fédérale d'Allemagne.

*

Visite de parlementaires sud-africains à Luxembourg

Une délégation du Parlement sud-africain a séjourné en Belgique et au Luxembourg du 10 au 17 octobre 1971. Elle comprit deux membres du Parti Nationaliste, M. J. C. B. Schoeman, membre de la Chambre des Représentants, et le sénateur B. Muller, ainsi qu'un représentant du Parti Unifié, le sénateur J. L. Horak.

Le 15 octobre, la délégation sud-africaine s'est rendue au Grand-Duché de Luxembourg où elle fut reçue par Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, et par Monsieur Maurice Sevenig, Président du Conseil d'Etat.

*

M. Gaston Thorn à la présidence d'honneur du Conseil de l'Atlantique Nord

Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, a pris la succession de Monsieur Aldo Moro, Ministre des Affaires Etrangères de l'Italie, à la présidence d'honneur du Conseil de l'Atlantique Nord. Il occupera ce poste jusqu'au 17 septembre 1972.

La coutume veut que la présidence d'honneur du Conseil soit assumée pendant un an par chacun des pays membres dans l'ordre alphabétique. L'année dernière, la Grèce a réservé son droit de désigner le Président pour 1971-72, mais Monsieur Papadopoulos qui est à la fois Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères s'est trouvé dans l'impossibilité d'accepter la présidence d'honneur en raison de ses hautes responsabilités en Grèce. Le Gouvernement hellénique s'est réservé le droit de désigner le Président d'honneur du Conseil de l'Atlantique Nord pour l'année 1972-73.

*

Entretiens de M. Gaston Thorn à New York

Au cours de son séjour à New York, où il a pris la parole le 6 octobre 1971 devant l'Assemblée Générale des Nations Unies (cf. Bulletin de Documentation N° 7), Monsieur le Ministre Gaston Thorn a successivement eu des entretiens avec Monsieur Adam Malik, Président de l'Assemblée Générale, Monsieur U Thant, Secrétaire Général des Nations Unies, et Monsieur William Rogers, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, avec lesquels il s'est entretenu de questions de politique internationale et plus particulièrement des principaux problèmes qui seront discutés au cours de la 26^e Session.

*

Visite à Rome de M. Gaston Thorn

Sur invitation de Monsieur Aldo Moro, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, Monsieur Gaston

Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, s'est rendu pour la journée du 25 octobre 1971 en visite officielle à Rome.

Pendant son séjour il fut reçu en audience par le Président de la République d'Italie, par le Président de la Chambre des Députés, par le Vice-Président du Sénat et par le Premier Ministre italien.

*

Visite officielle en Norvège de M. Gaston Thorn

Sur l'invitation de Monsieur Andreas Cappelen, Ministre des Affaires Etrangères de Norvège, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, s'est rendu en visite officielle en Norvège les 11 et 12 octobre 1971.

Monsieur Thorn fut reçu en audience par Sa Majesté le Roi Olav V et il eut des entretiens politiques avec Monsieur Trygve Bratteli, Premier Ministre de Norvège, ainsi qu'avec Monsieur Andreas Cappelen.

*

Le Grand-Duché a signé l'accord INTELSAT

C'est aux Etats-Unis que Son Excellence l'Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Jean Wagner, a signé au nom du Gouvernement deux accords concernant INTELSAT (Organisation internationale des télécommunications par satellite).

Le Grand-Duché est le 58^e pays à signer cet accord qui règle de manière définitive les problèmes actuels et futurs sur le plan international des télécommunications par satellite.

*

Six sessions à Luxembourg du Conseil des Communautés Européennes

Au cours du mois d'octobre 1971, le Conseil des Communautés Européennes a tenu six sessions au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg.

La 167^e session, qui eut lieu le 12 octobre 1971, fut placée sous la présidence de M. Italo Viglianesi, Ministre des Transports et de l'Aviation Civile de la République italienne et se déroula en présence de M. Albert Coppé, Membre de la Commission des Communautés Européennes. Le Grand-Duché de Luxembourg y fut représenté par M. Marcel Mart, Ministre des Transports. Au cours de sa 167^e session, le Conseil des Communautés Européennes a traité les questions suivantes : poids et dimensions des véhicules routiers utilitaires ; services réguliers et services de navette par autocars et par autobus ; communications de la Commission ; amendements des dispositions sociales dans le domaine des transports par route à courte distance ; adaptation du règlement N 543/69 à l'A.E.T.R. ; décisions diverses.

La 168^e session, qui eut lieu les 18 et 19 octobre 1971, fut placée sous la présidence de M. Aldo Moro, Ministre des Affaires Etrangères de la République italienne et se déroula en présence de M. Franco Maria Malfatti, Président et de Membres de la Com-

mission des Communautés Européennes. Le Grand-Duché de Luxembourg y fut représenté par M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères. Au cours de sa 168^e session, le Conseil des Communautés Européennes a traité les questions suivantes : négociations d'adhésion ; relations avec les pays de l'AELE non-candidats ; relations avec l'Algérie ; importations de vin ; collaboration Conseil-Assemblée ; mesures américaines ; décisions diverses.

La 169^e session, qui eut lieu le 19 octobre 1971, fut placée sous la présidence de M. Carlo Donat Cattin, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale de la République italienne et se déroula en présence de M. Albert Coppé, Membre de la Commission des Communautés Européennes. Le Grand-Duché de Luxembourg y fut représenté par M. Jean Dupong, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale. Au cours de sa 169^e session, le Conseil des Communautés Européennes a traité les questions suivantes : réforme du fonds social européen ; statistiques sociales ; memorandum du gouvernement italien.

La 170^e session, qui eut lieu le 20 octobre 1971, fut placée sous la présidence de M. Antonio Giolitti, Ministre du Budget et de la Programmation Economique de la République italienne et se déroula en présence de M. Albert Borschette, Membre de la Commission des Communautés Européennes. Le Grand-Duché de Luxembourg y fut représenté par M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, et M. Emile Krieps, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur. Au cours de sa 170^e session, le Conseil des Communautés Européennes a traité les questions suivantes : politique régionale ; régimes généraux d'aides à finalité régionale.

La 171^e session, qui eut lieu les 25 et 26 octobre 1971, fut placée sous la présidence de M. Lorenzo Natali, Ministre de l'Agriculture de la République italienne et se déroula en présence de M. S. L. Mansholt, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes. Le Grand-Duché de Luxembourg y fut représenté par M. Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture, et M. Camille Ney, Secrétaire d'Etat de l'Agriculture. Au cours de sa 171^e session, le Conseil des Communautés Européennes a traité les questions suivantes : réforme de l'agriculture ; cotations du porc abattu ; fixation des prix ; régime d'importation du vin en provenance de certains pays du bassin méditerranéen ; modification du règlement de base ; lait écrémé ; préfixation des prélèvements et restitutions ; décisions diverses.

La 172^e session, qui eut lieu le 26 octobre 1971, fut placée sous la présidence de M. Marion Ferrar-Aggradi, Ministre du Trésor de la République italienne et se déroula en présence de M. Raymond Barre et de M. Wilhelm Haferkamp, Vice-Président, et de M. Albert Borschette, Membre, de la Commission des Communautés Européennes. Le Grand-Duché de Luxembourg y fut représenté par M. Pierre Werner, Ministre des Finances. Au cours de sa 172^e session, le Conseil des Communautés Européennes a traité surtout la question suivante : rapport annuel sur la situation économique de la Communauté pour 1972.

*

Nouveau Chef de la Mission du Royaume-Uni auprès des Communautés Européennes

Le 19 octobre 1971, le Président du Conseil des Ministres, Monsieur Aldo Moro, et le Président de la Commission des Communautés Européennes, Monsieur Franco Maria Malfatti, ont reçu au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Arthur Michael Balliser, qui leur a remis ses lettres de créance en sa qualité de chef de la Mission du Royaume-Uni auprès des Communautés Européennes (CEE, CECA, CEEA).

*

Session à Luxembourg du comité consultatif CECA

Le 19 octobre 1971 eut lieu au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg la 145^e session extraordinaire du comité consultatif CECA. A l'ordre du jour de cette session se trouvèrent inscrits des échanges de vues sur: La politique sociale communautaire; la politique des transports et plus particulièrement la tarification de l'usage des infrastructures et le problème de la connaissance des taux de fret maritime; la politique régionale et industrielle sous les aspects économiques régionaux et industriels.

*

Réunion du Comité de ministres de l'Union Economique Benelux

Le Comité de ministres de l'Union Economique Benelux s'est réuni le 20 octobre 1971 à Bruxelles sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères.

Dans le cadre de la coordination des politiques économiques et financières, le Comité de ministres a examiné la situation en matière monétaire et, en particulier le fonctionnement de l'arrangement monétaire, conclu le 21 août 1971 entre les pays du Benelux. Cet arrangement qui rétablit la parité fixée entre le franc et le florin, a permis de renoncer dans les échanges intra-Benelux, aux mesures agricoles qui résultaient des difficultés monétaires de mai dernier. Le comité de ministres a décidé de resserrer la coordination de l'action des pays du Benelux dans les concertations monétaires de la C.E.E. et des autres organismes internationaux.

Les Ministres ont donné des directives pour accélérer l'harmonisation des législations en vue d'une libération complète des échanges de marchandises.

Le Comité de ministres a donné des instructions relatives aux modalités de coordination, entre les pays du Benelux, des politiques en matière d'environnement.

Le Comité de ministres a approuvé, le 15, ce rapport annuel des trois gouvernements au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux sur la réalisation et le fonctionnement de l'Union Economique entre les trois Etats. Enfin les Ministres ont approuvé

diverses propositions dans le secteur social, des communications et de la santé publique.

*

Visite d'une délégation commerciale tchécoslovaque à Luxembourg

Du 26 au 28 octobre 1971 une délégation commerciale tchécoslovaque s'était rendue à Luxembourg pour nouer des contacts directs et personnels avec des importateurs et des exportateurs luxembourgeois.

A cet effet, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, en collaboration avec la Fédération des Négociants en Gros, avait organisé le 26 octobre une réunion de travail. A l'issue de cette réunion, Monsieur le Conseiller commercial de l'Ambassade de Tchécoslovaquie Frantisek Hejduk avait donné une réception.

Relevons également que la délégation tchécoslovaque a donné à cette occasion des audiences individuelles pour les importateurs et exportateurs luxembourgeois intéressés.

*

Séminaire international à Luxembourg sur le Contrôle de la Circulation Aérienne

Pour la première fois depuis sa mise en œuvre en 1970, l'Institut Eurocontrol de la Navigation Aérienne a organisé dans le cadre de son programme d'enseignement 1971 un séminaire international sur le Contrôle de la circulation aérienne qui eut lieu dans son bâtiment au plateau de Kirchberg à Luxembourg du 4 au 8 octobre 1971.

Ce séminaire réunit plus de 30 spécialistes et cadres dirigeants de la navigation aérienne ayant leurs pays respectifs (République Fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, Danemark, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse) et dans l'agence Eurocontrol des responsabilités dans la planification et la mise en œuvre de nouveaux systèmes ou procédures de contrôle.

Le thème du séminaire, qui fut présidé par M. G. E. Krug, Directeur de l'Institut, fut le suivant: « Etude globale de l'application du traitement automatique de l'information au domaine du contrôle de la circulation aérienne ».

De nombreux exposés couvrant les aspects opérationnels du problème furent présentés, ce qui a permis d'avoir un aperçu de « l'état actuel d'avancement de la technique » dans ce domaine.

Relevons finalement que parmi les orateurs se trouvait notamment le Général Spencer S. Hunn, Directeur du « National Airspace System Program Office » de l'administration aéronautique des Etats-Unis (FAA) au Ministère des Transports, chargé de la modernisation et de l'automatisation d'un grand nombre de centres de contrôle aux Etats-Unis.

*

Création d'un Institut pour la Coopération Régionale

L'Académie Européenne Otzenhausen (Sarre) a créé un Institut pour la Coopération Régionale dans les Régions Frontalières Intracommunautaires (I.R.I.) dont la naissance officielle eut lieu le 15 octobre 1971, au cours d'une cérémonie au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Au cours de cette cérémonie, Monsieur Albert Borschette, ambassadeur, membre de la Commission des Communautés Européennes, a présenté un exposé sur : « La politique régionale dans les régions frontalières vue par la Commission des Communautés Européennes ».

En fondant l'Institut pour la Coopération Régionale, l'Académie Européenne Otzenhausen veut aider à développer la coopération régionale entre pays voisins sans, toutefois, entrer en concurrence avec les organismes chargés des questions régionales et européennes. L'I.R.I. s'est donné pour tâche de susciter et d'encourager les échanges et le dialogue entre régions frontalières voisines, principalement dans le triangle compris entre Luxembourg, Nancy et Kaiserslautern. Son but est d'aider à une coopération de plus en plus étroite entre tous les pays concernés et de contribuer ainsi à l'édification d'une union économique et monétaire européenne.

*

Réunion à Luxembourg du Groupement Pharmaceutique de la Communauté Européenne

Les 18 et 19 octobre 1971 eut lieu à Luxembourg l'assemblée générale du Groupement Pharmaceutique de la Communauté Européenne à laquelle prirent part les délégués des six pays des Communautés Européennes ainsi que des observateurs de plusieurs autres pays, dont l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Norvège, la Suède et la Suisse.

L'assemblée générale, au cours de laquelle fut notamment étudié l'uniformisation des législations nationales sur les études et l'exercice de la profession pharmaceutique, s'est tenue à l'Hôtel Holiday Inn à Luxembourg. En marge de leurs travaux, les congressistes furent reçus par Madame Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre de la Santé Publique.

*

Congrès du Syndicat des fonctionnaires internationaux et européens

Les 9 et 10 octobre 1971 s'est déroulée au Centre de formation social et culturel à Mersch le congrès du Syndicat des fonctionnaires internationaux et européens (S.F.I.E.). Ce congrès fut surtout marqué par un exposé de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et de la Fonction Publique, sur l'avenir de la fonction européenne. Les autres points du programme furent les suivants : exposé de Monsieur Piccarolo, membre du Conseil syndical S.F.I.E., section Commission de Bruxelles, sur le rôle du S.F.I.E., dans la défense des intérêts des fonctionnaires internationaux et européens ; conférence

de Monsieur A. Delaveau, Vice-Président de l'I.N.F.E.D.O.P., sur le syndicalisme actuel, ses problèmes et ses perspectives ; rapports et analyses de différents groupes de travail.

*

VI^e colloque européen de droit rural à Luxembourg

Du 26 au 28 octobre 1971 eut lieu à Luxembourg le sixième colloque européen de droit rural, organisé par le comité européen de droit rural. Ce comité est composé de juristes des différents Etats membres de la CEE et son but est de donner des normes modernes à l'agriculture ainsi que d'élaborer une unification du droit agraire sur le plan européen. Relevons qu'au cours de ce colloque européen de droit rural, les participants ont visité l'Agrocenter de Mersch.

*

Congrès à Luxembourg de la Fédération européenne des associations de professeurs de déficients auditifs

La Fédération européenne des associations de professeurs de déficients auditifs, qui a été fondée en 1969, a tenu son 2^e congrès les 9 et 10 octobre 1971 à Luxembourg. L'organisation du congrès a été confiée au centre de logopédie de Luxembourg.

La séance d'ouverture du congrès s'est déroulée le 9 octobre en présence de 50 délégués venus des pays suivants : Belgique, Pays-Pas, Grand-Duché de Luxembourg, Grande-Bretagne, Danemark, Suède, Suisse, Norvège, Allemagne.

Au cours de ce congrès furent notamment traités les sujets suivants : l'instruction civique, réflexions méthodiques et didactiques, par M^{lle} Neate, professeur des déficients auditifs de Grande-Bretagne, ainsi que le calcul et les mathématiques par M. J. van Puyenbroek des Pays-Bas. En outre des démonstrations par une classe hollandaise et allemande ont eu lieu sur l'instruction civique et les mathématiques.

*

50^e anniversaire de l'Association soroptimiste internationale

Les cérémonies du 50^e anniversaire de l'Association soroptimiste internationale, qui groupe 60 000 dames et demoiselles de 52 nations d'Europe et d'Amérique, se déroulèrent le 15 octobre 1971 au Nouveau Théâtre à Luxembourg, et ce en présence de la Princesse Margaretha et de nombreuses personnalités. Ont pris la parole au cours de cette séance : M^{me} T. Witry, Présidente de l'Union nationale des soroptimistes-clubs, et M^{me} C. Tainturier, Gouverneur de l'Union des clubs soroptimistes de France. Les cérémonies du 50^e anniversaire de l'Association soroptimiste internationale furent clôturées par une réception, offerte par M^{lle} Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, au Foyer du Nouveau Théâtre.

*

La « Journée des Nations Unies »

Comme partout dans le monde, le 24 octobre 1971 fut également célébré au Grand-Duché de Luxembourg comme « Journée des Nations Unies ». Rappelons que cette journée marque l'entrée en vigueur de la charte des Nations Unies, en 1945.

Au Grand-Duché, la « Journée des Nations Unies » fut marquée par une allocution radio-télévisée de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, par un concert, donné par la musique militaire dans l'auditorium de Radio-Luxembourg et par une cérémonie commémorative, organisée par les Anciens Volontaires de la Guerre de Corée en souvenir de leurs frères d'armes, morts au champ d'honneur pour la liberté et les principes des Nations Unies.

*

Session d'Etudes Economiques Luxembourgeoises de l'Université Internationale de Sciences Comparées

Du mois d'octobre 1971 au mois d'avril 1972 ont lieu à Luxembourg les cours de la 5^e Session d'Etudes Economiques Luxembourgeoises de l'Université Internationale de Sciences Comparées. Le programme d'études de la session d'hiver 1971/1972 prévoit les cours suivants :

1. « Les étapes vers l'union économique et monétaire de la C.E.E. Analyse des différents plans d'action (Barre, Schiller, Triffin, Werner...) » par M. Henri Ahlborn, Conseiller économique à la Chambre de Commerce.
2. « Introduction à la comptabilité nationale » par M. Georges Als, Directeur du STATEC, Professeur extraordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.
3. « L'économie luxembourgeoise : Structures et problèmes » par M. Georges Als, Directeur du STATEC, Professeur extraordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.
4. « Les pollutions du milieu et notre société moderne » par M. Josy Barthel, Ingénieur, Chef de Service à l'Institut d'Hygiène et de Santé publique, Luxembourg.
5. « L'harmonisation de la présentation des documents comptables annuels (Bilan et comptes de résultats) dans le cadre de la C.E.E. Etude de l'avant-projet d'une proposition de directive de la Commission de la C.E.E. » par M. Guy Bernard, Dipl. H.E.C., Membre de l'Institut Français des Experts Comptables et de l'Ordre des Experts Comptables Luxembourgeois.
6. « Les nouvelles méthodes budgétaires dans le secteur public : la programmation budgétaire pluriannuelle et la rationalisation des choix budgétaires » par M. Corneille Bruck, Directeur de l'Inspection Générale des Finances, Luxembourg.
7. « Banques sans guichets » par M. Victor Kneip, Diplômé H.E.C., Paris et I.N.S.E.A.D., Fontainebleau.

8. « Formation et politique des prix en rapport avec les problèmes du consommateur luxembourgeois » par M. Ernest Ley, Dr. ès sc. écon., Conseiller de Gouvernement adjoint, Ministère de l'Economie Nationale.
9. « Le régime monétaire luxembourgeois dans le contexte national et international » par M. Ernest Muhlen, Chef du Bureau de liaison de la Commission auprès de la Banque Européenne d'Investissement.
10. « De la direction autocratique aux problèmes de la direction participative de l'entreprise » par M. Fernand Rau, Attaché de Direction à la Kredietbank S. A. Luxembourgeoise.
11. « L'agriculture et la viticulture luxembourgeoise dans le Marché Commun » par M. Adrien Ries, Chef de Division à la Commission des Communautés Européennes, Bruxelles.
12. « Luxembourg, An 2000 — L'an 2000 vu par les futurologues — L'inventaire de départ (les facteurs de croissance, les besoins d'investissement) — Le train en marche (les adaptations administratives, les changements de méthodes, les défis budgétaires) — Les mutations de la société » par M. Adrien Ries, Chef de Division à la Commission des Communautés Européennes, Bruxelles.
13. « L'organisation et la planification de la société multinationale » par M. Marcel Rippinger, Manager Personnel Développement de la Division Internationale de UNIROYAL.
14. « Décision et incertitude » par M. Norbert Rischette, Ing. E.C.P., Chef de Service à l'ARBED.
15. « Structure et caractères de la distribution au Grand-Duché de Luxembourg » par M. Jules Stoffels, Dr. ès sc. écon., Professeur de sciences économiques.

*

Premier emprunt public de la Banque Européenne d'Investissement sur le marché luxembourgeois

La Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.), dont le siège se trouve à Luxembourg, vient d'émettre, par l'intermédiaire d'un syndicat de banques de la place dirigé par la Kredietbank S. A. Luxembourgeoise, un emprunt de 400 000 000 de francs luxembourgeois sur le marché intérieur des capitaux. Cet emprunt a été pris ferme par la Kredietbank S. A. Luxembourgeoise, la Banque Générale du Luxembourg S. A., la Banque Internationale à Luxembourg S. A., la Banque Lambert-Luxembourg S. A. et la Banque de Paris et des Pays-Bas pour le Grand-Duché de Luxembourg S. A. Il a été placé dans le public par le concours de toute la communauté bancaire luxembourgeoise. Le prix de souscription avait été fixé à 98% et le coupon annuel, payable au 15 octobre, à 7%. Les obligations sont représentées par des titres au porteur exempts du droit de timbre luxembourgeois. Ils sont en coupures de 10 000 et de 50 000 Flux. La durée de l'emprunt est de 15 ans et les remboursements se feront à partir de 1977 en dix

tranches annuelles égales d'une valeur nominale de 40 millions de francs.

*

L'inauguration à Bascharage de la filiale luxembourgeoise de General Motors

L'inauguration officielle de la filiale luxembourgeoise de General Motors à Bascharage eut lieu le 7 octobre 1971, en présence de Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Emile Schaus, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, Monsieur Emile Krieps, Secrétaire d'Etat, Mgr. Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, Monsieur Kingdon Gould Jr., Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, Monsieur Robert Steichen, Bourgmestre de la commune de Bascharage et de nombreuses personnalités du monde politique, industriel, économique et commercial. General Motors fut représentée par MM. Estes, Vice-Président pour les affaires d'outre-mer, Perry, Président de General Motors Luxembourg et Cliff, Directeur de l'usine de Bascharage.

Au cours de la cérémonie d'inauguration, des allocutions furent successivement prononcées par Monsieur Cliff, Directeur de l'usine, Monsieur Robert Steichen, Bourgmestre de la commune de Bascharage, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, Monsieur Perry, Président du Conseil d'administration de General Motors Luxembourg S. A., Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Monsieur Estes, Vice-Président de General Motors pour les affaires d'outre-mer. Mgr. Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, bénit ensuite les installations que Son Altesse Royale le Prince Charles mit en route officiellement en démarrant par télécommande le moteur d'un camion. Une visite des ateliers par les personnalités et un buffet froid clôturèrent l'inauguration officielle de la filiale luxembourgeoise de General Motors à Bascharage.

L'usine de Bascharage, filiale luxembourgeoise de la plus grande société industrielle du monde, la General Motors, fabrique des engins de terrassement et a été construite en un temps record. Entre la signature de la convention entre General Motors et le Gouvernement luxembourgeois et le début de la production, il n'y a eu qu'un intervalle de douze mois. Des firmes luxembourgeoises y ont pris une grande part. C'est ainsi que CECO S. A. et Barblé S. A. ont érigé les halls de production qui s'étendent sur quelque 16 100 m², ainsi que le bâtiment d'administration. 350 millions de francs ont été investis au stade actuel et la firme occupe quelque 200 ouvriers et employés qui travaillent sur une chaîne de montage. Il est prévu d'augmenter cet effectif à 400 personnes.

La firme produit actuellement deux modèles de gros camions de carrière de 20 et 32 tonnes de charge utile et quatre modèles de chargeuses frontales de 1,5 et 2,7 m³ de charge de basculement. Pour les produits TEREX, nom de marque des produits fabriqués

à Bascharage, on utilise des chargeurs sur pneus capables d'opérer également en pente et d'avancer à une vitesse assez élevée, réduisant ainsi le coût par tonne et garantissant une exploitation économique des projets considérés auparavant comme peu rentables.

Relevons encore que l'usine à Bascharage est la dernière-née de la famille TEREX dont les produits sont encore fabriqués en Ecosse, au Canada, en partie en Afrique du Sud et en Australie, alors qu'une nouvelle usine vient d'être implantée aux Indes.

*

L'inauguration de l'usine CERAMETAL à Mamer

Le 1^{er} octobre 1971 eut lieu à Mamer l'inauguration officielle de la nouvelle usine CERAMETAL, et ce en présence de Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan, de Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, de Monsieur Jean-Pierre Lanners, Directeur gérant de l'usine de Mamer et de nombreuses personnalités du monde économique et commercial.

CERAMETAL est spécialisée dans la fabrication de plaquettes, d'outils et de pièces d'usure en métal dur. Les vastes halls ont été construits en moins d'un an. L'entreprise, édiflée sur un terrain de 8 hectares, occupe une surface bâtie de 6000 mètres carrés, dont 5000 pour l'usine et 1000 pour les bureaux. 140 emplois nouveaux ont été créés. Les principaux débouchés se situent en Allemagne fédérale : 47%, aux Pays-Bas : 17%, en Belgique : 14%, en Grande-Bretagne : 12%, en France : 6% et au Grand-Duché de Luxembourg : 3%. Le chiffre d'affaires qui, en 1958, se situait à 3,5 millions, dépasse, à ce jour, 100 millions de francs.

*

Le « Salon 1971 » du Cercle Artistique à Luxembourg

Du 8 au 22 octobre 1971 fut ouvert au Nouveau Théâtre à Luxembourg le « Salon 1971 » du Cercle Artistique de Luxembourg. Quarante peintres et sculpteurs luxembourgeois y avaient exposé cent trente-huit œuvres. On pouvait admirer également quinze tableaux d'artistes autrichiens de la « Wiener Secession », à savoir : Georg Eisler, Adolf Frohner, Oskar Matulla, Ferdinand Stransky et Carl Unger. Mentionnons encore que le Foyer du Nouveau Théâtre abrita une rétrospective du grand peintre allemand Albrecht Durer.

*

Jumelage

Walferdange-Longuyon-Schmitshausen-Limana

Le 24 octobre 1971 s'est déroulée au « Funkhaus Halberg », siège de la Radio-Télévision de Sarrebruck et qui assure le parrainage, la signature du traité de jumelage de quatre villes européennes que sont Longuyon (France), Walferdange (Grand-Duché de Luxembourg), Schmitshausen (Palatinat) et Limana

(Italie). Le but de ce jumelage est « Construisons l'Europe unie ». Relevons encore que dans les quatre localités la rose est particulièrement à l'honneur par des expositions annuelles.

*

La finale

du « Grand Prix RTL International 1971 »

La finale du « Grand Prix RTL International 1971 » s'est déroulée le 21 octobre 1971 au Nouveau Théâtre à Luxembourg. Rappelons que Radio-Télé-Luxembourg a organisé son « 3^e Grand Prix RTL International » en apportant le support de ses cinq antennes radiophoniques (allemande, anglaise, française, luxembourgeoise, néerlandaise) et son antenne

Télévision, aux producteurs de disques, ainsi qu'aux éditeurs et interprètes des chansons qui ont été sélectionnées. Le concours fut ouvert aux producteurs de disques des principaux pays situés dans la zone d'écoute de Radio-Télé-Luxembourg, c'est-à-dire : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse (alemanique et romande). Le nombre des chanteurs participant à la finale fut limité à douze. Le « Grand Prix RTL International 1971 » fut remporté par Miguel Rios, expression allemande, avec « Sonnenschein und Regenbogen ».

Mentionnons également qu'au cours de cette soirée, 5 vedettes à savoir : Roy Black, Lulu, Michel Sardou, Michel Delpech et Focus, ont reçu un trophée en hommage à leur popularité durant l'année écoulée dans leur pays.

Nouvelles de la Cour

Mois d'octobre

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 11 octobre 1971 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie au Château de Berg.

*

Le 18 octobre 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur

Alfredo Vazquez Carrizosa, Ministre des Affaires Etrangères de Colombie.

*

Le 20 octobre 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur John Roper, Ambassadeur de Sa Majesté Britannique qui Lui a présenté Monsieur James Nicholas Allan, Conseiller d'Ambassade.

Conseil de Gouvernement

Réunions au cours du mois d'octobre

Au cours du mois d'octobre, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 8 octobre, le Gouvernement a procédé à un échange de vues sur les mémoires dont il a été saisi par les différentes associations professionnelles à propos des problèmes de la fonction publique et des fonctions assimilées.

En ce qui concerne la fixation de la valeur du point indiciaire, le Gouvernement a décidé de maintenir le projet de loi dans sa forme et teneur tel qu'il est déposé actuellement à la Chambre des Députés.

Lors des imminents débats devant la Chambre des Députés, le Gouvernement traitera le problème des rémunérations de la fonction publique dans son en-

semble et il précisera les mesures autres que la revalorisation du point indiciaire à envisager à court terme en faveur de certaines catégories de traitements défavorisées.

Le Gouvernement envisage d'autre part de consulter le Conseil Economique et Social sur les critères de comparaison permettant de pratiquer entre le secteur public et le secteur privé une plus juste évaluation des différents éléments entrant dans le cadre d'une politique des revenus d'ensemble.

Le Conseil a mis au point un projet de loi concernant l'organisation de l'administration du Cadastre et de l'Institut géographique.

Il a approuvé le projet de règlement grand-ducal déterminant la mission, la composition et l'organisa-

tion du conseil supérieur exerçant des fonctions consultatives auprès du STATEC.

Il a approuvé en outre un projet de règlement grand-ducal concernant les conditions et les programmes des examens d'admissibilité, d'admission définitive et de promotion aux fonctions du secteur technique des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes.

Réuni le 15 octobre, le Gouvernement a procédé à un premier échange de vues au sujet d'un projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi générale des impôts et des impôts directs. Ce projet prévoit notamment l'imposition des plus-values spéculatives réalisées sur des terrains.

Le Ministre de l'Intérieur a fait un exposé sur la refonte des structures communales sur la base d'un rapport d'études préliminaires ; après une discussion approfondie le Conseil a donné les directives nécessaires pour que soit établi, à bref délai et par un groupe d'experts spécialisé, un schéma traçant le cadre des fusions volontaires des communes à la lumière des impératifs des différents programmes entrant dans l'aménagement général du territoire, sans préjudice des consultations des communes auxquelles le Gouvernement se réserve de procéder.

Le Conseil a pris les dernières mesures pour assurer la réalisation et le financement de l'infrastructure nécessaire pour l'implantation de la Foire Internationale au Kirchberg.

Au cours de la réunion du 29 octobre, le Gouvernement a enregistré avec une très vive satisfaction le vote intervenu au Parlement britannique au sujet de l'adhésion du Royaume-Uni au Marché Commun. Il considère que cette adhésion permettra à la Commu-

nauté de gagner en poids sur le plan international tout en renforçant ses efforts vers l'unification politique.

Le Gouvernement a délibéré sur les conséquences des votes intervenus à l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet de la représentation de la Chine.

Il rappelle que son attitude fut dictée par le souci de voir la République de Chine entrer aux Nations Unies et occuper le siège de membre permanent au Conseil de Sécurité. Par ailleurs, le Gouvernement luxembourgeois a considéré qu'aucune délégation n'ayant failli à la Charte ne devait être exclue à la simple majorité, pareille décision lui ayant toujours paru être une question importante.

Prenant acte des votes intervenus le 26 octobre 1971, le Gouvernement constate que le représentant de la République Populaire de Chine est le seul représentant légal de la Chine.

Il a approuvé un projet de loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique adaptant et simplifiant la législation générale actuelle en la matière.

Le Conseil a poursuivi son échange de vues au sujet d'un projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la loi générale des impôts et aux impôts directs. Ce projet prévoit notamment l'imposition des plus-values spéculatives réalisées sur des terrains.

Il a approuvé un projet de loi modifiant et complétant la législation concernant la police sanitaire du bétail et l'amélioration des chevaux, des bêtes à cornes et des porcs.

Finalement le Conseil a approuvé un règlement du Gouvernement en Conseil portant création d'une marque nationale du vin et fixant les conditions d'attribution de cette marque.

Mémorial

Mois d'octobre

Ministère d'Etat

Un arrêté ministériel du 8 octobre 1971 concerne la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés. (page 1852)

Un arrêté grand-ducal du 1^{er} octobre 1971 concerne la délégation des pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés 1971/1972. (page 1852)

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un règlement grand-ducal du 8 octobre 1971 est relatif à l'exécution des règlements émanant des institutions compétentes des Communautés européennes touchant la matière agricole. (page 1961)

Un règlement grand-ducal du 8 octobre 1971 est relatif à l'exécution du règlement n° 170/67 du Conseil de la CEE et des règlements n° 459/68 et n° 1059/69 du Conseil des Communautés européennes. (page 1964)

Un règlement grand-ducal du 18 octobre 1971 est relatif à la perception et à l'octroi des montants compensatoires prévus par le règlement CEE n° 974/71 du Conseil du 12 mai 1971. (page 1967)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 12 octobre 1971 fixe certaines dispositions applicables au vin provenant de la récolte 1971. (page 1946)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement ministériel du 7 septembre 1971 pris en exécution de l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 11 mars 1969 fixe les modalités d'octroi de la prime d'apprentissage, prévue à l'article 8 de la loi du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat, en faveur des ressortissants du secteur du commerce. (page 1926)

Un règlement ministériel du 8 septembre 1971 pris en exécution de l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 11 mars 1969 fixe les modalités d'octroi de la prime d'apprentissage, prévue à l'article 8 de la loi du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat, en faveur des ressortissants du secteur de l'artisanat. (page 1926)

*

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 9 août fixe le régime de l'examen pour l'obtention du brevet d'enseignement moyen. (page 1830)

Un règlement ministériel du 30 septembre 1971 concerne a) l'horaire type des cours à l'institut pédagogique; b) la promotion des élèves; c) l'organisation de l'examen pour l'obtention du brevet d'aptitude pédagogique. (page 1958)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 31 août 1971 modifie le règlement grand-ducal du 24 septembre 1969 portant exécution des articles 1^{er} et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession de masseur-kinésithérapeute. (page 1833)

Un règlement ministériel du 15 septembre 1971 concerne l'octroi de subventions en vue de l'amélioration de logements des ouvriers étrangers. (page 1834)

Un règlement grand-ducal du 8 septembre 1971 concerne certaines substances toxiques. (page 1929)

Un règlement grand-ducal du 12 octobre 1971 fixe les modalités d'octroi de la subvention d'intérêt accordée aux bénéficiaires d'un prêt d'épargne-logement. (page 1947)

Un règlement grand-ducal du 12 octobre 1971 fixe les dispositions relatives à l'ouverture et au fonctionnement des comptes, à l'attribution des prêts, à la garantie de l'Etat, à la prime d'épargne ainsi qu'à la gestion et au contrôle des opérations du système d'épargne-logement. (page 1949)

*

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 8 octobre 1971 a pour objet de modifier l'arrêté grand-ducal du 17 juillet 1960 portant fixation des conditions d'admission aux grades supérieurs de l'administration des contributions et des accises tel qu'il a été modifié par le règlement grand-ducal du 22 avril 1970. (page 1930)

Un règlement grand-ducal du 12 octobre 1971 a pour objet de modifier le règlement grand-ducal du 21 avril 1970 fixant l'organisation de l'administration des contributions directes et des accises, tel qu'il a été modifié par les règlements grand-ducaux des 23 novembre 1970 et 14 juillet 1971. (page 1965)

Un règlement grand-ducal du 10 septembre 1971 modifie le règlement grand-ducal du 13 avril 1970 portant désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications pour les fonctions d'inspecteur de direction, d'inspecteur principal et d'inspecteur. (page 2002)

Un règlement ministériel du 15 octobre 1971 modifie le règlement ministériel du 18 mars 1971 fixant les modalités de remboursement pour l'exercice 1971 des frais de personnel et de fonctionnement du commissariat au contrôle des banques. (page 2003)

Un règlement ministériel du 21 octobre 1971 a pour objet de modifier l'article 3 du règlement ministériel du 13 avril 1970 portant désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications, pour les fonctions de chef de bureau, de chef de bureau adjoint et de rédacteur principal tel qu'il a été modifié par le règlement ministériel du 4 janvier 1971. (page 2004)

*

Ministère de la Fonction Publique

La loi du 29 octobre 1971 modifie l'article 1^{er} modifié de la loi du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (page 2005)

*

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 16 septembre 1971 porte exécution de l'article 13 de l'arrêté grand-ducal du 1^{er} mai 1954 réglant les conditions d'admission aux emplois supérieurs de l'administration des Eaux et Forêts. (page 1834)

Un règlement grand-ducal du 1^{er} octobre 1971 porte institution d'un groupe de secours de volontaires de la protection civile ayant pour mission d'intervenir en cas de catastrophes et accidents d'origine nucléaire, biologique ou chimique. (page 1934)

Un règlement grand-ducal du 18 octobre 1971 porte modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1965 ayant pour objet de fixer les conditions et les programmes des examens d'admissibilité,

d'admission définitive et de promotion aux fonctions du secteur technique des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes. (page 1966)

Un règlement ministériel du 15 octobre 1971 concerne l'indemnité pour frais d'outillage due aux ouvriers forestiers occupés dans les forêts soumises au régime forestier. (page 2003)

*

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 23 septembre 1971 porte réglementation des établissements cinématographiques. (page 1846)

*

Ministère des Transports et de l'Énergie

Un règlement grand-ducal du 13 août 1971 porte publication des tarifs à fourchettes applicables aux transports de marchandises par route entre la République Fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg. (page 1853)

Un règlement grand-ducal du 28 octobre 1971 porte publication des tarifs à fourchettes applicables aux transports de marchandises par route entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (page 1974)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 12 octobre 1971 porte relèvement de l'indemnité funéraire allouée en application de l'article 215 du code des assurances sociales. (page 2002)

*

Ministère des Travaux Publics

Un règlement grand-ducal du 1^{er} octobre 1971 détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel des cadres de l'administration des bâtiments publics. (page 1935)

Chambre des Députés

Mois d'octobre

- 1^{er} octobre : Réunion de la Commission de la Force Publique. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission des Transports et de l'Énergie.
- 4 octobre : Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de l'Éducation Nationale. — Réunion de la Commission des Travaux Publics.
- 5 octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de l'Éducation Physique et des Sports. — Réunion de la Commission des Affaires Communales.
- 6 octobre : Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 7 octobre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de l'Éducation Nationale. — Réunion de la Commission Agricole.
- 8 octobre : Réunion de la Commission de l'Économie Nationale. — Réunion de la Commission des Affaires Étrangères.
- 11 octobre : Réunion de la Commission de la Force Publique. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 12 octobre : 1^{re} séance publique. — Ouverture de la session. — Allocution du Doyen d'Age. — Election du Bureau. — Allocution du Président élu. — Nomination de la Commission de Travail. — Nomination de la Commission des Pétitions. — Nomination de la Commission des Comptes. — Nomination des commissions permanentes. — Maintien de la composition des commissions spéciales. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Dépôt de plusieurs propositions de loi.
- Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Affaires Communales. — Réunion de la Commission Juridique.
- 13 octobre : 2^e séance publique. — Déclaration de M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale relative aux conventions adoptées par l'Organisation Internationale du Travail. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi portant réorganisation des justices de paix (n° 1320). Rapport de la commission juridique. Discussion générale.
- Réunion de la Commission des Transports. — Réunion de la Commission de l'Éducation Nationale. — Réunion de la Commission des Affaires

Sociales. — Réunion de la Commission Juridique.
— Réunion de la Commission de Travail.

14 octobre : 3^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Analyse des pièces. Projet de loi portant réorganisation des justices de paix (n° 1320). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote du texte. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi concernant 1. l'entrée et le séjour des étrangers, 2. le contrôle médical des étrangers, 3. l'emploi de la main-d'œuvre étrangère (n° 1387). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.

Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Comptes. — Réunion de la Commission de l'Education Physique et des Sports.

15 octobre : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

19 octobre : 4^e séance publique. — Projet de loi concernant 1. l'entrée et le séjour des étrangers, 2. le contrôle médical des étrangers, 3. l'emploi de la main-d'œuvre étrangère (n° 1387). Continuation et fin de la discussion générale. — Projet de loi portant réforme du règlement légal du louage de service des employés privés (n° 1515). Seconde lecture. Rapport de la commission des affaires sociales. Discussion.

20 octobre : 5^e séance publique. — Projet de loi portant réforme du règlement légal du louage de service des employés privés (n° 1515). Seconde lecture. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi relatif à la protection de la jeunesse (n° 1396). Seconde lecture. Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant réglementation du commerce des semences et plants (n° 1492). Rapport de la commission agricole. Discussion générale. Second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord sur les privilèges et immunités de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, en date, à Vienne, du 1^{er} juillet 1959 (n° 1505). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord relatif aux échanges avec les pays et territoires d'outre-mer sur les produits relevant de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, signé à Bruxelles, le 14 décembre 1970 (n° 1512). Rapport de la commission des affaires étrangères. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention de Vienne sur les relations consu-

lares et du Protocole de signature facultative concernant le règlement obligatoire des différents, faits à Vienne, le 24 avril 1963 (n° 1532). Rapport de la commission des affaires étrangères. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la Commission des Transports.

21 octobre : 6^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant 1. l'entrée et le séjour des étrangers, 2. le contrôle médical des étrangers, 3. l'emploi de la main-d'œuvre étrangère (n° 1387). Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi portant approbation de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, signée à Londres, le 6 mai 1969 (n° 1506). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — a) Projet de loi portant approbation du Protocole concernant un amendement à la Convention relative à l'aviation civile internationale, faite à Chicago le 7 décembre 1944, adopté par l'Assemblée de l'OACI en sa première session à Montréal, le 13 mai 1947 (art. 93bis) (n° 1508); b) projet de loi relatif à l'approbation du Protocole portant amendement à l'article 50, alinéa a), de la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, fait à New York, le 12 mars 1971 (n° 1538). Rapport de la commission spéciale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation des Accords aériens conclus par le Grand-Duché de Luxembourg avec la République Arabe Syrienne, le Royaume d'Arabie Séoudite, la République Socialiste Tchecoslovaque et la République Populaire de Pologne (n° 1509). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de la Convention relative à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, signée à Niamey, le 20 mars 1970 (n° 1511). Rapport de la commission spéciale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi portant approbation des Conventions internationales concernant le transport par chemins de fer des marchandises (CIM) et des voyageurs et des bagages (CIV), du Protocole additionnel à ces deux Conventions etc. (n° 1489). Rapport de la commission spéciale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

Réunion de la Commission de l'Education Physique. — Réunion de la Commission de la Force Publique. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

22 octobre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

25 octobre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

26 octobre : 7^e séance publique. — Analyse des pièces. — Dépôt d'une proposition de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant création d'un lycée agricole à Ettelbruck (n° 1534). Rapport de la commission de l'Education Nationale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission des Transports.

27 octobre : 8^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi portant approbation de l'Accord entre les Etats parties à la convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne «Eurocontrol» relatif à la perception des redevances de route, fait à Bruxelles, le 8 septembre 1970, et de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol) relatif à la perception des redevances de route, signé à Bruxelles le 8 septembre 1970 (n° 1539). Rapport de la commission des transports et de l'énergie. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitu-

tionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention Benelux en matière de chasse et de protection des oiseaux, faite à Bruxelles, le 10 juin 1970 (n° 1510). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi modifiant l'art. 1^{er} modifié de la loi du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 1542). Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale.

Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission de Travail.

28 octobre : 9^e séance publique. — Projet de loi modifiant l'art. 1^{er} modifié de la loi du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat, ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963, fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 1542). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

Réunion de la Commission des Affaires Communales. — Réunion de la Commission de l'Economie Nationale.

29 octobre : Réunion de la Commission Juridique.

Le Mois en Luxembourg

Mois d'octobre

1^{er} octobre : Au nouvel Athénée à Luxembourg a lieu l'inauguration du 19^e Salon International de Diapositives en Couleurs 1971, placé sous les auspices de la Fédération Internationale d'Art Photographique et la Photographic Society of America.

2 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu un grand gala au profit du Foyer de la Solidarité pour adolescents mentalement handicapés, avec le concours bénévole de vedettes luxembourgeoises.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des œuvres de Solange Bertrand.

L'artiste international J. A. Mol d'Utrecht expose ses œuvres récentes à la Galerie « Le Cadre » à Luxembourg.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, la saison théâtrale est ouverte par une soirée de ballet

de l'Opéra royal de Stockholm, qui présente « Giselle », d'Adolphe Adam.

Aux Salons d'exposition du Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu l'inauguration officielle de l'Exposition « La nouvelle gravure britannique » avec 120 gravures, lithographies, sérigraphies et collages et le concours du British Council, sous le patronage de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg. Dans le cadre de l'exposition ont lieu des visites guidées, des causeries et des conférences faites par Mr. Edward Lucie-Smith, écrivain et critique d'art du Sunday-Times de Londres.

Dans le cadre de « la Semaine du produit Italien » à la Casa d'Italia à Esch-sur-Alzette, est ouverte une exposition de céramique, de poterie, de tapis et de folklore de l'île de Sicile.

3 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présentée l'Opéra « Rigoletto » de Giuseppe

- Verdi par le « Nationaltheater Mannheim », sous la direction musicale de Tilo Fuchs.
- 4 octobre : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg est donnée une représentation de la revue « Toller » de Tankred Dorst.
- 7 octobre : Dans le cadre « Les Soirées de Luxembourg », l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert au Théâtre municipal à Luxembourg sous la direction de Louis de Froment avec le concours de Gabriel Tacchino, piano. Au programme des œuvres de Brahms, Rachmaninov, Milhaud et Debussy.
- La section des étudiants de l'ALUC invite à une soirée poétique à Luxembourg, avec M. René Kartheiser, auteur du livre : « Nuets as d'Welt ronn ! ».
- A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition rétrospective « Picasso » avec des reproductions présentées par le Service d'Education Artistique du Musée de l'Etat de Luxembourg pour le 90^e anniversaire de l'artiste. A cette occasion une visite guidée est organisée par M. Joseph-Emile Muller.
- 8 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée une représentation de la comédie « Les Bonshommes » de Françoise Dorin par les « Galas Karsenty/Herbert » avec Michel Serrault et Marthe Mercadier.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le vernissage du Salon 1971 du Cercle artistique luxembourgeois avec quarante exposants, peintres et sculpteurs luxembourgeois, 138 œuvres et une rétrospective Albrecht Dürer en présence des ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique et d'U.R.S.S., du Ministre des Affaires Culturelles, de plusieurs députés et de nombreux invités d'honneur. Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a également visité le Salon 1971.
- Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu l'inauguration de la rétrospective Henri Laurens, sculptures, dessins et gravures, en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.
- 9 octobre : A la Galerie Beffa à Luxembourg, le peintre autrichien Ernst Reischenböck expose ses œuvres récentes.
- Dans le cadre des échanges entre villes jumelées et sous les auspices du Collège échevinal de la Ville d'Esch-sur-Alzette, le Folkgroup Heating de Tilburg (Pays-Bas) avec sa formation de danse folklorique invite à une Soirée musicale dans la Maison du peuple à Esch-sur-Alzette.
- 10 octobre : A Mersch se déroule le « week-end » de formation du syndicat des fonctionnaires internationaux et européens, au cours duquel M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et de la Fonction Publique, fait un exposé sur l'avenir de la fonction européenne.
- 11 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée une représentation de l'opérette « Die Fledermaus » de Johann Strauss par le « Stadttheater Klagenfurt ».
- Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, Mr. Edward Lucie-Smith donne une conférence sur le thème : « British Artists — Prints in the Sixties », agrémentée de films et de diapositives.
- Cette conférence sur la Nouvelle Gravure Britannique est également donnée en langue française les 12 et 14 octobre.
- 13 octobre : A la Maison des Jeunes de Limpertsberg a lieu l'avant-première du groupe Union & Safety avec au programme la pop-music la plus moderne et le folk traditionnel.
- A Mersch, Jeunesse 68 invite à une conférence-débat du professeur Hubert Hausemer sur le thème : « Leben in der Welt von morgen, ein gemeinsames Problem für Familie und Jugend ».
- 14 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée une représentation de la pièce « Die Chinesische Mauer » de Max Frisch.
- La section des étudiants de l'ALUC invite à la conférence donnée par M. le Ministre de l'Education Nationale Jean Dupong sur : « Les aspects nouveaux de la formation professionnelle ».
- 15 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Jeunesses Musicales invitent au concert donné par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction de Pierre Cao avec au programme des œuvres de C. M. von Weber et L. v. Beethoven avec comme soliste Naum Sluszny.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg ont lieu les cérémonies du cinquantenaire de l'Association internationale des Soroptimistes, en présence de Son Altesse Royale la Princesse Margaretha, avec le concours de l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction de Pierre Cao.
- L'Association luxembourgeoise des ingénieurs et industriels invite à Luxembourg à la conférence donnée par M. G. Van Dyck, secrétaire général de l'Union des Ingénieurs de Louvain, sur le thème : « Quelques problèmes de métaux dans les usines de traitement des ordures ménagères ».
- Les Amitiés Françaises invitent au Centre Culturel Français à Luxembourg à une soirée consacrée au sujet : « Réalité et signification de la Commune de Paris » avec le conférencier M. Henri Guillemin.
- A Luxembourg est ouverte une exposition de différents tableaux de l'artiste belge « Xavière ».
- Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est présentée par le « Kollektiv-Theater Campus » d'Esch-sur-Alzette la pièce composée pour la radio par Roger Manderscheid, intitulée : « Radiographie ».
- 16 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée « Je rêve, mais peut-être que non » de Luigi Pirandello ; « Le Tombeau d'Achille » d'André Roussin et « Le nouveau locataire »

- d'Eugène Ionesco, par le « Théâtre de la Gaîté Montparnasse » de Paris avec Arlette Thomas.
- L'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à deux conférences données par le Père Cl. Geffré, professeur à la Faculté de Théologie de l'Institut Catholique de Paris, sur : « Les dogmes changent-ils ? ».
- A la Galerie Louvigny à Luxembourg, le peintre Pol Roettgers expose ses récentes créations de tableaux d'huile.
- A la Galerie Wierschem à Luxembourg, Madame Solange Frégnac expose ses œuvres.
- Au casino syndical de Luxembourg-Bonnevoie a lieu l'inauguration du 6^e Salon de la photographie des cheminots Benelux.
- A la Galerie Bradtké à Luxembourg, le peintre belge Gaston Noelanders expose ses paysages et fleurs.
- A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre japonais Sakakura.
- A l'ancien Hôtel de Ville de Differdange a lieu l'inauguration du 27^e Salon d'Art vivant, placé sous le haut patronage du Ministère des Affaires Culturelles, de l'Administration communale et de la Division d'ARBED-Differdange.
- A Walferdange est ouvert le Salon artistique 1971 avec la participation des artistes locaux ainsi que de la ville de Longuyon, jumelée à la ville de Walferdange.
- 17 octobre : A Saeul est dévoilé par M. Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, le Monument aux Morts de 1940-45 que la commune a érigé en la mémoire des disparus de la dernière guerre mondiale.
- 18 octobre : Le Club des Amis de l'Unesco et la Fédération Luxembourgeoise des Femmes Universitaires invitent à la conférence que M^{me} Li Tchong-Koei, D^r de l'Université de Paris, professeur à la Faculté de Droit de l'Université Nationale de Taïwan, donne à l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg, sur le thème : « La situation de la femme de Taïwan ».
- 19 octobre : Les Services Officiels Français du Tourisme pour le Benelux, la Délégation régionale et le Comité régional du Tourisme de la Riviera, Côte d'Azur, et la Compagnie Luxair invitent au Foyer Européen à Luxembourg à une soirée sur la Côte d'Azur avec projection de films documentaires et dégustation de vins.
- Au Miami University-European Study Center à Luxembourg a lieu une conférence donnée par l'Ambassadeur de Suisse à Moscou, M. le D^r Anton Roy Ganz, sur le thème : « The Question of Peace — Illusion or Reality ? ».
- Au Centre Culturel de Hollerich, le D^r Jean Goedert, président des cinéastes-amateurs de la localité, donne une conférence avec diapositives sur : « China in Wort und Bild ».
- 20 octobre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présenté un grand gala du Harkness Ballet de New York, sous la direction artistique de Rebekah Harkness et avec le concours musical de Daniel Stirn. A cette présentation assistent également Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan.
- 21 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le « Grand Prix RTL International de la Chanson ».
- A l'Institut Saint-Jean à Luxembourg, M. l'abbé Nicolas Theis confère sur le thème : « John Henry Newman, seine Bedeutung für unsere Zeit ». Cette conférence est organisée par la section des étudiants de l'ALUC.
- « L'évolution de la pensée religieuse » est le thème d'une soirée de discussion que dirige M. Jean-Paul Aberfeld au Centre Baha'i à Luxembourg.
- Les épouses des diplomates en poste à Luxembourg visitent la fabrique de faïences Villeroy & Boch à Luxembourg sur l'initiative de M^{me} Liliane Thorn-Petit, épouse du Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères.
- L'Association des Professeurs de mathématique de l'enseignement public ainsi que l'Association des parents d'élèves mentalement handicapés de la région de Toulon (France) organisent une série de conférences faites par M. Robert Dieschbourg, professeur à l'Institut Pédagogique de Walferdange, sur le programme expérimental de mathématique moderne qu'il a fait en collaboration avec M^{lle} J. Molitor dans des classes d'enfants mentalement handicapés à Walferdange.
- Les intellectuels catholiques du Nord, section Nord de l'ALUC, invitent à une causerie faite par le professeur Albert Decker au Lycée classique de Diekirch, sur le thème : « Le latin a-t-il une chance ? »
- 22 octobre : Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse visite les Services de la clinique pédiatrique à Luxembourg, accompagnée de M^{me} Georges Reuter, Dame d'honneur et du D^r Emile Quiring, médecin-directeur.
- A la Foire Internationale de Luxembourg, M^{me} Madeleine Frieden, Ministre de la Famille et de la Jeunesse, inaugure le 9^e Salon de l'Enfant, organisé par l'Ecole des parents de l'Action familiale et populaire.
- Au Centre Culturel Français à Luxembourg a lieu une conférence-projection des étudiants MM. Carlo Faber, Charles Jacquemart, Robert Muller et Paul Neuser sur le thème : « 5000 km à travers le Maroc ».
- A Luxembourg a lieu dans le cadre de l'inauguration de l'International Hobby Home Artist-Club Center, le vernissage de l'exposition du peintre O. Del Ponte.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est donné le spectacle du Théâtre de la Gaîté-Montparnasse de Paris « La commune de Paris », évocation dramatique avec Simone Bartel.

- 23 octobre : A l'Athénée grand-ducal à Luxembourg a lieu la première projection publique de diapositives retenues à l'occasion du premier concours national de diapositives en couleur, intitulé : « Nos amis les bêtes — Chien, mon ami », organisé par les Amis du chien de la Ville de Luxembourg.
- A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre luxembourgeois Emile Kirscht.
- Les Amis de l'Association des parents d'enfants mentalement handicapés d'Obercorn invitent à une soirée de chant avec la participation de plusieurs stars de l'International Showbusiness, dont Peggy March, Marie-Christina, Tina York, Britt Malmkjell entre autres.
- 24 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée une représentation de l'opéra « Nabucco » de Giuseppe Verdi par le « Stadttheater Trier » avec Liane Synek et Wassilio Janulako.
- 25 octobre : Le Cercle Municipal de l'Amicale du Gouvernement invite à une soirée musicale à la Maison de Cassal à Luxembourg, suivie d'une conférence faite par M. Jean Gérard sur « La Guitare classique ».
- Au Ministère des Transports à Luxembourg a lieu un séminaire organisé par le Centre de Psychologie Appliquée de Luxembourg en collaboration avec des psychologues du cabinet Plein Emploi de Paris sur le sujet : « Les relations humaines dans l'entreprise ».
- 26 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présentée la pièce « Schweyk im zweiten Weltkrieg » de Bertolt Brecht par le « Tournee-Theater Egon Karter » avec Jean Schauer du Burgtheater de Vienne, Charlotte Sender et Rolf Arndt.
- Du 26 au 28 octobre 1971 a lieu à Luxembourg le VI^e colloque européen sur le droit rural, organisé par le comité européen de droit rural, composé de juristes des Etats membres de la C.E.E.
- Dans le cadre du Salon de l'Enfant à Luxembourg, M. l'abbé Jean Leyder parle aux parents et aux éducateurs sur le thème : « Wie spricht man heute in der Familie von Gott ? ».
- La British-Luxembourg Society invite à Luxembourg à la présentation de trois films en couleur sur la Grande-Bretagne, pays de voyage et de vacances, tournés par le cinéaste luxembourgeois Nic. Stoffel.
- Au Ministère des Transports à Luxembourg, sur invitation du Conseil d'Administration de l'ALUPA, le Directeur du Bureau Eurisotop de la CEE, M. le professeur Dr phil. nat. G. Pröpstl, parle de l'application la plus moderne des Isotopes dans l'industrie. Cette conférence verra également la projection de deux films intitulés : « Le Plutonium 238 et ses applications médicales » et « Radiotraceurs en génie chimique ».
- A Esch-sur-Alzette, Exploration du Monde présente le film du grand cinéaste et écrivain Samivel, intitulé « Soleils en Provence ».
- 27 octobre : Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan rendent visite à la Bourse de Luxembourg.
- Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le Syndicat d'Initiative de la Ville et les Amis de l'Histoire invitent à une conférence du Général Robert Nicolas, ancien directeur de l'Ecole du Génie de Lille, sur « Le Maréchal de Vauban, sa vie — son œuvre ».
- Au Théâtre municipal à Luxembourg est donnée la pièce « Het Grote Beest » de Bricaire & Lassaygues par le Neederlandse toneelvoorstellingen te Luxemburg.
- Le Cercle des Communautés Européennes à Luxembourg invite à une soirée de chansons avec Serge Kerguiduff.
- Au Centre Culturel et d'Education Populaire de Bonnevoie, M^e Gaston Vogel parle sur les Tsiganes, une race martyre.
- Dans le cadre du Salon de l'Enfant à Luxembourg a lieu une soirée de discussion avec les professeurs MM. Jean Reuter et Victor Mathias à l'intention des jeunes, des parents et des éducateurs, avec projection de diapositives sur le sujet : « Liebe ohne Liebe ? ».
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est donnée une représentation de l'opéra « Norma » de Vincenzo Bellini par le « Stadttheater Trier », avec Teresa Stich-Randall de l'opéra de Vienne et Maura Moreira de l'opéra de Cologne.
- 28 octobre : Au Musée d'histoire naturelle à Luxembourg est inaugurée une exposition sur la protection de la nature en Autriche, organisée par le musée d'histoire naturelle, l'administration des Eaux et Forêts en collaboration avec l'Ambassade d'Autriche à Luxembourg et la Ligue luxembourgeoise pour la protection de la nature et de l'environnement (Natura).
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, Exploration du Monde présente le film de Samivel sur les « Soleils en Provence ».
- A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg, les Amitiés Italo-Luxembourgeoises invitent à une conférence donnée par le professeur Ch. M. Ternes sur Rome, Herculanium et Pompéi.
- Au Lycée classique d'Echternach, M. le professeur Tony Bourg donne une conférence sur Victor Hugo et le Luxembourg.
- 29 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cadre des « Soirées de Luxembourg », la Philharmonie de Dresde, sous la direction de Kurt Masur, donne un concert avec au programme des œuvres de J.S. Bach et d'Anton Bruckner.
- La section des étudiants de l'ALUC invite à Luxembourg à une conférence-débat que donne M.

le D^r Jean Goedert sur « Voyage à travers la Chine de Mao ».

Dans le cadre du Salon de l'Enfant sont présentés deux films pour la jeunesse ayant pour thème: « Sexualaufklärung für Jugendliche ».

30 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présenté le musical « Anatevka » de Jerry Bock et Joseph Stein par le «Schweizer Tourneetheater » avec Shmuel Rodensky.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Amis de la scène, ensemble dramatique de Bettembourg, présentent la burlesque « Requiem für e Lompekréimer » de Josy Braun.

A Luxembourg, le jeune peintre Norbert Hastert expose ses œuvres.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présentée la comédie « Der Besuch der alten Dame » de Friedrich Dürrenmatt par la « Schauspieltruppe Zürich ».

A la Galerie Bradtké à Luxembourg, le peintre Alo Bové expose son ensemble de fleurs et de paysages ardennais.

31 octobre : A Luxembourg, la Fédération Nationale des Anciens Combattants de l'Armée belge organise le traditionnel relais sacré pour commémorer l'anniversaire de l'armistice de 1918.

